

Diplôme de conservateur de bibliothèques

Mémoire d'étude / janvier 2011

**Image du patrimoine et fonction
mémorielle: quelle(s) stratégie(s) pour
les bibliothèques de lecture publique à
l'heure du numérique ?**

Nadine Toustou

Sous la direction d'Evelyne Cohen
Professeur des universités – ENSSIB

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Evelyne Cohen pour ses conseils et son suivi. Je remercie également Matthieu Desachy pour sa disponibilité.

Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance à toutes les personnes, conservateurs et bibliothécaires, qui ont accepté de répondre à mon enquête et m'ont accordé de leur temps, notamment Géraldine Bulckaen, Jocelyne Deschaux, Caroline Durand, Marc-Edouard Gautier, Nathalie Martin, Géraldine Raison, Sylviane Sauge, Danielle Quérol, Mme Lambert, Mme Moulin, Mme Panighetti.

Résumé :

L'introduction du numérique dans les bibliothèques de lecture publique a été perçue d'emblée comme une façon de concilier préservation et valorisation du patrimoine écrit et graphique en le donnant à voir au plus grand nombre. Or cette diffusion ne va pas de soi: elle implique des investissements humains, financiers et techniques importants. Seule la mise en place de stratégies permet cette communication auprès d'un public élargi-au-delà du cercle des universitaires et érudits- et à une échelle dépassant le simple niveau local de la bibliothèque à un moment où se pose la question de la conservation et de l'archivage de cette mémoire numérique.

Descripteurs :

Bibliothèques publiques- -numérisation

Patrimoine écrit --numérisation

Bibliothèques publiques - - banques d'images

Abstract :

From the start, public libraries have considered digitalization as a unique opportunity to preserve and give visibility to their written and graphic heritage. Indeed, digitalizing pictures is a way for libraries of strengthening their image with a broader public. Nevertheless, diffusing these collections implies to set up strategies to cope with the financial, human and technical investments required by such operations.

Keywords :

Public libraries--Digitization

Heritage- -Digital Preservation

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	11
INTRODUCTION.....	13
D'UN PATRIMOINE DE STOCK A UN PATRIMOINE DE FLUX	15
la perception traditionnelle du patrimoine écrit et graphique (peg)	15
<i>Du patrimoine des bibliothèques.....</i>	<i>15</i>
L'origine des fonds patrimoniaux	15
Réseau savant, réseau populaire	16
<i>Entre révérence et rejet</i>	<i>16</i>
La compétition entre patrimoine et lecture publique.....	16
Des missions différentes, des lieux différents	16
<i>Les conséquences de cette dualité</i>	<i>17</i>
Des inventaires inachevés, des catalogues partiels	17
Des fonds dispersés.....	17
<i>l'emoi patrimonial : quelles répercussions pour le peg ?</i>	18
<i>Lieux de mémoire, racines et identité</i>	<i>18</i>
L'élargissement de la notion de patrimoine.....	18
« La mémoire de papier ».....	18
Un patrimoine écrit en retrait	19
<i>L'impact du rapport Desgraves.....</i>	<i>19</i>
Le constat	19
Un patrimoine écrit important et diversifié.....	19
Des problèmes de conservation	20
L'absence de catalogage	20
Les préconisations	20
Mieux conserver les collections	20
Informatiser les catalogues	20
Enrichir les acquisitions	20
le patrimoine passe au numérique	21
<i>Une prise de conscience nationale</i>	<i>21</i>
La « galaxie » numérique	21
Les programmes et financements nationaux	21
Les moyens financiers	21
Le Plan d'action pour le patrimoine écrit (PAPE).....	22
<i>Etat des lieux des fonds patrimoniaux numérisés:.....</i>	<i>22</i>
Quelques exemples en région	22
Des disparités régionales.....	26
Quelques chiffres	26
Le cas de Midi-Pyrénées.....	27
<i>Un moyen de conservation</i>	<i>28</i>
La conservation en question(s)	28
Un support de substitution.....	28
<i>Une logique de diffusion.....</i>	<i>29</i>
Le mode image et la fonction de feuilletage.....	29
Un accès élargi	29
La prévalence des fonds iconographiques	29
LE NUMERIQUE OU L'UNIVERSELLE DISPONIBILITE DU PEG ?.....	33

une visibilité accrue.....	33
<i>Le signalement des collections.....</i>	33
La modernisation du CCFr.....	34
Une bibliographie nationale rétrospective.....	34
<i>La mise en ligne des collections patrimoniales.....</i>	34
Les solutions logicielles des bibliothèques.....	34
Des portails dédiés au PE.....	35
Le référencement naturel.....	36
<i>Patrimoine et web 2.0.....</i>	38
les représentations du patrimoine : public(s) et perceptions.....	39
<i>Une image positive pour la collectivité locale.....</i>	39
« L'économie stratégique des bibliothèques ».....	39
Le constat.....	40
<i>De l'érudit local au grand public ?.....</i>	40
Une image élitiste, une méconnaissance des publics.....	40
Mesurer la fréquentation des fonds numérisés.....	40
La médiathèque d'Albi.....	40
L'exemple de Roubaix.....	41
numérique et médiation.....	41
<i>Les enjeux des bibliothèques numériques.....</i>	41
La bibliothèque numérique: une organisation.....	41
Des choix techniques.....	42
L'interopérabilité.....	42
Quelle technique pour une représentation fidèle ?.....	43
Des accès différenciés.....	43
<i>Autres actions de valorisation.....</i>	45
Des actions de valorisation ciblées.....	45
Des projets globaux.....	46
Valoriser sans le numérique.....	46
ENTRE AMNESIE ET HYPERMNESIE, QUEL PATRIMOINE POUR LE FUTUR ?.....	49
Selection et inflation mémorielle.....	49
<i>La technique guidant les choix ?.....</i>	49
<i>L'utopie de la bibliothèque universelle.....</i>	50
La numérisation de masse.....	50
Savoirs et connaissance.....	51
Les bouleversements induits par le numérique.....	51
<i>Les contenus.....</i>	51
Les manuscrits d'auteur.....	51
L'archivage des sites web régionaux.....	52
<i>Les supports.....</i>	53
Quel statut pour les fichiers numériques ?.....	53
Le dilemme entre reproduction et diffusion.....	53
Quelle aura pour l'œuvre numérique ?.....	53
La pérennité des supports.....	55
Les techniques de conservation.....	55
L'archivage : le programme SPAR de la BNF :.....	55
vers une numérisation partagée ?.....	57
<i>Les partenariats, la clé du succès ?.....</i>	57
Le Schéma numérique des bibliothèques et les appels à projets de la MRT.....	57

Des projets réussis	58
<i>L'exemple de Midi-Pyrénées</i>	59
Le constat	59
L'action de la DRAC	59
Les missions	59
Les perspectives	59
CONCLUSION	61
SOURCES	63
BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE	65
TABLE DES ANNEXES	73

Sigles et abréviations

BM: Bibliothèque municipale

BMC: Bibliothèque municipale classée

BMT: Bibliothèque municipale de Toulouse

BMVR: Bibliothèque municipale à vocation régionale

BnF: Bibliothèque nationale de France

CCFr: Catalogue Collectif de France

CGM: Catalogue Général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France

DRAC: Direction régionale des affaires culturelles

FRAB: Fonds régional d'acquisition pour les bibliothèques

IRHT: Institut de Recherche et d'Histoire des Textes

MCC: Ministère de la culture et de la communication

MIDR: Médiathèque intercommunale de Pau à dimension régionale

MRT: Mission pour la Recherche et la Technologie

PEG: Patrimoine écrit et graphique

PAPE: Plan d'Action pour le Patrimoine Ecrit

SLL : Service du livre et de la lecture

Introduction

Les ombres des mythes de Babel et d'Alexandrie semblent hanter les bibliothèques, «toute bibliothèque est un rappel de ces deux aspirations irréalisables-le désir de contenir toutes les langues de Babel et celui de posséder tous les volumes d'Alexandrie¹». Or l'introduction, dans les bibliothèques, des nouvelles technologies dont Internet et le numérique sont paradigmatiques, n'est-elle pas en train de résoudre la contradiction entre des espaces physiques finis (les bâtiments des bibliothèques dont les rayonnages ne peuvent s'étendre à l'infini) et une accumulation infinie de savoirs sur des supports variés?

La technologie numérique renvoie d'une part à l'acte de numérisation (le processus par lequel on passe d'un support physique à un objet dématérialisé), d'autre part aux documents numérisés (le résultat de l'opération de numérisation). La numérisation se définit comme la mise en œuvre de procédés visant à convertir un objet physique ou un support analogique en objet numérique qui devient une copie de substitution pour la consultation. La révolution numérique a donc pour effet la dissociation des textes et des supports. Elle bouleverse par là même les formes transmettant l'écrit en introduisant de nouvelles manières de lire, de nouveaux rapports à l'écrit, de nouvelles techniques intellectuelles.

La numérisation comporte deux pôles: la capture des documents eux-mêmes (les documents sont numérisés en interne ou ils sont envoyés chez un prestataire) et la valorisation de ces documents (la mise en ligne, la médiation). Sans mise en ligne, il ne peut y avoir de visibilité des fonds. L'image numérique, en effet, est un fichier informatique contenant les données d'une image dont la visualisation nécessite sa restitution sur support.

Le conservateur de bibliothèques de lecture publique doit concilier deux enjeux qui ont longtemps semblé contradictoires: préserver les fonds et les communiquer. L'introduction du numérique a été perçue spontanément comme un moyen de concilier à la fois cette sauvegarde matérielle des documents et les impératifs de diffusion.

Cet enjeu de diffusion vers un public élargi explique le choix du corpus des œuvres qui ont été prioritairement numérisées: les collections patrimoniales iconographiques libres de droits et les fonds locaux ou régionaux porteurs de la mémoire d'une communauté, d'un terroir. Dans un monde où l'image prévaut, il est apparu opportun et pertinent de communiquer largement ces fonds qui semblent demander moins d'effort pour accéder à leur sens. L'image numérique constitue alors une sorte de parabole, elle est un moyen d'attirer l'attention sur les « fonds anciens, rares et précieux ». Cependant cette valorisation par l'image est problématique à plus d'un titre.

En effet, le mot image est polysémique: il désigne aussi bien les types d'images trouvées dans les bibliothèques, que les supports sur lesquels ils se transmettent (estampes, support argentique, support numérique). Cette complexité a une influence sur le travail même du bibliothécaire qui doit rendre visible sur le web le patrimoine numérisé- se pose notamment la question de l'indexation: qu'indexe-t-on quand on doit désigner l'image numérisée d'une reproduction d'œuvre d'art par exemple.

¹CONGRES DU CENTENAIRE DE L'ABF. *La bibliothèque, demain*. PARIS, les 9-12 juin 1996. Intervention d'Alberto Manguel, « La bibliothèque, hier ».

Les bibliothèques de lecture publique doivent inscrire les opérations de numérisation dans des projets et développer des stratégies. Selon son étymologie grecque, le terme *stratêgia* signifie le commandement d'une armée et conduit au premier sens de stratégie, comme art de faire évoluer une armée sur le théâtre d'opérations. Mais le mot stratégie désigne aussi, au figuré, un ensemble de moyens et d'actions coordonnés en vue d'une fin.

Avoir une stratégie apparaît comme nécessaire au moins pour deux raisons majeures. Tout d'abord il ne s'agit pas de tout numériser, « le mythe indestructible d'Alexandrie nous enseigne surtout qu'une bibliothèque doit s'imposer des limites ou décréter sa propre mort² ». Une bibliothèque doit opérer des sélections et cela d'autant plus qu'elle est amenée à s'interroger sur la conservation et l'archivage de ce nouveau patrimoine dématérialisé qu'elle génère. Ensuite, il ne s'agit pas de numériser pour numériser mais plutôt d'inscrire la numérisation dans un véritable projet porteur de « Lumières », un projet qui permet au public de « penser par lui-même », de développer son esprit critique- ce qui est le propre de la culture. Voir les images du patrimoine écrit et graphique ne suffit pas à acquérir cette culture. Les détracteurs de l'image, reprenant la critique platonicienne, la jugent incapable d'universaliser, la considèrent comme une « voie d'accès au livre pour faibles lecteurs ». Elle « suscite encore la crainte d'un savoir superficiel et fragmenté³ ». Les bibliothèques de lecture publique doivent relever ce défi et inscrire les images du patrimoine dans des programmes intellectuels et culturels, conformément à leur rôle d'accès à la connaissance, de transmission de l'héritage et à leur fonction culturelle.

L'étude présentée ici s'appuie sur une sélection de bibliothèques de lecture publiques: les bibliothèques municipales de Midi-Pyrénées détentrices de fonds patrimoniaux, la Médiathèque intercommunale de Pau à dimension régionale, la Médiathèque de Roubaix, la Médiathèque de Dole et la Bibliothèque municipale d'Angers. La première partie de ce travail s'attachera donc à montrer les changements induits par l'introduction du numérique, le passage d'un patrimoine qui s'incarne dans des objets concrets- manuscrits, imprimés, lithographies, cartes postales, etc.- à un patrimoine virtuel- des fichiers numériques qui donnent à voir des images (un *patrimoine d'image d'images* pourrait-on dire). La deuxième partie cherchera à montrer si cette *virtualisation* du patrimoine entraîne nécessairement une meilleure visibilité des fonds patrimoniaux dans l'espace public. Enfin, dans une dernière partie, nous essaierons de montrer si les bibliothèques de lecture publique anticipent les changements substantiels amenés par la technologie numérique, mutations qui touchent aussi bien leur organisation interne et leurs missions que la nature du patrimoine présent et à venir.

² *Ibid.*

³ MELOT, Michel. L'image dans les bibliothèques. Trente ans après. [En ligne]. *BBF*, 2007, t.52, n° 2. Consulté le 18 juin 2010. URL : <<http://bbf.enssib.fr/>>

D'un patrimoine de stock à un patrimoine de flux

Le patrimoine des bibliothèques a longtemps représenté un ensemble peu visible et accessible, « le *musée imaginaire* du patrimoine des bibliothèques [étant] lacunaire et peu répandu⁴ ». Or la technologie numérique est en train de modifier les formes de valorisation traditionnelles des collections patrimoniales. Elle permet à la fois de préserver des fonds souvent fragiles ou fragilisés par des consultations multiples et aussi de démocratiser l'accès à ses ressources. Donner une autre image des fonds patrimoniaux, notamment auprès des jeunes publics ayant souvent un rapport « conflictuel [aux] vieux livres⁵ », répondre à l'intérêt croissant des usagers pour la mémoire locale, tels sont les possibilités dont sont porteuses les nouvelles technologies fondées sur la dématérialisation du livre.

LA PERCEPTION TRADITIONNELLE DU PATRIMOINE ECRIT ET GRAPHIQUE (PEG)

Du patrimoine des bibliothèques

L'origine des fonds patrimoniaux

Lieux de sociabilité, les bibliothèques publiques françaises ont une triple mission, culturelle, éducative et patrimoniale- héritage révolutionnaire qui a fait rentrer quantité de documents dans les collections publiques et mis en place un modèle politique du citoyen éclairé⁶ (arrêté du 8 Pluviôse an XI).

En effet, les confiscations révolutionnaires de 1789 puis 1792 ainsi que celles de 1905 sont à l'origine des fonds patrimoniaux dans les bibliothèques municipales. Le dépôt légal d'éditeur et d'imprimeur est l'autre dispositif législatif à la source des collections patrimoniales. Le décret de 1803 transfère la charge des bibliothèques de district abritant les collections vers les communes- il n'y a pas de transfert de financements même si l'Etat reste propriétaire des fonds. De plus, depuis le décret du 9 novembre 1988, tout document « ancien, rare ou précieux » peut revêtir un caractère patrimonial même s'il ne relève pas d'un fonds d'Etat⁷. L'adjectif « ancien » signifie antérieur à 1811, date de création de la Bibliographie nationale française qui recense tous les livres courants parus et déposés par Dépôt légal. Cette définition a évolué, le Conseil Supérieur des Bibliothèques ayant proposé d'entendre par « ancien » tout document « de plus de 100 ans d'âge⁸ ». L'adjectif « rare » renvoie aux documents uniques ou n'existant qu'en petit nombre, « précieux » à la valeur vénale du document ou encore à sa valeur culturelle et historique, en particulier pour les documents d'intérêt local. Le patrimoine des bibliothèques inclut, par conséquent, les fonds spéciaux- locaux et régionaux.

⁴ DION, Marie-Pierre. Le patrimoine des bibliothèques et leurs publics. In ODDOS, Jean-Paul (dir.). *Le patrimoine, Histoire, pratiques et perspectives*. Paris : Cercle de la librairie, 1997. p.291.

⁵ *Ibid.* p.291.

⁶ BERTRAND Anne-Marie, *Les bibliothèques*. Paris : La découverte, 2007.

⁷ Circulaire d'application du décret du 9 novembre 1988 et article R1422-4 sqq du Code général des collectivités territoriales.

⁸ Conseil supérieur des bibliothèques. *Charte des bibliothèques* [en ligne]. Adoptée le 7 novembre 1991. Article 8, note 9. [Consulté le 10 décembre 2010].

URL:<http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/csb-char.html?q=autres-sites/csb/csb-char.html> (consulté le 10 décembre 2010).

L'article 24 de la Charte des Bibliothèques précise qu'il est dans les missions des bibliothèques municipales ou intercommunales de constituer et d'entretenir de tels fonds. On peut citer, par exemple, le fonds Rochemont à Albi, les fonds pyrénéistes- les fonds Vausselat et Privat à Bagnères-de-Bigorre, le fonds Trutat à Toulouse-, le fonds Pasteur à Dole, le fonds Pierre Bayle à Foix. Ces ensembles ont une « cohérence thématique interne en adéquation avec celle de la bibliothèque les conservant(...) et une vocation patrimoniale manifeste qui vient non de l'âge des documents mais de la richesse et du caractère unique de l'ensemble documentaire, artistique et ou culturel qu'ils forment ⁹ ». Ces collections ancrent la ville dans une mémoire commune et sont un élément fondateur de son identité.

Réseau savant, réseau populaire

Pourtant, l'histoire des bibliothèques depuis la Révolution française est paradoxale: la conception d'une bibliothèque qui instruirait le peuple est remise en question par le désengagement de l'Etat en faveur de cet idéal. Les bibliothèques ne font pas, à la différence de l'école, l'objet d'une politique nationale et sont incapables de répondre aux attentes d'une population en quête d'instruction. Un système dual se met en place avec, d'un côté, des bibliothèques patrimoniales ouvertes aux élites, aux membres de la « République des Lettres », de l'autre des bibliothèques populaires animées par un réseau de militants. Ce n'est qu'au XXe siècle qu'un rapprochement entre réseau savant et réseau populaire se développe et qu'un modèle, porté par des bibliothécaires modernistes et entendant concilier patrimoine et communication, voit le jour¹⁰.

Entre révérence et rejet

La compétition entre patrimoine et lecture publique

La relation bibliothèque-patrimoine ne va donc pas de soi: persistent, en effet, l'ombre de l'ancienne césure entre la bibliothèque savante et la bibliothèque populaire et le préjugé selon lequel le développement de la lecture publique serait entravé par le poids (physique et symbolique) des fonds patrimoniaux.

Ainsi, l'image longtemps véhiculée, celle « qui informe spontanément sinon inconsciemment la perception commune¹¹ » est celle d'un héritage subi et de collections nécessitant un traitement différent des collections courantes. « Ainsi composé, le cocktail alliant prestige et étrangeté est prêt, propre à inspirer la révérence. Propre également à donner à ces collections, toujours mal définies, un poids écrasant et à inspirer distance, voire rejet¹² » Cette représentation négative explique la requalification du patrimoine, terme « jugé peu mobilisateur »¹³, en « fonds anciens, rares ou précieux » afin de donner un écho plus large à ces collections.

Des missions différentes, des lieux différents

La dichotomie entre patrimoine et lecture publique se traduit dans l'organisation spatiale des bibliothèques : ainsi à Toulouse ou encore Cahors, la bibliothèque de lecture publique et celle du patrimoine se trouvent sur des sites différents. Séparation

⁹BOUGE-GRANDON Dominique. Les fonds spéciaux. In ODDOS, Jean-Paul (dir.). *Patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*. p.17.

¹⁰ J'ai repris ici dans ses grandes lignes l'analyse que fait Anne-Marie Bertrand dans l'ouvrage cité précédemment.

¹¹MARCETTEAU-PAUL, Agnès. La place du patrimoine dans les bibliothèques. In ODDOS, Jean-Paul (dir.). *Op.cit.* p.164

¹² *Ibid.* p.164.

¹³ TESNIERE, Valérie. Patrimoine et bibliothèques depuis 1945. [En ligne]. *BBF*, 2006, t.51, n°5. [Consulté le 18 juin 2010]
URL :<<http://bbf.enssib.fr/>>

idéologique, séparation physique. A Cahors, la bibliothèque d'étude et du patrimoine est située dans une salle construite à la fin du XIXe siècle et classée au titre des Monuments historiques; à Toulouse, la nouvelle bibliothèque inaugurée en 1935 rue Périgord, dispose d'une salle de lecture de 1120 m² pour 250 places. Elle semble témoigner d'une volonté de prendre en compte un nombre plus important de lecteurs mais en même temps, Jean-François Foucaud note que si « la monumentalité est certaine », d'une part « sa situation est peu visible dans une petite-rue du centre¹⁴ », d'autre part, elle ne provient pas d'un « projet urbanistique concerté¹⁵ ». La séparation des bâtiments a donc pour but de ne pas compromettre les objectifs de lecture publique avec l'étude des fonds anciens.

L'antinomie entre un idéal révolutionnaire de démocratisation et d'« instruction du peuple » portée par la lecture publique et un patrimoine écrit demandant beaucoup de temps pour son traitement physique et intellectuel a par là même retardé la prise de conscience que le PEG était aussi un enjeu de lecture publique, que sa finalité ne consistait pas uniquement dans sa conservation mais aussi dans son usage.

Les conséquences de cette dualité

Des inventaires inachevés, des catalogues partiels

L'expérience que nous livre Pierre-Jacques Lamblin lors de son arrivée à la bibliothèque de Douai en 2004 est significative: la réserve ancienne était une « *terra incognita*¹⁶ » car elle n'était presque pas cataloguée. Il souligne l'immensité de sa tâche pour préserver ces fonds. En effet, le conservateur se retrouve devant des inventaires partiels, des bribes de catalogues, des ensembles disparates d'objets (gravures, objets d'art, médailles, etc.) ne pouvant constituer de véritables collections, des livres abîmés par des restaurations aléatoires– disparition d'ex-libris, de mentions d'appartenance et de cotes anciennes susceptibles d'indiquer l'origine d'un manuscrit ou d'un incunable. A Foix, la municipalité a accepté de pourvoir un poste pour achever l'inventaire des fonds patrimoniaux. Par ailleurs, la bibliothèque a la chance de posséder de bonnes conditions de conservation. Cependant, cette situation, correcte pour une ville inférieure à 10 000 habitants, ne doit pas faire oublier que l'« échelon communal est inadéquat quand il est de petite et moyenne taille¹⁷ » car il faut des moyens humains et financiers que les municipalités ne peuvent pas offrir. L'absence de signalement rend par là même difficile la communication et la diffusion des documents. La bibliothécaire de Foix déplore de ne pas avoir de salle dédiée au patrimoine ni de budget spécifique.

Des fonds dispersés

A cette absence de signalement s'ajoute la dispersion des fonds patrimoniaux issus des dépôts littéraires parisiens et provinciaux. Les principaux lieux de conservation des collections d'Etat sont la Bibliothèque nationale de France (BnF), les 54 bibliothèques municipales classées (BMC), les 25 bibliothèques du dépôt légal imprimeur (BDLI). Toutefois, on retrouve des fonds d'Etat dans d'autres bibliothèques plus petites. Au total, 300 bibliothèques territoriales conservent des fonds d'Etat soit 30 millions de

¹⁴ Cette affirmation demande à être nuancée car la bibliothèque est située près des lycées et des universités de droit et sciences sociales et donc dans un quartier plutôt actif.

¹⁵ FOUCAUD, Jean-François. Les bibliothèques et leur patrimoine. In Oddos, J.P. *Op.cit.* p.151.

¹⁶ LAMBLIN, Pierre-Jacques. Quand j'entends parler de patrimoine, je sors de ma réserve». [En ligne]. *BBF*, 2004, t.49, n°5. [Consulté le 18 juin 2010]

URL : <<http://bbf.enssib.fr/>>

¹⁷*Ibid.*

documents¹⁸ (autant que la BnF). Les collections de livres sont estimées à plus de 4 millions de volumes dans les bibliothèques territoriales¹⁹. Si l'on considère la région Midi-Pyrénées, seulement deux bibliothèques sont classées (Toulouse et Albi). Pourtant, on recense des fonds patrimoniaux supérieurs à 500 documents dans 22 d'entre elles²⁰.

L'ÉMOI PATRIMONIAL : QUELLES REPERCUSSIONS POUR LE PEG ?

Lieux de mémoire, racines et identité

L'élargissement de la notion de patrimoine

Les années 1980 sont marquées par ce que Jean-Pierre Rioux a appelé l'« émoi patrimonial²¹ » qui se traduit dans un intérêt renouvelé pour la mémoire et pour son corollaire, l'identité. La mémoire « sourd d'un groupe qu'elle soude », ce qui génère « autant de mémoires que de groupes »²². Tout est donc susceptible de devenir du patrimoine, tout est susceptible de devenir un « lieu de mémoire », ce « lieu physique ou idéal dans lequel s'incarne la quintessence de la nation française²³ ». La notion de patrimoine s'est d'ailleurs considérablement élargie : à l'origine « héritage du père », elle peut désigner aujourd'hui aussi bien le patrimoine génétique que le patrimoine immatériel « En s'élargissant, la notion prend une valeur affective plus marquée, pour désigner certaines conditions fondamentales de l'existence nationale, voire de l'existence humaine. Cette évolution ne fait peut-être que traduire le trouble de la conscience collective face à des menaces, plus ou moins précises et plus ou moins obscures, pour son intégrité²⁴ ».

Ainsi, donner le *label* de patrimoine c'est affirmer cette possibilité de retrouver des racines, de les affirmer dans un monde en perpétuelle mutation. La mémoire devient ce « pont jeté entre le passé et l'avenir²⁵ », mémoire qui retient le passé en tant que tel et le restitue sous forme de souvenirs, mémoire qui unit une communauté, lui donne une conscience et une identité.

« La mémoire de papier²⁶ »

Les bibliothèques publiques ont un rôle à jouer dans l'institution et la transmission de cet héritage. Elles « font figure de lieux de mémoire quand le patrimoine renvoie à un savoir mythologique ou à la production d'histoires locales »²⁷. Yves Jocter-Montrozier remarque que généralement les fonds locaux et régionaux sont la partie la plus exploitées des fonds patrimoniaux et doivent par conséquent être prioritaires dans la diffusion électronique et numérique²⁸.

¹⁸ Ces chiffres sont extraits du Service du Livre et de la lecture, Ministère de la culture et de la communication. [En ligne].

URL: <http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/>.

¹⁹ BERTRAND, Anne-Marie. Les bibliothèques. In SAEZ, Guy (dir.) *Institutions et vie culturelle*. Paris : La documentation française, 2004. Notice 15. p.88.

²⁰ Cf Annexe 1

²¹ RIOUX, Jean-Pierre. L'émoi patrimonial. *Le Temps de la réflexion*, 1985, n°6, p.39-48.

²² NORA, Pierre. *Les lieux de mémoire*. La République. Paris : Gallimard, 1997. p.25.

²³ *Ibid.* p.25.

²⁴ CHASTEL, Pierre. La notion de patrimoine. In NORA, Pierre (dir.). *Op.cit.*

²⁵ BERGSON, Henri Bergson. *L'énergie spirituelle*. Paris : Les Presses Universitaires de France, 1957.p11.

²⁶ Il s'agit d'une expression empruntée à Leibniz que reprend Pierre Nora. *Op.cit.* p.31.

²⁷ POULOT, Dominique. La représentation du patrimoine des bibliothèques, XVIe-XXe. In ODDOS, J.P. *Op.cit.* p.17.

²⁸ JOCTER- MONTROZIER, Yves. Les fonds locaux et régionaux. In ODDOS, J.P. *Op.cit.* p.360

A Roubaix, la numérisation est perçue comme un moyen de valoriser la mémoire collective et de développer un « sentiment d'appartenance » au sein d'un territoire à l'identité industrielle marquée. « En effet, la Ville de Roubaix, victime de la crise des années 1960-70, a subi, en l'espace d'un siècle, son apogée et les plus grandes difficultés de son Histoire. Une descente vertigineuse que les Elus ont fait le pari de remonter en donnant à voir le patrimoine écrit, graphique et iconographique au plus grand nombre par le biais d'un outil innovant et accessible à tous²⁹ ». Par conséquent, la bibliothèque numérique représente un enjeu mémoriel fort- il s'agit de faire du patrimoine « un bien commun ».

Un patrimoine écrit en retrait

Toutefois, si l'on considère l'ouvrage référence de Pierre Nora, la thématique du patrimoine écrit des bibliothèques est peu ou prou abordée, le patrimoine monumental tenant le haut-du-pavé³⁰. Les bibliothèques sont abordées en tant qu'« objets les plus symboliques de notre mémoire³¹ » au même titre que les Archives, les Trois Couleurs, les dictionnaires, les musées, les commémorations, ou encore les fêtes. Le PEG n'est pas, non plus, au programme de l'année du Patrimoine de 1980. Selon Dominique Varry, cette omission témoigne de la prise de conscience tardive du patrimoine dans le discours des bibliothèques³².

L'impact du rapport Desgraves

En 1982, dans son rapport au directeur du livre et de la lecture Jean Gattégno, Louis Desgraves constate que l'association entre bibliothèque et patrimoine ne va pas de soi alors que le public attribue volontiers ce terme à un objet ancien ou un monument³³. Ce rapport, fondé sur un état des lieux du patrimoine des bibliothèques en France et sur une série de propositions pragmatiques, fait du patrimoine écrit un objet d'intérêt national en donnant aux « professionnels et pouvoirs publics une *politique du patrimoine*³⁴ » alors que jusque-là le patrimoine écrit et graphique³⁵ était le parent pauvre des politiques culturelles.

Le constat

Un patrimoine écrit important et diversifié

Le patrimoine conservé par les bibliothèques territoriales est multiple : livres imprimés (4 millions), manuscrits (150 000), plans et cartes, estampes, dessins, affiches, sceaux, photographies, etc.

²⁹Entretien de Géraldine Bulckaen sur la bibliothèque numérique de Roubaix à paraître dans l'*Observatoire*, la revue des politiques culturelles, n° 37, automne 2010.

³⁰ Il faut toutefois rappeler, comme le note Dominique Varry, le texte de Mona Ozouf sur la Bibliothèque des Amis de l'Instruction.

³¹ NORA, Pierre *Les lieux de mémoire*. p.28

³² VARRY, Dominique. Une histoire des destructions et de l'oubli. In ODDOS, J.P. p.81.

³³ Rapport au directeur du livre et de la lecture sur le patrimoine des bibliothèques. [En ligne]. *BBF*, 1982, n° 12, p. 657-688. [Consulté le 15 décembre 2010].

URL : <<http://bbf.enssib.fr/>>.

³⁴ MARCETTEAU-PAUL, Agnès. Le patrimoine, une valeur d'avenir ? [En ligne] *BBF*, 2004, t.49, n°5. [Consulté le 18 juin 2010].

URL: <http://bbf.enssib.fr/>

³⁵G.Cohen et M.Yvon pensent qu'il est préférable de parler du patrimoine écrit et graphique(PEG) en raison de la grande diversité des documents (Le plan d'action pour le patrimoine écrit. [En ligne].*BBF*, 2004, t.49, n°5, p.48. [Consulté le 18 juin 2010].URL : <http://bbf.enssib.fr/>)

Des problèmes de conservation

Si les documents anciens ont à peu près bien conservés, des problèmes se posent pour les documents des 19^e et 20^e siècles. De plus, l'absence de désherbage confine à l'asphyxie.

L'absence de catalogage

« Des centaines de milliers de documents anciens, rares et précieux, dans les bibliothèques françaises, n'ont fait l'objet d'aucun catalogue ou de catalogues si sommaires qu'ils sont inutilisables. Ils demeurent donc inconnus du public³⁶ ». Selon Gilles Eboli, cette phrase du rapport résume et éclaire la situation du signalement des collections patrimoniales en France³⁷. Ces fonds non répertoriés, et par conséquent « plus vulnérable(s) au vol³⁸ », sont majoritairement dus à l'absence ou au manque de personnel qualifié.

Les préconisations

Mieux conserver les collections

Le rapport conseille la mise en place d'un plan national de conservation partagée, notamment pour la littérature jeunesse. Il préconise également de reproduire l'ensemble des documents les plus précieux et les plus fragilisés par les manipulations.

Informatiser les catalogues

L'enjeu du projet est de doter les bibliothèques de catalogues informatisés nationaux pour tous les types de documents anciens et spéciaux ou, à défaut, de faire des inventaires photographiques des fonds oubliés. En attendant, il conseille la poursuite des publications des catalogues collectifs (tel le Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France) et locaux (tel *Le patrimoine des bibliothèques*).

Enrichir les acquisitions

Le rapport stipule que tout document³⁹ a vocation à devenir patrimonial³⁹, « et peut-être surtout les plus récents ». Ainsi, il invite les bibliothèques à s'attacher « à recueillir des images relatives à leur région⁴⁰ », images symboles qui « confirment l'identité d'une ville, d'une région⁴¹ ».

Ce rapport fait date dans la mesure où il impulse une dynamique en faveur du PEG et marque le point de départ d'un travail de sauvegarde, d'enrichissement et de mise en valeur de ces collections (inventaires, catalogues, mesures de conservation, etc.). En outre, il encourage une politique de communication du patrimoine écrit, un patrimoine qui doit être accessible non seulement aux publics traditionnels des « salles du patrimoine » des bibliothèques mais aussi au grand public.

³⁶ DESGRAVES, Louis. *Le patrimoine des bibliothèques*. Rapport au Directeur du Livre et de la Lecture. Paris : Ministère de la Culture, 1982. p.51.

³⁷ EBOLI, Gilles. Le signalement des collections patrimoniales. In ODDOS, J.P. *Op.cit.* p.207

³⁸ DESGRAVES, Louis. *Op.cit.* p.51.

³⁹ Ce point sera discuté dans la troisième partie.

⁴⁰ DESGRAVES, Louis. *Op.cit.* p.108.

⁴¹ JOCTER- MONTROZIER, Yves. *Op.cit.* p.360.

LE PATRIMOINE PASSE AU NUMERIQUE

Une prise de conscience nationale

La « galaxie » numérique

En 2005, le rapport de François Stasse soulignait l'impact de la technologie numérique non seulement sur l'accès au savoir et à la culture mais aussi sur leur production et leur conservation « On pressentait depuis vingt ans que sa portée économique et culturelle serait comparable à celle de l'invention de l'imprimerie. C'est aujourd'hui une certitude⁴² ». Révolution culturelle puisqu'en dissociant texte et support, elle modifie nos manières de lire et nos structures de pensée, elle remet en question certains paradigmes- la distinction auteur/lecteur, lecture/écriture, elle abolit le temps linéaire propre à l'ordre typographique pour nous faire pénétrer dans le *présent éternel* propre à l'ordre graphique⁴³.

Mais aussi révolution économique dont l'entreprise Google est emblématique, notamment avec les programmes de numérisation de masse des fonds des bibliothèques portés par le projet Google Livre.

Concernant le patrimoine des bibliothèques, l'enjeu de cette nouvelle technologie est double puisqu'il vise la préservation des collections tout en les diffusant le plus largement possible.

Les programmes et financements nationaux

Les moyens financiers

Le Plan national de numérisation : l'Etat entend être un acteur essentiel des politiques de numérisation du patrimoine depuis les années 1990 : en atteste le Plan National de numérisation initié en 1996⁴⁴ qui porte sur la numérisation des fonds iconographiques et sonores appartenant à l'État. Depuis 2000, il concerne également les fonds appartenant aux collectivités locales. Ce programme, piloté par la Mission pour la recherche et la Technologie (MRT), repose sur des appels à projets annuels et vise à numériser les contenus culturels pour une diffusion gratuite. Les fonds d'Etat sont subventionnés à 100 %, les fonds locaux à 50 %.

La dotation générale de décentralisation : elle peut être utilisée pour le financement d'opérations de numérisation, à l'instar de la ville de Roubaix qui a numérisé sur fonds du concours particulier⁴⁵.

D'autres financements : les Fonds régionaux pour les acquisitions en bibliothèques : le FRAB de Midi-Pyrénées a en partie financé le projet de numérisation de 441 lithographies sur le thème du « costume pyrénéen » à Bagnères-de-Bigorre; les contrats-plan Etat-région : le fonds Pasteur Vallery-Radot, en cours de numérisation, est inscrit dans la convention de Pôle associé avec la BNF (30%), la ville de Dole a sollicité l'aide de la Région Franche-Comté (30%) dans le cadre du volet Numérisation du Contrat de Projet Etat Région et de la DRAC, les 40% restants sont à la charge de la municipalité.

⁴²STASSE, François. Rapport sur l'accès aux œuvres numériques conservées par les bibliothèques publiques [en ligne]. Paris, avril 2005. [Consulté le 16 décembre 2010].

URL : <<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/stasse/stasse.pdf>>.

⁴³McLUHAN, Marshall. *Understanding media, the extensions of man*. Cambridge: MIT Press edition, 1997 Introduction. p.XXIII.

⁴⁴ *Plan national de numérisation* [en ligne]. Ministère de la culture et de la communication. [Consulté le 15 décembre 2010].

URL : <http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/politique/plan.htm>

⁴⁵ Décret n°2010-767 du 7 juillet 2010. Art R 1614-91.

Le Plan d'action pour le patrimoine écrit (PAPE)

Depuis 2004, le plan d'action pour le patrimoine écrit et graphique soutient les actions de conservation, de signalement et de valorisation des fonds conservés en région.

Ce programme repose sur 5 objectifs (amélioration des conditions de conservation, inventaire des collections, relance de la formation, valorisation du patrimoine écrit et numérisation d'ensembles cohérents) et s'appuie sur une enquête préalable menée par la DRAC. Le dispositif repose sur des appels à projet, (il s'agit du même fonctionnement que pour le Plan national de numérisation). Dans le cadre de l'appel à projets 2010, le dispositif a financé l'exposition « Le goût de la Renaissance italienne. Les manuscrits enluminés de Jean Jouffroy, cardinal d'Albi († 1473) » en Midi-Pyrénées, le portail numérique patrimonial franc-comtois en Franche-Comté ou encore « 1911-2011: cent ans de l'exposition internationale – Revivre Roubaix 1911 » pour la région Nord-Pas-de-Calais.

Etat des lieux des fonds patrimoniaux numérisés:

Quelques exemples en région

Bibliothèques municipales de Midi-Pyrénées	Fonds patrimoniaux	Fonds numérisés et financements	Commentaires : type de numérisation, modalités de consultations	projets
Médiathèque de Toulouse (BMVR) http://www.bibliotheque.toulouse.fr/page_bibliotheque.html	125 000 livres anciens 5000 manuscrits 140000 périodiques 3000 cartes et plans Estampes Cartes postales Photos Plaques de verre Partitions	10 collections numérisées : 4 collections de presse : Le cri de Toulouse, le Midi socialiste, le Journal de Toulouse, l'Express du Midi 6 collections patrimoniales : - Eugène Trutat -Agatange : partitions anciennes, ouvrages précieux de musique -Trésors de la bibliothèque (autographes de musique, manuscrits du Moyen Âge, collection Philidor, le XVIIe siècle musical). -Photographies anciennes (photographies sur plaques de verre années 1870-1920) -3700 Enluminures (IRHT) - Pyrénées : estampes relatives aux Pyrénées	3 modalités de recherche : -Rechercher avec une option de recherche avancée -Naviguer : par thèmes : titres, auteurs, sujets, types, éditeurs, dates, cotes (pour les enluminures), provenances -Explorer : albums thématiques permettant de découvrir les collections numérisées. Numérisation en mode image et mode texte.	En cours : thème de la langue d'Oc , programme sur fonds du MRT 2009 à numériser en 2010: manuscrits Sacaze; imprimés du 16-18 en langue d'Oc; brochures révolutionnaires en occitan; manuscrits Perbosc. Projet dans le cadre d'une Archive Ouverte (crédits municipaux): fonds d'archives privées sur la Chine. 2 actions: numérisation des documents de la BMT relatifs à la Chine et numérisation des disques en plastique souple venant de la collection

D'un patrimoine de stock à un patrimoine de flux

				privée.
<p>Médiathèque Pierre-Amalric d'Albi (BMC)</p> <p>http://www.mediathèque-albi.fr/</p> <p>Onglet Patrimoine</p>	<p>Environ 300 000 pièces</p> <p>Fonds issus des confiscations révolutionnaires et legs de l'amiral de Rochemore au 19^e : 14000 livres anciens 463 manuscrits 71 incunables 275 éditions du 16^e</p> <p>Fonds spécialisés: 25 000 livres antérieurs à 1811 200 livres du fonds de bibliophilie contemporaine 65 000 volumes, plaquettes et brochures du fonds local Quelques collections iconographiques, cartes, plans, partitions musicales.</p>	<p>-1manuscrit sur base Enluminures. - 2 incunables -2007-2008 :23 manuscrits enluminés du scriptorium de la cathédrale Sainte-Cécile (subvention de 12 500 € de la MRT, l'autre moitié venant de la municipalité)</p>	<p>Numérisation en mode image par un prestataire privé, la société Arkhênum. Fonctionnalité de feuilletage des manuscrits.</p>	
<p>Médiathèque Antonin Perbosc de Montauban (BM)</p> <p>www.mediathèque-montauban.com</p>	<p>1545 manuscrits 27391 livres et brochures Périodiques</p>	<p>Pas de numérisation</p>	<p>Catalogue en ligne (peu ergonomique)</p>	<p>La bibliothèque n'a pas répondu à mon enquête</p>
<p>BM d'Auch</p> <p>http://www.mairieauch.fr/opacwebaloes/index.aspx</p> <p>Onglet Patrimoine, documents numérisés</p>	<p>30 manuscrits médiévaux (dont des livres d'heures du 15^e siècle) 70 manuscrits contemporains 18000 ouvrages antérieurs à 1806(34 incunables) Fonds local ancien sur l'histoire d'Auch Fonds italien Fonds de 200 livres d'artiste Fonds de 1000 cartes postales Fonds basque et espagnol (legs d'Alphonse Branet)</p>	<p>La Grande bible de l'abbaye de Gimont (XII^e siècle) 966 cartes postales (1898-1930) Un motet (musique liturgique) : manuscrit unique recueil de format in-quarto oblong contenant huit motets à cinq voix et continuo composés par Augustin Daignan du Sendat, chanoine et maître de chapelle en la cathédrale Sainte-Marie d'Auch, au XVIII^e siècle. 3manuscrits enluminés (base Enluminures)</p>	<p>-Budget de 1000€/an sur fonds municipaux - Mode image, fonctionnalité de feuilletage pour les manuscrits. - Catalogue des Incunables diffusé sur Calaméo.</p>	<p>Continuer la numérisation de la musique liturgique de l'abbé Louis D'Aignan du Sendat.</p>
<p>Médiathèque de Foix (BM)</p>	<p>Fonds composés de fonds d'Etat : - une cinquantaine de</p>	<p>6 manuscrits (36 illustrations (base Enluminures)</p>	<p>En ce moment inventaire des fonds (poste pourvu par la ville).</p>	<p>Programme de numérisation</p>

D'un patrimoine de stock à un patrimoine de flux

<p>Site mairie : http://www.mairie-foix.fr</p>	<p>manuscrits enluminés -une dizaine de partitions anciennes, -quelques incunables -antiphonaires Des fonds appartenant à la ville : imprimés : œuvres originales de Pierre Bayle (fonds local ancien), brochures et imprimés du 19^e et début 20^e.</p>			<p>des manuscrits par IRHT</p>
<p>BM Pamiers Site mairie : http://ville-pamiers.fr/?idMenu=115</p>	<p>5000 ouvrages du 19^e siècle essentiellement, hérités des bibliothèques de collèges.</p>	<p>Pas de numérisation</p>		
<p>BM Rodez http://www.mairie-rodez.fr/fr/culture_et_loisirs/mediatheque</p>	<p>Fonds ancien : 30 000 ouvrages</p>	<p>Pas de numérisation</p>	<p>Période de rétroconversion du fonds ancien : les 30000 ouvrages du fonds ancien (avant 1810) sont à peu près catalogués (fait vers 1996-1997) ; globalement le 19^e est catalogué (aide de l'Etat, fait par une société privée). A informatiser: les années 1950-60.</p>	
<p>BM Villefranche-de-Rouergue http://www.villefranchederouergue.fr</p>	<p>Le fonds local : -une collection Jazz et Blues autour des oeuvres de Hugues Panassié, Jean Mansion et Pierre Delord. - tous types de documents sur la ville, le département et la région Le fonds ancien : documents hérités des différentes congrégations religieuses de la ville et de ses alentours.</p>	<p>Pas de numérisation</p>		<p>Projets de numérisation concernant les fonds sonores, notamment numérisation du magazine de jazz <i>Melody Maker</i> qui ne se trouve ni à la BNF ni à la British Public Library.</p>
<p>BM Bagnères-de-Bigorre http://www.ville-bagneresdebigorre.fr/index.php?page=bibliotheque.html</p>	<p>Le fonds ancien (hors périodiques) -40084 imprimés -82 manuscrits -2181 documents graphiques - fonds Alix (donation de 55 961 objets, photos de 1880-1962 et films) Le fonds local sur les Pyrénées issu des catalogues Privat et Vausselat : 3500 brochures 3400 ouvrages 1677 images en feuilles, 123 albums de lithographie 387 partitions + cartes postales, cartes géographiques, photos et périodiques.</p>	<p>En 2007, 242 vues de Bagnères-de-Bigorre ont été sélectionnées dans le corpus. En 2010, 441 lithographies sont numérisées sur la thématique du Costume Pyrénéen (dossier déposé en 2009 et bénéficiant d'une subvention du FRAB).</p>	<p>Le projet de portail de la médiathèque prévu au premier trimestre 2011 permettra la visibilité des fonds patrimoniaux locaux et une recherche facilitée pour les chercheurs étrangers notamment.</p>	

D'un patrimoine de stock à un patrimoine de flux

<p>BM Castres</p> <p>http://www.ville-castres.fr/contenus/contenus.php?clef=bibliotheque</p>	<p>le fonds patrimonial comprend des imprimés du fonds local, des ouvrages du XVI^e siècle jusqu'au début du XX^e, dont plus de 5 000 livres rares et précieux.</p>	<p>Pas de numérisation</p>	<p>Catalogue en ligne des collections en prêt mais qui ne fonctionne pas</p>	
<p>BM Cahors</p> <p>http://www.paysdecahors.fr/La-bibliotheque-Patrimoniale-et-de.html</p>	<p>40000 documents</p>	<p>Quelques manuscrits numérisés (base Enluminures)</p>	<p>Inventaire du fonds ancien et rétroconversion.</p>	<p>Numérisation de la presse du 19^e qui est dans un état désastreux</p>
<p>Bibliothèques autres régions</p>	<p>Fonds patrimoniaux</p>	<p>Fonds numérisés</p>	<p>Commentaires : types de numérisation, modalités de consultations</p>	<p>Projets</p>
<p>Médiathèque Intercommunale à Dimension Régionale de Pau</p> <p>http://mediatheque.s.agglo-pau.fr/medias/medias.aspx?INSTANC E=EXPLOITATION&SITE=GLOBAL</p> <p>site de la bibliothèque numérique des ressources pyrénéennes : http://pireneas.fr/</p>	<p>58 000 volumes du fonds ancien. 7000 volumes fonds Manescau. Fonds iconographique 9000 pièces. 4500 volumes du fonds local 9000 pièces du fonds anglais 1400 vol. fonds d'auteurs locaux. Fonds occitan : 300 vol. Legs Dussert: 700 vol. Périodiques antérieurs à 1950.</p>	<p>2003 : iconographie locale ; documents 18-19^e : estampes, lithographies, affiches.</p>	<p>Entrepôt OAI.</p> <p>Accès aux collections par la fonctionnalité Rechercher ou bien accès thématique : A chacun son album. Un espace ludique. Un espace Partage (Facebook, Delicious, Twitter, Google Bookmarks, etc.)</p>	<p>Presse locale ancienne</p>
<p>Bibliothèque municipale d'Angers (BMC)</p> <p>http://www.bm.angers.fr/</p>	<p>Les manuscrits du Moyen Age La Bible de Saint-Aubin Les incunables Les collections d'histoire de l'Anjou Les fonds de correspondances Les brouillons d'écrivains Les fonds de livres imprimés patrimoniaux Les atlas L'art de la reliure Journaux, revues et magazines Les fonds photographiques Les fonds musicaux La bibliophilie contemporaine Les fonds patrimoniaux jeunesse</p>	<p>451 manuscrits (base Enluminures)</p>	<p>Pas de programmes de numérisation en propre Une politique dynamique de valorisation du patrimoine par d'autres actions : expositions, Classes Patrimoine.</p>	
<p>Médiathèque de Dole (BMC)</p> <p>Portail : http://www.dole.org/mediathèque</p>	<p>-manuscrits médiévaux (120) - manuscrits modernes (480) - incunables (76 vol.) - livres imprimés du 16 au 19^e siècles (45.000) - documentation sur l'histoire locale et régionale</p>	<p>2000/2002 :1556 Iconographie locale du 18^e au début 20^e (crédits ville) 2003:729 doc. de botanique issus des collections franc-comtoises du 16^e au 20^e (crédits</p>	<p>Documents catalogués en Dublin Core.</p> <p>Onglet Bibliothèque numérique, puis Bibliothèque numérique patrimoniale.</p>	<p>Manuscrits Périodiques locaux Cartographie</p>

	- documents d'archives privées et fonds particuliers - cartes et plans - documents iconographiques (1500)	ville) 2006 :304 enluminures (IRHT) 2008-2009 : 200 Iconographies diverses (crédits ville) 18421 Incunables (crédits ville) 40000 Archives privées de Louis Pasteur Valléry-Radot (1886-1970) (40% crédits ville, 30% BNF, 30% région Franche-Comté)	Accès en mode Recherche ou par navigation. Un lien vers des expositions virtuelles	
Médiathèque de Roubaix (BMC) www.mediathèque-roubaix.fr onglet Bibliothèque numérique www.bn-r.fr bibliothèque numérique regroupant différents établissements culturels de la ville(2008)	Fonds patrimoniaux du 18 et 19 e siècles essentiellement. Patrimoine récent: la bibliothèque est classée en raison de sa politique de lecture publique extrêmement active et non pour ses fonds issus des confiscations révolutionnaires.	47000 documents - manuscrits de la Médiathèque(2006 - fonds d'archives de Maxence van de Meersch (convention avec la ville de Wasquehal) -documents d'Archives du Musée la Piscine (plaques de verre, affiches, cartes postales selon des thématiques particulières) -florilège de documents des archives municipales - une collection de journaux de quartier du centre de documentation local -palmarès du conservatoire de musique, danse et de théâtre	Financements : programmes « lourds » : 50% ville, 50% Etat (MRT ou DGD)/Ville pour les autres projets. Documents numérisés en haute définition, catalogués en EAD. Moissonables grâce au protocole OAI-PMH (moissonnée par Gallica depuis juin 2010). Le site Internet de la BN-R propose 3 modalités de consultation des fonds : Un parcours Découverte : -une recherche par thème, par collection, par période chronologique, - recherche dans le Plan de Roubaix. Un moteur de recherche documentaire : -une recherche par mots-clés, en recherche simple ou approfondie, Des Liens : -un lien vers des expositions en ligne - un lien Actualités	-Numérisation de 7 titres de la presse locale à partir de microfilms (partenariat avec Tourcoing) (MRT 2009). -corpus de documents sur la Mode et le Textile (MRT 2010). - fin des collections en cours. -Numérisation de documents en lien avec le centenaire de l'exposition internationale Roubaix 1911. -Registres d'Etat civil, documents d'Archives...

Des disparités régionales

Quelques chiffres

L'enquête nationale menée dans le cadre du PAPE a montré que 36% des collections n'étaient ni inventoriées ni cataloguées, 31% des collections étaient considérées en mauvais état (le bibliothécaire de Cahors qualifie la situation des périodiques du 19^e de « désastreuse » en 2010), que seulement 54% des bibliothèques patrimoniales étaient informatisées (83% pour les bibliothèques de lecture publique). En ce qui concerne la numérisation du patrimoine culturel, de grandes disparités existent selon les régions: on distingue des régions phares (Ile-de-France, Rhône-Alpes, Aquitaine, Champagne-Ardenne), des régions dynamiques (Franche-Comté, Picardie, Centre, Bourgogne, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Provence- Alpes- Côte-d'Azur) et enfin des régions « à la traîne » (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Auvergne)⁴⁶.

⁴⁶Données fournies par Thierry Claerr, Service du Livre et de la Lecture, lors d'une intervention à l'ENSSIB le 3 novembre 2010.

Le cas de Midi-Pyrénées

La région Midi-Pyrénées est la quatrième région de France pour l'importance de son patrimoine écrit. En témoigne l'état des lieux effectué par la DRAC dans le cadre du PAPE qui comptabilise près de 577 000 documents à l'exception de la presse qui n'apparaît pas dans ces statistiques⁴⁷ (environ 1 500 000 documents si l'on considère les autres institutions détentrices de fonds patrimoniaux et certains chiffres non communiqués) :

Nature des documents	Bibliothèques	Autres institutions
Livres/brochures	400 000	454 000
Manuscrits	8 553	5 275
Périodiques	143 000	39 000
Presse	non communiqué	24 200
Cartes et plans	4 608	7 698
Estampes	4 400	26 100
Affiches	100	1 700
Dessins	non communiqué	6 200
Cartes postales	6 200	19 900
Photographies	6 600	255 100
Plaques de verre	200	26 800
Monnaies et médailles	2 568	15 582
Total	576 229	881 555

Pourtant, la région fait figure de « parent pauvre » des politiques de numérisation : seulement 5 établissements avaient des fonds patrimoniaux numérisés en 2007. Toulouse, et dans une moindre mesure Albi, ont une stratégie en termes de numérisation adossée à des moyens humains et financiers conséquents. Comme le note Caroline Durand, conseillère pour le Livre et la Lecture à la DRAC, elles répondent aux appels à projets, montent des dossiers de subventions alors que les autres bibliothèques (situées à 80% en milieu rural) sont peu susceptibles de se poser la question de la numérisation des fonds d'autant plus que près de 45, 8% des bibliothèques n'ont pas de personnel affecté spécifiquement aux fonds anciens.

Absence de ligne patrimoniale (on est dans l'action ponctuelle dans 80% des cas, la numérisation se faisant alors surtout en interne comme à Villefranche- de- Rouergue qui a numérisé des fonds sonores sur disque dur avec un logiciel), absence de crédits, rétroconversion inachevée (la bibliothèque de Rodez est en train de finir la rétroconversion des fonds anciens et il lui reste à achever les années 1950-60) ou fonds en cours d'inventaire (comme à Cahors ou Foix), manque d'informations, complexité des procédures, absence de compétences pour l'élaboration des cahiers des charges : autant de raisons qui peuvent expliquer le retard de Midi-Pyrénées en matière de numérisation.

⁴⁷Enquête de la DRAC en région Midi-Pyrénées, bilan de la mission Patrimoine écrit régional en Midi-Pyrénées réalisée à la BMVR de Toulouse (septembre 2005-novembre 2007). Document consulté à la DRAC de Midi-Pyrénées.

Ces chiffres ne sont que des estimations, certaines bibliothèques n'ayant pas communiqué leurs fonds-notamment pour les affiches et les périodiques.

Cependant, quel que soit le degré d'implication des établissements, les projets de numérisation obéissent à un double objectif : sauvegarder et diffuser le patrimoine des bibliothèques.

Un moyen de conservation

La conservation en question(s)

La numérisation n'a pas pour objectif premier la conservation du patrimoine. Selon Jocelyne Deschaux, responsable du Patrimoine à la BMVR de Toulouse, c'est un faux débat de dire que la numérisation vise en priorité la conservation: d'une part, si l'on ne conserve pas les originaux dans de bonnes conditions, cet argument de conservation ne tient pas. En effet, la numérisation ne dispense pas de continuer à conserver les originaux dans des conditions adéquates (facteurs d'exposition, conditions d'hygrométrie, consultation sur supports appropriés, etc.). D'autre part, la « mémoire numérique » est extrêmement fragile et les bibliothèques sont parfois amenées à numériser à nouveau des documents devenus illisibles au bout de 10 ou 15 ans. Ainsi, La bibliothèque municipale de Toulouse a dû numériser à nouveau, 15 ans après, les 5000 photographies anciennes sur plaques de verre numérisées en 1995, l'image étant devenue illisible⁴⁸. Enfin, la numérisation implique un traumatisme pour les documents- il a fallu casser la reliure de certains périodiques pour les numériser.

Un support de substitution

Toutefois, la numérisation peut permettre la protection des documents originaux dégradés par de multiples manipulations, à l'instar du fac-similé de la grotte de Lascaux ouvert pour éviter la dégradation du lieu originel ou d'un Musée du faux au Japon construit pour que « si jamais le Louvre disparaissait par suite d'une catastrophe ou bombardement, il faudrait pouvoir disposer d'un Louvre bis⁴⁹ ». L'objet numérique traduit par là même une volonté d'anticipation, c'est d'ailleurs cette même volonté qui a présidé au microfilmage des documents patrimoniaux. Ainsi, dès 1978, la direction du livre et de la lecture a assuré le financement du microfilmage en noir et blanc par les équipes de l'IRHT de tous les manuscrits médiévaux des BM. Les enluminures ont fait l'objet de photographies en noir et blanc et de diapositives couleurs- les bibliothèques de Midi-Pyrénées ont bénéficié des programmes de microfilmage, dès les années 1980 pour Toulouse et Foix. En 1994, Bagnères-de-Bigorre a également microfilmé une partie de son fonds iconographiques par mesure de sauvegarde. Toutefois, ces substituts sont d'un usage limité: consultation uniquement sur place et nécessité de consulter tout le microfilm pour trouver un document (comme c'est le cas à Foix). Le passage du microfilm au support numérique permet une meilleure accessibilité -et une diffusion beaucoup plus large.

Le numérique est par conséquent un support de substitution pour la communication des documents. Par exemple, la bibliothèque de Toulouse ne donne plus accès aux originaux des plaques de verre du fonds photographique Trutat depuis près de 20 ans (date de leur mise sur microfilms). En revanche, pour les manuscrits, certaines recherches, notamment en codicologie, nécessitent toujours d'avoir accès à l'original.

⁴⁸ La question de la pérennité des supports numériques sera abordée dans la 3e partie.

⁴⁹ JEUDY, Henri-Pierre. Inflation patrimoniale et politiques culturelles. In ROUSSO, Henri (dir.). *Le Regard de l'histoire : L'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XX^e siècle en France*. Paris : Fayard, 2003.p.36.

Diffusion sur microfilm ou diffusion numérique : ces procédés offrent des « doubles du document original qui joueraient le rôle de copies de sauvegarde à partir desquelles seraient tirées des copies de consultation manipulables sans danger par les lecteurs⁵⁰ ».

Une logique de diffusion

Le mode image et la fonction de feuilletage

Le choix prédominant du mode image dans les bibliothèques choisies pour mon étude témoigne d'une optique de diffusion grand public plutôt qu'en direction des chercheurs institutionnels ou non, publics traditionnels des fonds patrimoniaux. En effet, celui-ci permet une reproduction du document original, une « photographie » qui conserve la présentation initiale. Par ailleurs, ce type de numérisation est moins onéreux qu'une numérisation en mode texte. Il permet aussi de feuilleter le texte page par page sur l'écran.

Cette fonctionnalité de feuilletage rend également possible une mise en valeur du document, surtout quand le fonds est restreint comme à Auch ou Albi -et elle est particulièrement appréciée des élus pour cette raison. Cette technologie intéresse le grand public, notamment quand elle est associée à un moyen de médiation (tel qu'une exposition ou une borne interactive), mais aussi un public de chercheurs grâce aux fonctionnalités de zoom- en effet, elles permettent de découvrir des documents peu ou prou donnés à la consultation. Nous voyons donc que, par ces choix techniques, les bibliothèques remplissent des missions de valorisation des fonds patrimoniaux.

Un accès élargi

A Albi, les deux phases de numérisation (2005 et 2007) des manuscrits enluminés du scriptorium de la cathédrale Sainte-Cécile et des *neumes aquitains* (notations musicales) dans le cadre du projet *Sicardus* participent de cette volonté de sauvegarder et valoriser les fonds patrimoniaux. Ces programmes visent la restitution auprès du grand public, notamment albigeois et tarnais, de l'une des pages les plus prestigieuses de son histoire et la facilitation de l'accès au plus grand nombre aux trésors écrits-action qui relève des missions d'une bibliothèque de lecture publique⁵¹. Par conséquent, les publics concernés par cette numérisation sont non seulement la communauté scientifique des chercheurs, musicologues, historiens de l'art mais aussi des publics diversifiés.

La prévalence des fonds iconographiques

Le tableau récapitulatif de la numérisation en région montre que les documents iconographiques sont préférés par rapport aux textes. Au niveau national, ces représentations représentent 55% des fonds numérisés⁵². Ce choix s'explique en partie dans une optique de diffusion auprès d'un public élargi. Le numérique et Internet ont accru considérablement la diffusion des images, diffusion facilitée par la multiplicité de ces images⁵³. En effet, l'image est protéiforme tant par ses représentations (réalistes ou abstraites) que par les supports sur lesquels elle se présente (dessins, estampes,

⁵⁰ BIASI, Pierre-Marc (de). Le statut du patrimoine écrit. In *Universalia*, Encyclopaedia Universalis, 1993. p.398-401.

⁵¹ Article 3 de la Charte des bibliothèques : « La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société ».

⁵² Informations fournies par Thierry Claerr, le 3 novembre 2010..

⁵³ KATTNIG, Cécile. *Gestion et diffusion d'un fonds d'images*. Paris : Armand Colin, 2005.p.73.

enluminures, photographies, cartes postales, affiches, gravures,...). En témoignent ces quelques images numérisées issues de différentes bibliothèques :



Lithographie: Menut, Alphonse, [Costume pyrénéen], 1840.
Médiathèque intercommunale de Pau-Pyrénées
Consultable sur www.numerique.culture.fr



Photographie : *Automobile dans un paysage enneigé.*
Fonds Trutat.
Bibliothèque municipale de Toulouse



Enluminure : *L'adoration des mages.*
Bibliothèque municipale de Toulouse



Carte postale : Dole (Jura). *Le vieux Dole*
Médiathèque de Dole.

Le choix dominant des documents iconographiques vise non seulement à attirer le grand public mais aussi à renforcer l'image des bibliothèques, à les « re-mythifier⁵⁴ ».

On pourrait transposer au PEG ce qu'écrivait Victor Hugo à propos des monuments historiques : « si leur usage appartient à leur propriétaire, leur beauté appartient à tout le monde⁵⁵ ». Il n'y aurait pas de sens à ne pas mettre ce patrimoine sous les yeux du public. Cette *virtualisation*⁵⁶ du patrimoine participe donc d'une volonté de transmettre et d'intégrer le patrimoine dans « le projet fondateur des bibliothèques de partage et d'accroissement du savoir⁵⁷ ».

⁵⁴ POULOT, Dominique. La représentation du patrimoine des bibliothèques, XVIe-XXe. In ODDOS, Jean-Paul. *Op.cit.*p.38.

⁵⁵ HUGO, Victor. Halte aux démolisseurs. *La Revue des deux mondes*. 1er mars 1832, V, p.607-622.

⁵⁶ JEUDY, Henri-Pierre. Inflation patrimoniale et politiques culturelles. In ROUSSO, Henri. *Op.cit.* p.36.

⁵⁷ MARCETTEAU-PAUL, Agnès. Le patrimoine, une valeur d'avenir ? [En ligne] *BBF*, 2004, t.49, n°5. [Consulté le 18 juin 2010].

La révolution numérique va-t-elle permettre alors « cette jouissance actuelle et démocratique du patrimoine commun »⁵⁸ ? Va-t-elle mettre la culture à la portée de tous comme l'affirme Michel Serres⁵⁹ ?

URL: <http://bbf.enssib.fr/>

⁵⁸POULOT, Dominique. La représentation du patrimoine des bibliothèques, XVIe-XXe. In ODDOS, J.P. *Op.cit.*p.17.

⁵⁹SERRES, Michel. Internet crée des savoirs. *L'expansion*. n°642, du 29 mars au 11 avril 2001.

Le numérique ou l'universelle disponibilité du PEG ?

« A supposer que tous les textes existants, manuscrits ou imprimés, soient numérisés ou, dit autrement, qu'ils soient convertis en textes électroniques, c'est l'universelle disponibilité du patrimoine écrit qui devient possible. Tout lecteur, là où il se trouve, à la seule condition que ce soit devant un poste de lecture connecté au réseau qui assure la distribution des documents informatisés, pourra consulter, lire, étudier n'importe quel texte, quelle qu'ait été sa localisation originelle⁶⁰ ». Comme le souligne Roger Chartier, le numérique semble offrir des possibilités de diffusion du patrimoine écrit bien plus importantes que les supports ou actions de valorisation antérieurs. La perspective de disposer, presque d'un clic de souris, d'un patrimoine considérable dans limites d'espace et de durée, fait ressurgir le mythe d'une bibliothèque universelle. Or mettre en ligne le patrimoine des bibliothèques ne va pas de soi. Il ne suffit pas de numériser en interne ou de faire numériser par un prestataire externe quelques richesses d'une réserve de bibliothèque pour rendre ce patrimoine accessible. Effet, d'une part, la diffusion en ligne du patrimoine numérisé représente un investissement (matériel, humain, financier) qu'il faut anticiper et inscrire dans un projet d'établissement, d'autre part, il faut « dépasser le cadre de la simple mise en valeur patrimoniale pour favoriser l'ouverture culturelle⁶¹ »

UNE VISIBILITE ACCRUE

Le signalement des collections

Il existe une dichotomie entre la numérisation des collections patrimoniales et leur mise en ligne : en effet, seulement la moitié des fonds numérisés (52%) est en ligne et 30 bibliothèques municipales mettent en ligne leur collection numérique. Comme le souligne le rapport Livre 2010, « cette absence de signalement prive ainsi le public d'un accès à une part importante de la mémoire nationale et régionale et conduit en pratique les professionnels en charge de ces fonds à les délaisser⁶² ». Le patrimoine numérisé est donc insuffisamment accessible. Par ailleurs, les modalités de consultation de ces fonds sont parfois peu satisfaisantes ou du moins n'arrivent pas à satisfaire l'ensemble des publics. En effet, l'enjeu est de multiplier les actions de mise en valeur du patrimoine écrit en améliorant non seulement l'accès des fonds au grand public mais également aux universitaires, le public le plus représenté dans les bibliothèques patrimoniales. Il appartient donc aux établissements de commencer par renforcer le signalement de ces collections. Pour Jean-Paul Lamblin, il s'agit de « répondre à la demande d'un public chercheur exigeant et à celle du simple citoyen contribuable qui a aussi le droit de voir de temps en temps son patrimoine collectif⁶³ ».

⁶⁰CHARTIER, Roger. Du codex à l'écran : les trajectoires de l'écrit. *Solaris*. [En ligne].Dossier *Pour une nouvelle économie du savoir*. n°1, PU de Rennes, 1994. [Consulté le 15 novembre 2010].

URL : <http://biblio-fr.info.unicaen.fr/bnum/jelec/Solaris/d01/index.html>

⁶¹DION, Marie-Pierre. Le patrimoine des bibliothèques et ses publics. In Oddos, J.P. *Op.cit* ; p.291.

⁶²BARLUET, Sophie. . Pour que vive la politique du livre, rapport Livre 2010. FRANCE. [En ligne]. Ministère de la culture et de la communication. Centre national du livre ; Direction du livre et de la lecture, juin 2007. 148p. [Consulté le 13 novembre 2010]. URL: <http://www.centrenationaldulivre.fr/IMG/pdf/Rapport_livre_2010.pdf> .

⁶³ LAMBLIN, P.J. Quand j'entends parler de patrimoine, je sors de ma réserve. [En ligne].BBF, 2004, t.49, n°5. [Consulté le 18 juin 2010] URL : <<http://bbf.enssib.fr/>>

La modernisation du CCFr

La poursuite des opérations de rétroconversion, la modernisation du Catalogue Collectif de France avec la création d'un portail multimédia mais encore l'informatisation du Catalogue général des manuscrits de France accroissent la visibilité des collections patrimoniales. Par exemple, à Rodez, la bibliothécaire a constaté que la présence sur le CCFr a amené des nouveaux publics de chercheurs et des demandes de l'étranger: si auparavant l'établissement recevait essentiellement des demandes des pays anglo-saxons, aujourd'hui des chercheurs israéliens ou italiens demandent des reproductions (demandes auxquelles la bibliothèque répond actuellement difficilement par manque de matériel, de moyens, de temps).

Une bibliographie nationale rétrospective

Par ailleurs, la «réalisation d'un véritable recensement scientifique des imprimés conservés en bibliothèque, passant par la mise en relation des bases existantes et la réalisation de celles qui manquent»⁶⁴ permettra d'assurer une plus grande visibilité pour les publics familiers des nouvelles technologies. «Une telle action est sans doute nécessaire pour que les fonds anciens, à la fois patrimoine culturel appelé à se charger de l'affectif mémoriel dont ils sont encore partiellement dépourvus et sources pour des recherches d'une grande diversité, soient pleinement mis en valeur au service d'un public appelé à s'élargir et se diversifier et s'intègrent à une politique bibliothéconomique globale qui ne peut que leur être bénéfique⁶⁵». Le projet de bibliographie nationale rétrospective permettrait donc une description scientifique du patrimoine écrit, un accès facile depuis un site unique bien référencé sur Internet et également «une porte d'accès à la fois large, cohérente et visible aux collections numérisées⁶⁶».

Il y a donc deux niveaux de valorisation : la première auprès du grand public qui constitue la «marque de fabrique» des établissements de lecture publique; la deuxième auprès des chercheurs et du public averti.

La mise en ligne des collections patrimoniales

Les solutions logicielles des bibliothèques

La mise en ligne des fonds numérisés sur le site des bibliothèques est un enjeu majeur de diffusion— à l'heure où des bibliothèques ont numérisé des fonds sans avoir les moyens matériels de les mettre en ligne. Depuis 2000, la médiathèque de Dole a constamment amélioré son offre informatique. Les subventions (notamment celles du concours particulier pour les bibliothèques en 2000 et 2008) ont surtout financé les équipements techniques (matériels et logiciels). En 2000, lors de l'ouverture de la médiathèque, il existait une banque d'images gérée de façon autonome qui permettait un affichage thématique des documents mais son administration était compliquée (exploitation cloisonnée et structure ne répondant à aucune norme ni standard). En 2006, la bibliothèque a été ré-informatisée et s'est dotée d'un système de GED (gestion électronique de documents)- à un moment où l'image s'est imposée comme une véritable donnée tant sur le web qu'en bibliothèque. Cette installation a rendu possible

⁶⁴MATHIS, Rémi. Bibliographies nationales rétrospectives et gestion des collections patrimoniales. [En ligne].BBF, 2009, t.54, n°1. [Consulté le 18 juin 2010].

URL: <<http://bbf.enssib.fr/>>

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*

l'homogénéisation du traitement des supports et la prise en compte des documents numérisés dans la recherche catalogue. En 2009, l'installation du nouveau portail a intégré le module Fonds numérisés. Désormais le portail de la bibliothèque dispose d'une recherche multicritères, d'un accès thématique et de la fonction zoom; les utilisateurs bénéficient en outre des possibilités d'impression, de téléchargement (pour les documents libres de droit), de feuilletage et d'accès via les tables des matières et index⁶⁷.



Aperçu du portail de la médiathèque de Dole

Par conséquent, la numérisation des fonds patrimoniaux en bibliothèques doit s'appuyer sur une offre logicielle performante, permettant des usages multiples en fonction des publics ciblés. La visibilité de ces collections passe par des interfaces de gestion et de consultation qui doivent être constamment améliorées en fonction des pratiques des usagers, de l'évolution de leur demande.

Des portails dédiés au PE

La visibilité du patrimoine des bibliothèques passe également par la mise en ligne des fonds ainsi numérisés sur des catalogues, sites et base de données nationales :

- la base Enluminures, www.enluminures.culture.fr.
- le catalogue en ligne des collections numérisées, <http://www.numerique.culture.fr>,
- le portail Collections du site du Ministère de la Culture: <http://www.culture.fr>
- un site dédié au patrimoine écrit : <http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/>: il permet d'avoir accès au patrimoine écrit en région via l'onglet Observatoire du

⁶⁷ Ces informations m'ont été données par Sylviane Sauge, conservateur responsable du patrimoine et du numérique.

Patrimoine Ecrit en Région qui est un outil de présentation et d'analyse des politiques publiques en région concernant le patrimoine écrit.

Le référencement naturel

« À une époque où plus de 90 % des recherches sur le web en France passent par l'intermédiaire du moteur Google, il est important de rendre les données accessibles et d'élaborer des stratégies de visibilité. Pour ce faire, on peut utiliser les méthodes du référencement naturel ⁶⁸ ». Si l'on reprend l'exemple de Toulouse, les internautes arrivant sur la bibliothèque numérique sont passés à 40% par Google Image, 34% par le catalogue de la bibliothèque, 31% par Flickr et 8% par le portail des collections numériques du ministère de la culture, numerique.culture.fr.

Améliorer le référencement naturel suppose tout d'abord de travailler sur l'indexation-l'opération qui consiste à transcrire en langage documentaire les concepts après les avoir extraits du document par une analyse. Or l'indexation des images fixes telles que les photographies ou enluminures posent des problèmes spécifiques car le recours au texte est nécessaire (du moins tant que les systèmes de reconnaissance visuelle ne seront pas aboutis). L'indexeur doit s'efforcer de réduire la *subjectivité* de l'interprétation, le sens de l'image n'étant fixé par aucune norme. On va donc indexer le texte qui accompagne l'image (légende, titre, etc.) et non l'image elle-même. La première source textuelle à utiliser est la description bibliographique car elle est normalisée⁶⁹. A cette phase succède la description l'image puis l'interprétation de celle-ci- il s'agit ici de déterminer sa valeur symbolique. Afin de réduire la polysémie de l'image, une bibliothèque indexe en fonction d'un public donné, en fonction du langage de celui qui interroge l'image⁷⁰, grand public, chercheurs, etc. L'indexeur doit aussi choisir un langage documentaire tel Rameau (Répertoire d'autorité-matière encyclopédique et alphabétique unifié): utilisé pour indexer les collections du Département Estampes et Photographie de la BnF, il est aussi en vigueur dans les bibliothèques municipales; il a l'avantage d'offrir un langage commun à toutes ces institutions⁷¹. Les thésaurus tel le thésaurus iconographique Garnier utilisé pour les sujets de l'art médiéval et classique⁷², sont une autre possibilité.

Exemples de notices catalographiques et d'indexation :

Titre : Paysan mangeant (janvier)

⁶⁸ WESTEEL, Isabelle. Le patrimoine passe au numérique. *BBF*, 2009, t.54, n° 1, p. 28-35. [Consulté le 18 juin 2010].

URL : <<http://bbf.enssib.fr/>>.

⁶⁹ Norme AFNOR Z44-077, sept.1997.Documentation-catalogage de l'image fixe-rédaction de la description bibliographique. In *Formation des bibliothécaires et documentalistes....*AFNOR, 1998.

⁷⁰ COLLARD, Claude. GIANNATASIO, Isabelle. MELOT, Michel. *Les images dans les bibliothèques*. Paris : Editions. du Cercle de la Librairie, 1995.390 p. Introduction.

⁷¹ Cf l'indexation matière Rameau des documents iconographiques à la BNF. [En ligne]:

URL:<[http://guideducatalogueur.bnf.fr/ABN/GPC.nsf/0F0C64D179181767C125744E0047103A/\\$FILE/EXTAcc%C3%A8sSujet_RAMEAUIcono.htm?OpenElement](http://guideducatalogueur.bnf.fr/ABN/GPC.nsf/0F0C64D179181767C125744E0047103A/$FILE/EXTAcc%C3%A8sSujet_RAMEAUIcono.htm?OpenElement)> [consulté le 23 septembre 2010]

⁷² Autres exemples d'indexation d'images :

http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_TRUC2755

http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_A_MAUURICE_1_016;

[http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_A_ALOPHE_1_003.](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_A_ALOPHE_1_003)

Le numérique ou l'universelle disponibilité du PEG ?



Description : miniature

Date de publication : 16^e s, 1^e moitié

Type : image fixe

Manuscrit enluminé

Enluminures

Parchemin

Miniatures(Enluminures)

Cote : bibliothèque municipale de Toulouse, MS 137-fol 046r

URL : <http://numerique.toulouse.fr/ark:/174849/B315556101MS0137046R>

Sujet : Repas Zodiaque Verseau

Assiette Vêtement

Nappe Homme

Table Couvre-chef masculin

Ripailles Ornement à forme végétale

Janvier Fleur

Titre Général : Livre d'heures en deux volumes, 1^{er} volume

Document:http://catalogues.toulouse.fr/web2/tramp2.exe/do.keyword_search/log_in?settingkey=BMT1&servers=1home&query=Z000856

Droit : Bibliothèque municipale de Toulouse--domaine public

Auteur : Trutat, Eugène (1840-1910).Photographe.

Date de publication : 1859-1910

Desc.mat. : 9x12cm

Type : image fixe

Photographie

Photographies

Couleur

Positifs sur plaque de verre

Paysages urbains

Détournage au papier collé

Cote : Bibliothèque municipale de Toulouse, TRU C 2701.

URL :<http://numerique.bibliotheque;toulouse.fr/ark:/74899/B315556101TRUC2710>

Sujet : Jardin Public Herbe

Palmier Ruisseau

Massif (plantes) Lierre

Fleur Rocher

Arbuste Ruisseau

Lieu: Monte-Carlo (Monaco)

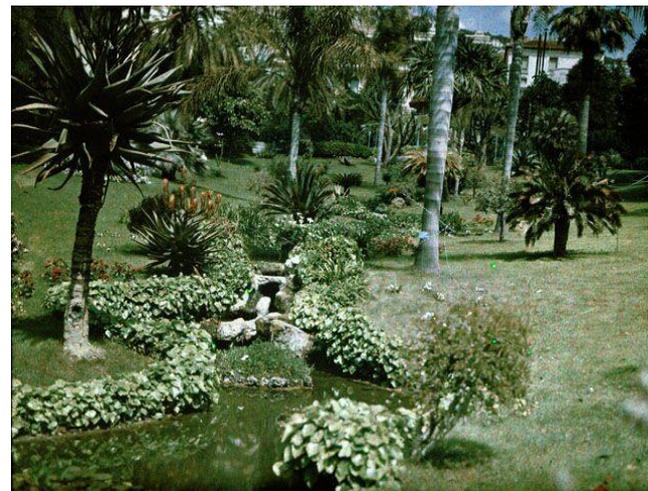
Monaco (Principauté de)

Doc.associé: TRU C 2700 et TRU C 2702

Provenance : Toulousains de Toulouse et Amis du Vieux Toulouse

Doc:http://catalogues.toulouse.fr/web2/tramp2.exe/do_keyword_search/log_in?setting_key=BMT1&servers=1home&query=y003851

Droit :Bibliothèque Municipale de Toulouse - -domaine public:



Par conséquent, l'accès aux images dépend de l'indexation qui en est faite. Cela est d'autant plus vrai qu'un moteur de recherche tel que Google n'est pas neutre, il va filtrer et conserver certaines informations. Google renvoie vers des sites dont l'occurrence est déterminée par l'algorithme Page Rank, opérateur de classement. Celui-ci indexe et analyse les demandes des internautes grâce à des mots clés puis classe les réponses. L'algorithme se fonde sur les habitudes des internautes et raccourcit ainsi le temps de recherche sur la Toile. La quantité fonde la qualité puisque le nombre de *clicks* correspond à la qualité et à la pertinence l'information. La visibilité sur la Toile dépendant de ce classement, il est donc essentiel pour les bibliothèques de lecture publique de travailler sur l'indexation et le référencement si elles veulent avoir une visibilité dans l'« inflation de signes⁷³ » que constitue Internet- mais, en même temps, elles doivent éviter que l'accès au patrimoine ne soit qu'un enregistrement de la

⁷³ DEBRAY, Régis. *Le pouvoir intellectuel en France*. Paris : Gallimard, 1986. Coll. Folio Essais.

popularité de telle ou telle idée. Pour cela, elles peuvent faire appel à des sociétés qui travaillent sur ces questions de référencement naturel- ce n'est pour l'instant pas le cas des bibliothèques sur lesquelles porte mon étude. On peut toutefois mentionner le projet *Polinum* en Aquitaine⁷⁴ qui est un projet intégré de « numérisation augmentée du patrimoine ». Il repose sur un moteur de recherche Web 3.0 se rapprochant du langage naturel Le recours au web participatif peut être une autre solution.

Patrimoine et web 2.0

Le web 2.0 permet à l'internaute de générer des ressources et de ne pas être simplement un usager. Utiliser ces outils participatifs en bibliothèques témoigne d'«attitudes d'ouverture sur le public⁷⁵». Favoriser cette dimension participative pour attirer de nouveaux publics, des publics plus jeunes, telle est la stratégie adoptée par Toulouse, notamment depuis 2008. En effet, la bibliothèque s'est associée au site Internet Flickr et propose actuellement 850 images du fonds Eugène Trutat (photographies anciennes des Pyrénées, datant des années 1880 à 1920) à l'indexation des internautes. Par ce biais, ceux-ci peuvent partager leurs connaissances et enrichir les légendes des photos par des commentaires pouvant permettre de localiser un cliché pour lequel la bibliothèque n'a aucune mention de lieu. En 2009, la moyenne a été de 934 affichages quotidiens de l'une des photos; au 1er janvier 2010, le fonds a enregistré 569 000 vues, soit une augmentation de 341 000 en un an, 78% des photos étaient partagées, 61% ajoutées en favoris, 27% commentées.

A Dole, la dimension participative se manifeste dans la rubrique « les gens qui ont consulté cette œuvre ont aussi consulté... ».

A Roubaix, l'enquête sur les publics n'a pas révélé une demande particulière pour ces outils participatifs que d'aucuns considèrent comme des « gadgets inutiles ». Les internautes seraient au mieux intéressés par un service questions/réponses sur le site, une newsletter ou un encore un espace personnel, mais assez peu par le partage grâce à des *widgets* (Facebook, Delicious ou Netvibes) comme c'est le cas à Toulouse. Le fait de pouvoir consulter le site de la bn-r sur leur téléphone portable n'a pas non plus suscité d'enthousiasme. Géraldine Bulckaen envisage la possibilité d'utiliser d'ici les deux prochaines années « les outils du web social sur la bn-r afin de multiplier la participation des internautes et de faire de cet outil, un outil virtuel *de proximité*⁷⁶ ». Cependant, selon la conservatrice, l'interactivité et la dimension participative ne se résument pas à l'ajout d'accès mobiles qui peuvent noyer les internautes sous un flux d'informations. En effet, elles passent aussi par une collaboration notamment avec les collectionneurs- ils prêtent certains de leurs documents qui sont mis en ligne dans la collection *Particuliers*. « Ces collections complètent des thématiques que nous souhaitons mettre en avant (par exemple, la collection de Francis Bohée a permis d'enrichir les documents que nous possédons sur le sport à Roubaix⁷⁷ » ajoute G.Bulckaen).

Ces démarches n'obtiennent pas toujours les résultats escomptés. Ainsi à Toulouse, Jocelyne Deschaux constate que les résultats de la mise en ligne du fonds Trutat sur Flickr sont plutôt mitigés, la bibliothèque ayant eu beaucoup de propositions fantaisistes. Comme le constate Isabelle Westeel, « permettre aux visiteurs extérieurs de qualifier une information ne veut pas dire que ceux-ci vont profiter réellement de cette

⁷⁴ Pour le détail du projet voir les sites <http://www.polinum.net/> et <http://arpe.l.aquitaine.fr/spip.php?article100002689>.

⁷⁵MATHIOT, Vivian Thérèse. Les outils du web 2.0 en bibliothèque. [en ligne].*BBF*, 2007, t.52 n°6, p.100-101. [Consulté le 24 novembre 2010].

URL : <http://bbf.enssib.fr/>.

⁷⁶ BULCKAEN, Géraldine. Entretien à paraître dans *L'Observatoire*.

⁷⁷ *Ibid.*

opportunité, c'est même parfois l'inverse qui se produit⁷⁸ ». Néanmoins, comme le constate J.Deschaux⁷⁹, Flickr a aidé la bibliothèque à trouver un nouveau public et cette démarche suscite de l'intérêt, y compris en provenance de l'étranger.

Par conséquent, « même si les interventions des internautes sur ces documents peuvent sembler anecdotiques, ces projets permettent de créer de véritables communautés d'utilisateurs⁸⁰ ». Par ailleurs, ces techniques collaboratives nous font passer d'une économie fondée sur l'opposition entre producteurs et consommateurs à « une économie de la contribution⁸¹ ».

LES REPRESENTATIONS DU PATRIMOINE : PUBLIC(S) ET PERCEPTIONS

A la fois représentation d'un objet ou d'une personne et reproduction d'un objet à l'aide d'un procédé technique (estampe, image photographique, image numérique), l'image a aussi une acception psychologique. Elle se définit alors comme « représentation mentale d'une perception ou impression antérieure, en l'absence de l'objet qui lui avait donné naissance », comme « vision intérieure plus ou moins exacte d'un être ou d'une chose » ou encore comme « produit de l'imagination⁸² ».

Parler de l'image du patrimoine revient par conséquent à s'interroger sur la perception que se font le(s) public(s) des richesses conservées dans les bibliothèques municipales.

Une image positive pour la collectivité locale

« L'économie stratégique des bibliothèques⁸³ »

Les collectivités territoriales se réapproprient le patrimoine par le biais de l'événement culturel. « La mise en valeur des fonds anciens constitue l'un des aspects d'une politique municipale de lecture publique. L'accès et la connaissances des livres anciens ne doivent pas être réservés à un petit nombre d'initiés, mais proposés au plus grand nombre⁸⁴ ». La valorisation du PEG des bibliothèques a des conséquences en termes de notoriété, de publicité et de retombées économiques pour une ville. « Plus un service est apprécié au-delà des murs, plus l'image de la ville en bénéficie avec toutes les retombées possibles » constate Jean-Michel Salaün⁸⁵. Cet argument de promotion de la ville doit inciter les collectivités locales à financer des programmes de numérisation qui sont par définition planétaires et non à seule dimension locale.

⁷⁸ WESTEEL, Isabelle. Le patrimoine passe au numérique. [en ligne]. *BBF*, 2009, n° 1, p. 28-35 [consulté le 18 juin 2010]

URL : <<http://bbf.enssib.fr/>> .

⁷⁹ L'exception culturelle se glisse dans l'ère du numérique. [En ligne]. *La gazette des communes*. Dossier Réutilisation des données publiques: des promesses vertigineuses. [Consulté le 20 décembre 2010].

URL : <http://www.lagazettedescommunes.com/48352/1%E2%80%99exception-culturelle-se-glisse-dans-lere-du-numerique/#fnref-48352-2>

⁸⁰ WESTEEL, I. *Op.cit.*

⁸¹ STIEGLER, Bernard. Les hommes ont besoin de savoirs et de saveurs. In *Patrimoine numérique : mémoire virtuelle, mémoire commune ?* [en ligne] Les Dossiers de l'audiovisuel, février 2008. [Consulté le 15 novembre 2010].

URL : <http://www.ina-sup.com/ressources/dossiers-de-laudiovisuel/numerisation-les-hommes-ont-besoin-de-savoirs-et-de-saveurs>

⁸² Je reprends ici les définitions que donne Alain Rey dans son *Dictionnaire culturel en langue française*.

⁸³ CALENGE, Bertrand. *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*. Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 2008. p.252.

⁸⁴ DESACHY, Matthieu (dir.). *Incunables albigeois*. Rodez: Editions du Rouergue, 2005. Coll. Trésors écrits albigeois. p.11 (avant-propos du maire d'Albi).

⁸⁵ CALENGE, B. *Op.cit.* p.246.

Le constat

Comment alors attirer un public non captif, à côté des publics captifs- bénéficiant de *laissez-passer* pour la consultation de ces fonds? Matthieu Desachy, directeur de la BMC d'Albi, note fort justement que « force est de constater que si ces richesses [les collections anciennes et précieuses de la médiathèque Pierre-Amalric] sont très bien connues d'un petit nombre de spécialistes répartis dans les universités ou centres de recherches des quatre coins du globe, très peu d'autres lecteurs en soupçonnent l'importance⁸⁶ ». L'enjeu est de démocratiser l'accessibilité à ces fonds tout en les préservant.

Les bibliothèques de lecture publique développent diverses stratégies: exposition, édition, action pédagogique relayées par de nouveaux outils de communication, de publication, d'information sur les activités et services offerts.

De l'érudit local au grand public ?

Une image élitiste, une méconnaissance des publics

La représentation du public du patrimoine semble prisonnière d'une image élitiste. Tout d'abord, les salles des fonds anciens sont parfois considérées avec appréhension, sentiment entretenu par l'architecture et le décor des lieux (les gens peuvent hésiter à franchir le seuil de ces salles comme j'en ai été témoin lors d'un stage effectué à la médiathèque d'Albi). La bibliothèque patrimoniale peut apparaître comme un « bijou placé dans son écrin⁸⁷ ». Il est vrai que le public traditionnel de ces fonds est majoritairement universitaire et appartient aux catégories socioprofessionnelles privilégiées. Erudits locaux et professionnels (écrivains, journalistes, libraires, etc.) complètent cette typologie. Une autre difficulté provient de la méconnaissance de ces publics liée à la rareté ou l'absence d'enquêtes et statistiques⁸⁸ et à la non prise en compte des consultations sur place-les bibliothèques étant absorbées par d'autres missions. On trouve par conséquent peu de données sur les publics du PEG alors que goût pour le patrimoine local et régional se développe. L'évaluation de la fréquentation des fonds patrimoniaux numérisés reste difficile.

Mesurer la fréquentation des fonds numérisés

La médiathèque d'Albi

En effet, il faut pouvoir mesurer le nombre de connexions. A Albi, les données sont recueillies grâce au logiciel *AWStats* installé sur le serveur qui héberge les fichiers numérisés. Si on compare les chiffres entre 2008 et 2009, on observe une augmentation notable de la consultation des manuscrits numérisés: on est passé de 963 à 1712 visiteurs différents, de 1224 à 3221 visites, de 16085 à 27224 pages consultées⁸⁹. Cet accroissement des connexions demande à être confirmé dans les années à venir pour juger du succès de cette numérisation en termes de visibilité. Par ailleurs, si le logiciel permet de comptabiliser le nombre de connexions extérieures, il ne donne pas de précisions sur les types de publics fréquentant le site.

⁸⁶DESACHY, M. p.12.

⁸⁷ GARDEN, Maurice. Les bibliothèques de recherche. [En ligne]. *BBF*, 1996, t.41, n°2. [Consulté le 18 juin 2010].
URL : <<http://bbf.enssib.fr/>>

⁸⁸ BELOT, Françoise. Silences et représentations autour des publics du patrimoine. *BBF*, 2004, t.49, n°5. p.55.

⁸⁹ Je remercie Matthieu Desachy pour les informations fournies sur les différentes activités de la bibliothèque.

L'exemple de Roubaix

La médiathèque de Roubaix a mené une étude sur les usagers de la bibliothèque numérique⁹⁰ afin de connaître leurs profils et leurs attentes. Cette enquête, menée du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, a reposé d'une part, sur une analyse des résultats de l'indicateur *Google Analytics*, d'autre part sur une enquête sociologique menée sur le terrain- elle a consisté en la mise en place d'un questionnaire sur le site d'accueil de la bibliothèque numérique dans la rubrique Actualités de mai à juillet 2010. Ces deux méthodologies combinées ont permis d'avoir des données sur les usages et les usagers. Il en ressort que :

- le site est plutôt bien référencé sur les moteurs de recherche (il arrive en treizième position quand on saisit les termes de « bibliothèque numérique ») et sur les sites de généalogistes et d'historiens.
- il a une visibilité internationale (5% des visiteurs viennent des Etats-Unis)
- la fréquentation est élevée et stable (1500 visites par mois en moyenne)
- les visiteurs sont globalement satisfaits du site (83% des personnes interrogées): site ergonomique (graphisme et rapidité d'affichage des résultats)
- les publics sont soit des curieux soit des spécialistes (historiens, archivistes et généalogistes); 43% viennent par curiosité, 57% pour des recherches précises.

Parmi les améliorations à apporter, la demande porte sur l'introduction de la recherche plein texte, sur la présence des documents sonores et de vidéos. Les services du Web 2.0 sont quant à eux peu plébiscités.

Cette enquête a permis de constater que le public originellement visé par le projet (grand public, touristes et scolaires) fréquente peu la bn-r mais que les publics habituels des fonds patrimoniaux sont bien représentés. Ce constat amène des actions de la part de la bibliothèque, d'une part pour fidéliser ce public d'habituels, d'autre part pour séduire de nouveaux publics⁹¹.

La démarche de la médiathèque de Roubaix est exemplaire dans la mesure où elle développe une véritable stratégie en amont (portail fédérant les ressources numériques des établissements culturels de la ville, choix de l'interopérabilité) et en aval pour sa bibliothèque numérique. Celle-ci peut lui permettre d'avoir une approche réaliste- et non pas seulement *impressionniste*⁹²- des publics et d'être à même d'« adapter avec précision le service au *consommateur* potentiel⁹³».

NUMERIQUE ET MEDIATION

Les enjeux des bibliothèques numériques

La bibliothèque numérique: une organisation

Les bibliothèques numériques répondent au souhait du public d'accéder à des ressources primaires (jusque-là il avait accès aux notices bibliographiques et donc à des ressources

⁹⁰ Cette étude a été menée dans le cadre d'un stage effectuée par une étudiante de licence professionnelle « Chargé de valorisation en ressources documentaires ». Disponible en ligne: http://www.mediathequederoubaix.fr/fileadmin/user_upload/article/Une/Resultats_complets_enquete_bn-r.pdf.

⁹¹ Cette analyse fera l'objet du chapitre suivant.

⁹²DION, Marie-Pierre Dion. Le patrimoine des bibliothèques et son public. In ODDOS, J.P (dir.). *Le patrimoine, Histoire, pratiques et perspectives*. p.291.

⁹³ *Ibid.* p.310

secondaires). « Les bibliothèques numériques sont des organisations qui offrent des ressources, y compris en personnel, pour sélectionner, structurer, offrir un accès intellectuel, distribuer et conserver l'intégrité de documents sous une forme numérique⁹⁴ ». Elles exigent donc :

- des ressources (humaines, informatiques, financières): à Dole, par exemple, l'installation et la maintenance du parc informatique ont coûté, depuis 2000, près de 500 000 €.
- du personnel qualifié: il faudra donc prévoir des formations en interne ou à l'extérieur.
- un projet d'établissement: à Dole, le numérique est partie prenante du projet d'établissement puisque, dès 2000, la médiathèque a décidé de numériser sur fonds propres, les projets ne correspondant pas aux appels à numérisation nationaux. Ainsi la première opération de numérisation (concernant les estampes et cartes postales de la ville et du Jura) est allée de pair avec l'informatisation de la médiathèque.
- une politique documentaire: le préalable requis est la sélection de documents patrimoniaux libres de droits et de documents d'intérêt local ou régional. En témoigne le site *Pireneas* qui regroupe les ressources concernant les Pyrénées de différents établissements de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées.

A Roubaix, la bibliothèque a fait le choix d'indiquer, par le biais d'une notice, l'existence de documents non diffusés pour des raisons juridiques car ils font partie prenante du « groupement intellectuel proposé à l'internaute. Cette solution permet de signaler la présence de ressources, même si leur numérisation n'est pas envisageable⁹⁵ » pour l'instant.

- un suivi en aval, comme la production de statistiques- demandée par les municipalités, elle permet de rendre compte du taux de fréquentation des collections numérisées. A la BMT, le rapport d'activités 2009 pour les services numériques montre que la bibliothèque numérique a reçu au dernier trimestre 2009, hors périodiques: 3773 visites, 43188 images ont été vues avec une moyenne de 41,9 visites quotidiennes et 12 pages vues par visite, 4 minutes en moyenne restées sur la bibliothèque numérique. Pour Jocelyne Deschaux, ces chiffres témoignent de l'intérêt des internautes qui ne tombent pas sur le site par hasard pour repartir aussitôt.

Des choix techniques

L'interopérabilité

Les bibliothèques numériques doivent favoriser la notion d'interopérabilité par le biais du protocole OAI-PMH (Open Archives Initiative-Protocol for Metadata Harvesting) qui est un « moyen d'échanger sur Internet des métadonnées entre plusieurs institutions, afin de multiplier les accès aux documents numériques⁹⁶ ».

Ce protocole fait appel à deux types d'intermédiaires: les fournisseurs de données qui déposent leurs métadonnées sur un « entrepôt » ou serveur Web (les bibliothèques de Toulouse, la MIDR, Dole ou encore Roubaix disposent d'un entrepôt OAI) et les fournisseurs de services qui moissonnent ces données pour les intégrer à l'index de leurs propres bibliothèques numériques. A Dole, par exemple, l'entrepôt a été préparé pour les « moissonneurs », en distinguant des ensembles OAI en fonction du type de documents

⁹⁴ IFLA. *Digital Libraries: definition, issues and challenges*. Mars 1998.

⁹⁵ BULCKAEN, Géraldine.

⁹⁶ cf la définition sur le site BNF : http://www.bnf.fr/documents/Guide_oaipmh.pdf

(incunables; imprimés du XVIe à 1914; imprimés après 1914; périodiques; manuscrits anciens; manuscrits contemporains; images, cartes et plans) et selon le type de fonds (fonds local, fonds Pasteur, fonds marcel Aymé)⁹⁷.

Ce protocole permet, d'une part, d'accroître la visibilité des collections numériques sur Internet, d'autre part, d'offrir un langage commun favorisant la mise en place de portails fédérateurs tel celui de la BNSA, le portail numérique des patrimoines en Aquitaine, qui collecte les données de la Bibliothèque Numérique des Ressources Pyrénéennes et qui est lui-même moissonné par la BNF.

Quelle technique pour une représentation fidèle ?

Michel Melot définit la numérisation comme « une vaste entreprise d'imagerie⁹⁸ ». En effet, la numérisation consiste en la production d'images numériques constituées de pixels. Quel que soit le type de document à numériser, la numérisation comprend un fichier en mode image qui comporte le format d'archivage et le format de compression, la résolution et la couleur. On peut ensuite procéder à une océrisation de cette image, notamment pour les imprimés-cette technique donne à l'heure actuelle de faibles résultats pour les manuscrits.

Selon son étymologie grecque, l'image est imitation- elle renvoie à la *mimésis* aristotélicienne qui définit l'art (ou *techné*) comme « devant suivre la nature ». Qu'il s'agisse de manuscrits, d'imprimés, d'images ou de documents sonores, la technologie numérique doit par conséquent offrir le meilleur rendu possible, la représentation la plus fidèle de la réalité. En effet, la numérisation doit respecter la forme de l'objet, son apparence et ses caractéristiques. L'action de numérisation ne doit donc pas altérer l'objet original. Pour les images, la couleur est importante donc il s'agira de choisir une résolution supérieure à 400 dpi. Concernant les formats, on fait le choix du format TIFF (*tagged image file format*) pour la conservation, de la norme JPEG (*joint photographic expert group*) pour la diffusion car elle compresse et allège l'image. A Dole, des images JPEG ont été produites à partir des fichiers Tiff et la conversion est assurée par le personnel de la médiathèque grâce à un logiciel (ACDsee). Ces images sont utilisées pour la publication: certaines sont utilisées comme vignettes (essentiellement les photos de reliures et les couvertures) et l'ensemble de ces images est « zoomifié » ou « tuilé », c'est à dire qu'elles sont découpées en un ensemble de petits morceaux dans le but de les rendre « zoomables »⁹⁹. Les images ainsi produites s'affichent de haut en bas quand elles apparaissent à l'écran.

Des accès différenciés

L'accessibilité sur le Web suppose non seulement d'effectuer des choix techniques mais aussi de constituer de véritables bibliothèques numériques¹⁰⁰ avec une *contextualisation* pour guider le lecteur non érudit ou non chercheur. La médiation du bibliothécaire doit se poursuivre sur le web. En effet, il faut garder à l'esprit qu'une partie du public, non universitaire, n'est pas familière des nouvelles technologies- et la médiation doit aussi viser à réduire la *fracture numérique*. Dans l'univers numérique, c'est la qualité des intermédiaires qui peut fonder la démocratisation de l'accès aux ressources numériques. Capturer le lecteur exige de « créer un univers graphique et esthétique et donc [de] jouer sur les émotions et la séduction tout en utilisant une démarche pédagogique adaptée.

⁹⁷Renseignements donnés par Sylviane Sauge.

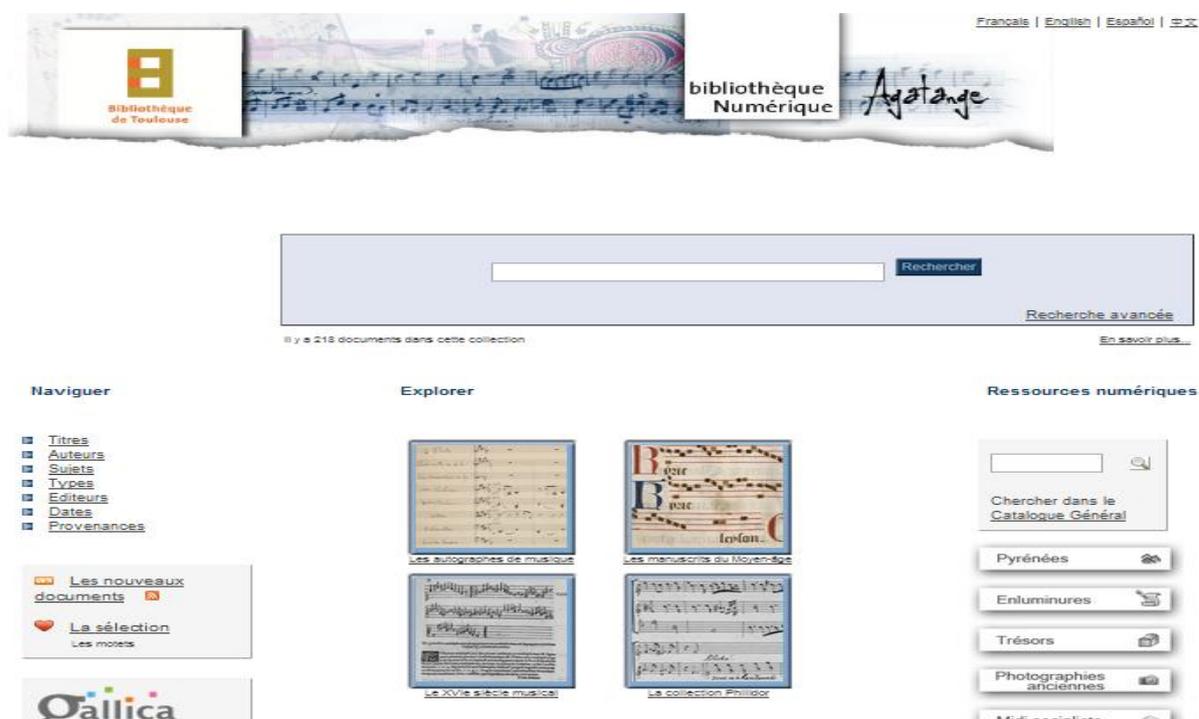
⁹⁸ MELOT, Michel. L'image dans les bibliothèques. *BBF*, 2007, t.52, n°2. p.67-69. [consulté le 20 septembre 2010], URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-02-0067-015>>.

⁹⁹ Informations fournies par Sylviane Sauge.

¹⁰⁰ WESTEEL, Isabelle. Le patrimoine passe au numérique. *BBF*, 2009, t.54, n°1, p.29.

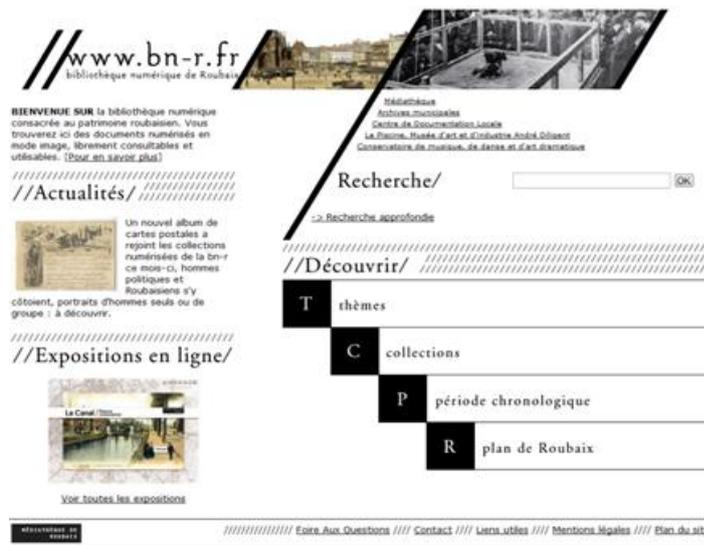
L'enjeu est de guider le lecteur, le conduire à des pratiques autonomes en lui proposant des cheminements¹⁰¹ ».

Les bibliothèques numériques de Toulouse, Roubaix et Dole ou encore le portail Pireneas proposent différentes fonctionnalités cherchant à satisfaire à la fois un public de curieux non familier du patrimoine mais aussi des universitaires faisant des recherches dans le cadre de leur travail. En effet, on trouve les fonctionnalités « recherche » ou « recherche avancée » davantage destinées à un public sachant ce qu'il vient chercher sur le site, et des fonctionnalités « Découvrir » (Roubaix) ou « Explorer » (Toulouse) ou encore « Expositions virtuelles » qui offrent une navigation thématique permettant de prendre connaissance du contenu de la bibliothèque de façon « vagabonde », sans objectif précis. Cette *flânerie* sur le Web permet par conséquent de rapprocher le grand public des richesses du patrimoine en facilitant son déplacement virtuel sur le site:



Site de la bibliothèque numérique de Toulouse, collection *Agatange*.

¹⁰¹ LABROSSE, Françoise. Le patrimoine numérique et la médiation culturelle. *BBF*, 2009, t.54, n°1, p.85.



Portail de la bn-r

En réalité, concilier un accès différencié pour deux types de publics est une gageure. En effet, il faut à la fois satisfaire et fidéliser les publics existants et séduire de nouveaux publics. Par exemple, si l'on reprend l'enquête sur les publics de la bn-r, les chercheurs sont majoritairement les utilisateurs de la bibliothèque numérique et, parmi leurs souhaits, figure la demande de la recherche plein texte. Or les publics initialement visés étant le grand public, les touristes et les scolaires, la bibliothèque a décidé de privilégier cette cible. A Dole, les récents projets de numérisation de texte orientent à présent la réflexion sur les opportunités de l'océrisation des documents pour une exploitation plein texte des données.

Ainsi, en associant patrimoine et modernité, la numérisation contribue à réduire la contradiction entre conservation et communication et participe à la démocratisation de l'accès aux collections patrimoniales.

Autres actions de valorisation

Des actions de valorisation ciblées

A Roubaix, Géraldine Bulckaen, responsable de la bibliothèque numérique à la Médiathèque, fait remarquer que la numérisation ne suffit pas en elle-même pour attirer un public élargi: le patrimoine numérisé doit être accompagné d'actions de valorisation ciblées. L'enquête sur les publics a en effet révélé que le jeune public ne fréquentait pas la bibliothèque numérique (aucune personne de moins de 19 ans n'ayant répondu au sondage). C'est pourquoi la bibliothèque a décidé de mettre en place des « stratégies de sensibilisation¹⁰² » envers cette tranche d'âge et envers les « publics naturellement les plus éloignés de la bn-r afin de démocratiser l'accès au patrimoine ». L'exposition virtuelle consacrée au canal de Roubaix réalisée dans le cadre des Journées du Patrimoine 2010 a eu pour objectif de toucher ces publics en leur donnant à voir et écouter l'histoire de Roubaix. Des actions spécifiques telles que les Classes patrimoine ont aussi été mises en place: elles permettent une découverte du patrimoine depuis la grande section de maternelle jusqu'au lycée, à travers le support numérique et le support original, sur le mode ludique.

A Pau, la médiathèque intercommunale participe à des programmes pédagogiques, tels que les « Monumérique-Archimérique », initié par l'agence culturelle du conseil régional

¹⁰² Propos de Géraldine Bulckaen.

en Aquitaine (ECLA) et le rectorat de l'Académie de Bordeaux. Cette initiative vise à permettre aux élèves de découvrir et s'approprier un patrimoine à travers les outils numériques.

Des projets globaux

A la médiathèque albigeoise, le projet *Sicardus*, déjà cité, autour des manuscrits du haut Moyen Age du Scriptorium la cathédrale Sainte-Cécile, s'est intégré dans une démarche plus globale de mise en valeur des manuscrits médiévaux: numérisation, édition d'un catalogue de l'exposition en partenariat avec le musée Toulouse-Lautrec, les Archives départementales du Tarn, de la Haute-Garonne, le département Manuscrits de la Bibliothèque Nationale de France et la section musicologie de l'IRHT; enfin, un concert avec l'ensemble organum de Marcel Péres, en résidence à Moissac, avec interprétation de pièces musicales inédites, faisait partie du programme.

Valoriser sans le numérique

Certaines bibliothèques, qui n'ont pas pour l'instant fait le choix du numérique, parviennent à divulguer le PEG auprès du grand public en ayant une politique de valorisation de ces collections tout à fait dynamique et innovante. Tel est le cas d'Angers dont l'exposition *Splendeurs de l'enluminure*, qui s'est tenue du 3 octobre 2009 au 3 janvier 2010 au château de la ville, dans la galerie de l'Apocalypse, a eu un succès retentissant. Le projet, mené en moins de 18 mois, a bénéficié d'un budget de 657.000 €. Le bilan atteste d'une fréquentation record jamais atteinte pour une exposition d'art en Maine-et-Loire: le nombre total d'entrées du 2 octobre 2009 au soir au 3 janvier 2010 au soir a été 52 377 (dont 30500 avec gratuité). L'écart par rapport à la fréquentation du château aux mêmes dates en 2008 a été de 28 091 personnes soit plus 115,7 %. Par conséquent, l'exposition a eu un fort impact local avec de nombreux Angevins visitant plusieurs fois l'exposition et manifestant un réel engouement et attachement à ce patrimoine local. Cette fréquentation a été remarquable pendant les deux périodes de vacances scolaires (près de 40% des visites en 17% de la durée de l'exposition) et pendant les nocturnes (7% des visites en 2,8% du temps d'ouverture de l'exposition). Enfin, l'enquête de satisfaction a montré que 93% des visiteurs ont été très satisfaits et que 66% des visiteurs sont venus au château principalement pour l'exposition.

Cette réussite s'explique par la qualité de la médiation, élément primordial pour attirer des publics diversifiés. Ainsi la bibliothèque d'Angers a misé sur une médiation importante et innovante pour son exposition¹⁰³: au moins 206 visites guidées de l'exposition pour tous les types de publics (écoles, collèges, lycées, universités, chercheurs, sociétés savantes, groupes d'adultes divers ainsi qu'une visite adaptée pour malentendants). Le choix de visites interactives faisant du public un acteur de l'exposition et prenant en compte la typologie des publics potentiels a donc été une des clés du succès. Cela suppose de penser la conception même de l'exposition dans les détails si l'on veut attirer des publics diversifiés. Il faut ainsi « éviter l'érudition, qui rend une exposition étouffante¹⁰⁴ ». Une exposition à même d'attirer le grand public doit être lisible- elle doit « imposer un itinéraire sans que visiteur s'en rende compte, avec des moments forts captant l'attention »¹⁰⁵. Cela implique donc de bien réfléchir au plan de l'exposition qui doit être « équilibré comme l'intrigue d'un roman¹⁰⁶ ». Pour reprendre la remarque de M-E Gautier, les expositions doivent interpeler les publics, la

¹⁰³Je remercie Marc-Edouard Gautier, conservateur chargé des fonds patrimoniaux et du Dépôt légal imprimeur à la Bibliothèque municipale d'Angers qui m'a donné des données chiffrées sur le bilan de l'exposition.

¹⁰⁴LAGARDE, Sabine (de). Rencontres Henri-Jean Martin. *BBF*, 2009, t.54, n°1, p.88.

¹⁰⁵COLLARD, C GIANNATASIO, I. MELOT, Michel. *Les images dans les bibliothèques*. p. 362.

¹⁰⁶ *Ibid.*

mise en scène des fonds patrimoniaux doit aller au devant des usagers car, hormis à la BnF et dans quelques autres grandes institutions, ceux-ci ne vont pas à la bibliothèque exprès pour regarder une exposition.

Par ailleurs, la bibliothèque propose un service éducatif du patrimoine ouvert aux élèves du CE2 à la terminale. Entre mai 2006 et juin 2008, les différentes actions de la bibliothèque en direction du patrimoine (les samedis du patrimoine, les visites de la réserve, les visites guidées d'exposition, etc.) ont réuni près de 1450 personnes¹⁰⁷. Le conservateur note la diversité des publics présents lors de ces manifestations et la curiosité particulière des jeunes publics (enfants et adolescents) s'émerveillant devant les enluminures et autres trésors.

Par conséquent, c'est la qualité de la médiation, que l'on se situe dans un environnement virtuel ou dans un univers physique, qui permet de démocratiser l'accès au patrimoine des bibliothèques¹⁰⁸.

Le patrimoine ne serait donc pas condamné à être goûté par les seuls spécialistes. Pour cela, il convient qu'il « parle » à nos contemporains dans la langue qui est la leur. Ils apprécient de s'approprier des traces d'un passé qu'ils choisissent et qui participe de la définition de leur identité. Ils sont sensibles à la construction de la collectivité par le rappel de son histoire ou par des événements soutenus par une communication forte. Ils sont avides d'images et accèdent beaucoup à l'information par ce moyen. Sortir les fonds anciens de leur sommeil nécessite de partir du présent, de nos contemporains. C'est d'eux que peut se construire un point de vue, des attentes à l'égard des références du passé. Comme pour les autres services de la bibliothèque, l'attention à la population desservie apparaît comme la clé du succès¹⁰⁹.

La révolution numérique ne peut devenir un « langage commun » que si elle s'accompagne d'autres actions de valorisation. « [L]es TIC permettent de donner de la visibilité hors les murs et facilitent la transmission du patrimoine perçu comme bien commun mais pour lequel les frontières ne sont plus des obstacles. Le sentiment d'appartenance à une communauté et les aspects participatifs des TIC facilitent le partage de la mémoire. Par ailleurs, les évolutions en cours, notamment l'apparition du web de données, donnent au document une nouvelle dimension qui permettra de nouvelles appropriations du patrimoine. Les TIC n'ont pas dit leur dernier mot ! Les collectivités doivent saisir les opportunités qu'elles offrent pour mieux mettre les ressources à disposition du public, en prenant grand soin de mettre en place un accompagnement de qualité, nécessaire à l'utilisation de ces outils¹¹⁰ ». C'est en mettant en ligne les collections et en les organisant dans l'environnement virtuel que constitue le numérique que les bibliothèques de lecture publique pourront rendre disponibles au plus grand nombre les richesses du patrimoine et démocratiser l'accès à la mémoire locale et nationale.

Or, rendre accessible, c'est être en mesure de communiquer cette mémoire numérique. La question de la conservation et de la continuité de la diffusion sont les défis que vont devoir relever les bibliothèques de lecture publiques pour l'avenir. Si le patrimoine traditionnel était constitué par « la collecte et la conservation sur des supports stables¹¹¹ », Internet impose de « garder une trace du flux, en permettre

¹⁰⁷ Les données chiffrées ont été fournies par M-E Gautier.

¹⁰⁸ Cf Annexe 5 pour des exemples d'expositions virtuelles.

¹⁰⁹ POISSENOT, Claude. Bibliothèque et patrimoine: du présent vers le passé. *LIVRESHebdo* [En ligne]. Blog du 17 mai 2010 [Consulté le 15 juin 2010]. URL : <http://www.livreshebo.fr/weblog/du-cote-des-lecteurs---23/439.aspx>

¹¹⁰ Géraldine Bulckaen. *L'Observatoire*.

¹¹¹ HOOG, Emmanuel. *Mémoire, année zéro*. Paris: Editions du Seuil, 2009. p.147.

l'histoire, donner une mémoire au réseau¹¹² ». Comment archiver cette mémoire immatérielle, afin que les chercheurs du futur ne soient pas face à une « amnésie numérique¹¹³ » ?

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ *Ibid.*

Entre amnésie et hypermnésie, quel patrimoine pour le futur ?

La mémoire numérique est fragile, elle « pose des problèmes inédits qu'une intelligence de la conservation doit aborder¹¹⁴ ». D'une part, les bibliothèques doivent définir le périmètre de ce qu'elles doivent numériser. En effet, le patrimoine du futur se décide aujourd'hui. Il faut donc se donner des limites pour empêcher la destruction de certaines données et ne pas reproduire, par exemple, ce qu'a fait l'industrie cinématographique à Hollywood, à savoir la destruction des films muets à l'arrivée du parlant¹¹⁵. Il faut également définir une politique documentaire relative à cette mémoire de l'avenir. « Des sites disparaissent tous les jours, les blogs s'effacent des serveurs selon une logique approximative de first in, first out¹¹⁶ ». D'autre part, les bibliothèques doivent aborder la question de l'archivage de ce patrimoine numérique qui s'accroît de façon exponentielle. Quelles stratégies les bibliothèques de lecture publique peuvent-elles mettre en place, en particulier face au risque d'« une appropriation mondiale des capacités de publication et de conservation sous une forme très oligopolistique¹¹⁷ » si l'on considère la domination de Google ou Internet Archives dans ce domaine?

SELECTION ET INFLATION MEMORIELLE

La technique guidant les choix ?

Le numérique offre des capacités de stockage inédites et incite par là même à vouloir tout conserver sans distinction. Il existe donc un risque de saturation de la mémoire. Le patrimoine des bibliothèques est donc un choix, il va s'agir pour la bibliothèque de « constituer le patrimoine de demain », essentiellement quand il existe « une mission explicitement ou historiquement donnée à l'établissement¹¹⁸ »-en l'occurrence les fonds locaux en bibliothèques municipales. L'accès à l'ancienneté d'un document relève d'une « décision délibérée du bibliothécaire¹¹⁹ ».

Toutefois, le Service du livre et de la Lecture, dans sa synthèse nationale des enquêtes régionales menées dans le cadre du PAPE, souligne la nécessité de rationaliser les choix de patrimonialisation. Il s'interroge en particulier sur le classement automatique des collections thématiques locales en patrimoine. « A bien des égards, on a le sentiment que, en dehors d'ensemble anciens ou récemment acquis dont la patrimonialité est incontestable, tout ce qui subsiste des collections courantes après une cinquantaine d'années conquiert de fait un statut patrimonial¹²⁰ ». L'analyse de Pierre Nora sur cette multiplication des mémoires est éclairante: la mémoire coupée de l'histoire, la mémoire déchirée devient « collective, plurielle, individualisée », elle s'ancre « dans le concret,

¹¹⁴BACHIMONT, Bruno. La conservation du patrimoine numérique : enjeux et tendance. In « *Patrimoine numérique : mémoire virtuelle, mémoire commune ?* ». [En ligne].Les Dossiers de l'audiovisuel, février 2008. [Consulté le 15 novembre 2010].

URL: <http://www.ina-sup.com/ressources/dossiers-delaudiovisuel/la-conservation-du-patrimoine-numerique-enjeux-et-tendance>

¹¹⁵HOOG, Emmanuel. *Op.cit.* p.169.

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷HOOG, E. *Op.cit.* p.168.

¹¹⁸CALENGE, Bertrand. *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*. p.136.

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰Ministère de la culture, Direction du livre. [En ligne].Enquête PAPE. Synthèse nationale des enquêtes régionales. p.8. [Consulté le 12 décembre 2010].

URL : <http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/>

dans l'espace, le geste, l'image et l'objet », elle devient un « absolu » alors que « l'histoire ne connaît que le relatif ¹²¹ ».

L'enquête du PAPE suggère d'une part, que la patrimonialisation doit résulter d'une décision et non de considérations chronologiques, d'autre part que la patrimonialisation d'une collection doit être le fruit d'une réflexion collégiale. « Serait patrimonial tout document ou ensemble de documents pour lequel une décision de conservation définitive a été prise par l'institution de conservation, si possible dans un cadre collégial ¹²² ». Les bibliothèques doivent donc trouver un équilibre entre mémoire et oubli et se poser les questions suivantes: « Qu'est-ce qui est transférable aujourd'hui comme patrimoine pour demain ? En quoi un document s'inscrit-il dans la mémoire des gens ? ». Comme le rappelle Caroline Durand, c'est parce que des bibliothécaires se sont intéressés aux affiches de Mai 68 que la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine détient aujourd'hui ce patrimoine ¹²³.

L'utopie de la bibliothèque universelle

La numérisation de masse

Le rapport Tessier voit dans la numérisation de masse le moyen de renforcer la visibilité des fonds patrimoniaux des bibliothèques et de favoriser l'accès le plus large à ces collections. Cela implique des moyens importants mais aussi « un niveau de qualité suffisant des supports et des outils numériques, permettant de répondre à la diversité des usages des internautes ¹²⁴ ». La Bibliothèque municipale de Lyon a fait le choix-très controversé-de numériser massivement 500 000 œuvres antérieures à 1869 grâce à Google. Or cette numérisation soulève différents problèmes relevé par le rapport Tessier: l'existence de clauses limitatives et d'exclusivité des contrats passés entre Google et les bibliothèques (« la bibliothèque ne peut partager ou fournir le contenu numérisé à une tierce partie sans avoir obtenu préalablement l'autorisation de Google ¹²⁵ »); les bibliothèques doivent prendre des mesures techniques pour empêcher un accès automatisé aux fichiers par les autres moteurs de recherche, obligation qui implique une absence d'indexation et de référencement du texte des livres par d'autres moteurs de recherche que Google; la durée excessive (25 ans) des clauses d'exclusivité; l'absence de précision du niveau de qualité minimum requis pour la numérisation.

Le rapport Tessier suggère d'autres pistes que Google Livre pour la numérisation de masse, notamment grâce à l'apport financier que va représenter le *Grand Emprunt*. Il préconise de s'appuyer sur l'expérience et l'existence de Gallica mais insiste aussi sur la nécessité d'un changement d'échelle (Gallica a numérisé à un rythme de 100.000 documents par an en 2009). « La mise en oeuvre des moyens financiers importants dégagés par la décision du chef de l'Etat doit cependant s'accompagner d'un changement d'échelle ¹²⁶ ». Le rapport évoque également la possibilité de nouer des

¹²¹ NORA, Pierre. *Les lieux de mémoire*. p.25.

¹²² *Ibid.*

¹²³ Voir l'exposition virtuelle actuellement disponible sur le site de la BDIC. URL : http://www.bdic.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=283:exposition-virtuelle-les-annees-68-&catid=38:expositions

¹²⁴ Tessier, Marc. Rapport au ministre de la culture et de la communication sur la numérisation du patrimoine écrit. Paris, 12 janvier 2010. [En ligne] p15. [Consulté le 12 novembre 2010].

URL : <http://www.culture.gouv.fr/mcc/Actualites/A-la-une/Mission-sur-la-numerisation-du-patrimoine-ecrit/Rapport-Tessier>

¹²⁵ Tessier, Marc. Rapport au ministre de la culture et de la communication sur la numérisation du patrimoine écrit. Paris, 12 janvier 2010. [En ligne] p16. [Consulté le 12 novembre 2010].

URL : <http://www.culture.gouv.fr/mcc/Actualites/A-la-une/Mission-sur-la-numerisation-du-patrimoine-ecrit/Rapport-Tessier>

¹²⁶ Rapport Tessier p.17.

partenariats public-privé et la nécessité de donner une nouvelle impulsion européenne à la numérisation via le portail Europeana.

Savoirs et connaissance

La numérisation de masse dont Google est emblématique semble raviver le rêve ptoléméen de bibliothèque universelle. Or, cette volonté d'« organiser toute l'information du monde » pose la question de la privatisation de l'accès à ces données. Robert Darnton voit plutôt dans cette stratégie de l'entreprise un obstacle à la diffusion du savoir¹²⁷. De la même façon que la République des Lettres du XVIII^e siècle n'était pas accessible à ceux qui ne bénéficiaient pas de « privilèges », les « Lumières » promises par Google Livre-cette République numérique des Lettres- pourraient n'être l'apanage que de quelques uns. Par ailleurs, l'accumulation de savoirs n'apporte pas forcément la connaissance, comme en témoigne la quête utopique et pathétique de Bouvard et Pécuchet, dans le roman éponyme de Flaubert.

Par conséquent la connaissance sur la Toile doit être organisée, elle doit naître de choix réfléchis et rationnels, s'inscrivant dans des stratégies raisonnées de la part des institutions productrices de culture que sont les bibliothèques.

LES BOULEVERSEMENTS INDUITS PAR LE NUMERIQUE

Les bibliothèques de lecture publique ont vocation à participer à l'épanouissement des individus en leur proposant des programmes culturels à même de développer l'esprit critique et l'ouverture sur le monde. Or, la technologie numérique introduit des bouleversements quant à l'organisation de ces établissements, leurs modes opératoires, leur fonction mémorielle. En effet, elle est en train de changer le contenu du patrimoine de demain mais aussi les modes et supports de transmission. On pourrait transposer le message que nous livre le mythe de Theuth¹²⁸ à propos de l'invention de l'écriture au numérique. L'inventeur de l'écriture soutient contre Thamous, roi des Egyptiens, que l'écriture va accroître la science et la mémoire des Egyptiens, elle est le « remède de l'oubli et de l'ignorance ». Ce à quoi répond Thamous: « elle produira une efficacité contraire dans les âmes en leur faisant négliger la mémoire ; confiants dans l'écriture, c'est du dehors, par des caractères étrangers et non plus du dedans(...)qu'ils chercheront à susciter leurs souvenirs ; (...) ce que tu vas procurer à tes disciples c'est la présomption qu'ils ont de la science, non la science elle-même ; car ils auront beaucoup lu sans apprendre, ils se croiront très savants, et ils ne seront le plus souvent que des ignorants, de commerce incommode, parce qu'ils se croiront savants sans l'être ».

En quoi la technologie numérique modifie-t-elle notre façon de nous approprier la mémoire et le contenu de cette mémoire ?

Les contenus

Les manuscrits d'auteur

«Souvent difficiles à déchiffrer, surchargés de rature et de variantes, ils[les manuscrits des écrivains] incarnaient la pensée ou la création en devenir-tandis que les versions successives sont désormais expédiées à la corbeille des ordinateurs et aussitôt

¹²⁷ DARNTON, Robert. Google and the future of Books. [En ligne]. *The New-York Review of Books*. 12 Février, 2009, vol.56, n°2. [Consulté le 15 mai 2010]. URL : <http://www.nybooks.com/articles/archives/2009/feb/12/google-the-future-of-books/>

¹²⁸ PLATON. *Phèdre*. Paris : Garnier-Flammarion, 1964. p.165. 274c-275b

éliminées¹²⁹ » : Bruno Racine analyse ainsi le risque à venir, celui de bibliothèques ne possédant plus la mémoire du processus de création artistique.

Les écrivains qui travaillent sur ordinateur le savent bien: un texte sur écran est toujours ouvert à la correction et (...) il n'a pas de souvenirs. Telle phrase supprimée le sera à jamais (...) Le numérique fait de l'écrit une énergie, et non plus une matière. Déformable, transférable, le texte n'est plus fixé dans un lieu-le livre, la bibliothèque- mais offert à la duplication, jeté dans une circulation dont la fluidité est à la fois magnifique et effrayante¹³⁰.

Les manuscrits d'écrivains constituent une partie de la mémoire locale détenue par les bibliothèques : les manuscrits de l'auteur roubaisien Maxence van der Meersch accessibles sur le portail de la bn-r¹³¹, ceux de Pierre Bayle à Foix ou encore ceux de Jean Racine à Toulouse- l'établissement possède des annotations manuscrites de l'auteur sur l'édition originale d'*Esther* de 1689. Même si ces manuscrits ne sont pas diffusés via Internet pour des raisons juridiques- tels les fonds Max Jacob à la bibliothèque municipale d'Orléans qui ne seront en ligne qu'en 2034- ils font partie du patrimoine contemporain que les bibliothèques doivent continuer à enrichir.

De plus, comme nous l'avons dit précédemment, nous ne pouvons présumer aujourd'hui des documents qui auront, demain, un intérêt ou pourront devenir des documents rares. Cependant à l'heure où la communication virtuelle prend le pas sur le papier se pose la question de l'archivage des sites web et des blogs régionaux. Les bibliothèques n'ont-elles vocation, outre la BnF, à conserver des traces de ces témoignages de la « vision du monde que la population de la ville ou de la région pouvait avoir à une époque donnée¹³² » ?

L'archivage des sites web régionaux

Le dépôt légal de l'internet est fixé par le titre IV de la loi dite DADVSI n° 2006-961 du 1er Août 2006 qui confère à la BnF et à l'INA cette mission. Etablir les limites du champ d'application de cette extension du dépôt légal a demandé de « concilier des contraintes fortes, telles que le droit de la propriété intellectuelle ou la protection des données personnelles, et les caractéristiques du web, dont l'échelle, la temporalité, l'hyper-connectivité et le caractère international constituaient des défis jusqu'ici inconnus des institutions de mémoire¹³³ ». Ainsi, si la BnF n'a pas besoin de demander l'autorisation des éditeurs des sites collectés, en revanche ceux-ci ne sont accessibles que depuis des postes informatiques dédiés dans l'institution. La BnF fait des collectes automatiques, larges du Web depuis 2004, par récupération des URL via l'AFNIC, le centre de gestion des noms de domaine internet en .fr et .re. Un robot, Heritrix, parcourt le web et moissonne tous les sites déclarés en .fr - dont 90% sont des petits sites tels des blogs, pages Facebook, Twitter, etc. La BnF effectue également des collectes thématiques, plus en profondeur auxquelles sont associées des bibliothèques de dépôt légal imprimeur en région¹³⁴. Dans ce dernier cas, il s'agit de projets pilotes sur des

¹²⁹ RACINE, Bruno. *Google et le nouveau monde*. Paris: Plon, 2010 p.10

¹³⁰ ROBERT, Richard. L'écrit en révolution. *Esprit*. Mars-Avril 2000.p210.

¹³¹ http://www.bn-r.fr/fr/notice.php?id=VDM_FAE2_D01&from=collection&searchurl=/fr/recherche-resultat.php%3Fpage_title%3D%26from%3Dcollection%26id%3D2%26q%3Did:VDM_FAE*

¹³² JOCTER-MONTROZIER, Yves. Les fonds locaux et régionaux. In Oddos, J.P. (dir.). *Op.cit.* p.61.

¹³³ ILLIEN, Gildas. Le dépôt légal de l'internet en pratique. [en ligne]. *BBF*, 2008, t., n°6, p.20-27. [consulté le 15 décembre 2010].

URL : <<http://bbf.enssib.fr/>>

¹³⁴ Ces informations m'ont été données par Géraldine Raison, gestionnaire de collections pour le DLI à la BnF.

thèmes, des événements, par exemple la Web-campagne électorale de 2007, « Internet en campagne », à laquelle a participé la bibliothèque municipale de Toulouse. En 2010, la bibliothèque d'Angers a proposé à la BnF une sélection de sites Internet illustrant les aspects politiques et électoraux des élections régionales des Pays de la Loire¹³⁵.

Par conséquent, les sites régionaux sont collectés lors de collectes larges et lors de collectes ciblées. Toutefois, ces dernières ne peuvent donner qu'une vision partielle de ces sites, d'autant plus que ceux-ci sont éphémères. Associer davantage les bibliothèques du dépôt légal imprimeur (BDLI) est donc un moyen de moissonner plus largement. Cela implique que ces bibliothèques en région fassent des propositions de collecte à la BnF afin qu'une partie de cette mémoire locale ne soit pas irrémédiablement perdue.

Par conséquent, les sites web régionaux constituent des matériaux pour la mémoire locale de demain- au même titre que la littérature grise ou encore la presse locale et régionale. Une réflexion doit donc être menée en termes de moyens humains et matériels. En effet, une participation systématique des BDLI à ces collectes poserait problème en termes de moyens humains mis à disposition du projet et nécessiterait la mise en œuvre de moyens techniques importants. Un autre frein est l'absence d'accès à distance aux archives. La BnF est dans l'attente d'un décret à la loi de 2006 qui permettra d'élargir la consultation des archives du web depuis les BDLI.

Les supports

Quel statut pour les fichiers numériques ?

Le dilemme entre reproduction et diffusion

Dans *La République*, Platon disqualifie l'image. Elle est illusion car elle est une copie, toujours imparfaite, des réalités du monde intelligible, monde du Vrai et du Bien dans la métaphysique platonicienne. Au livre X, Platon prend l'exemple du lit et oppose deux modes de production de ce lit : celle, technique, faite par le menuisier qui produit un lit vrai car il connaît l'idée qui le rend conforme à sa finalité, et celle du lit peint, l'artiste se contentant d'un lit apparent et donc faux. Cette activité mimétique engendre l'illusion, aussi peut-on appeler « imitateur l'auteur d'une œuvre éloignée de la nature de trois degrés¹³⁶ ». Quel statut accorder aux images numérisées du patrimoine-une œuvre éloignée de quatre degrés de la nature dans la compréhension platonicienne ?

La qualité de l'image des collections numériques pose, en effet, question, notamment pour la numérisation de masse. En effet, la diffusion de l'image numérique demande souvent un format de compression (norme JPEG) qui allège l'image mais qui peut entraîner une perte d'informations. Il s'ensuit que l'« objet publié et diffusé peut-être techniquement différent de l'objet créé¹³⁷ ». Ce problème de l'intégrité de l'information contenue dans l'image numérique est également soulevé par des pratiques de numérisation approximatives.

Quelle aura pour l'œuvre numérique ?

Le rapport Tessier insiste sur la nécessité de contrôler la qualité des métadonnées associées aux fonds numérisés¹³⁸. La viabilité des fichiers en OCR (technique de

¹³⁵ Cette liste est disponible sur le site http://bm.angers.fr/fileadmin/bibliotheques/Patrimoine/DL_web.pdf

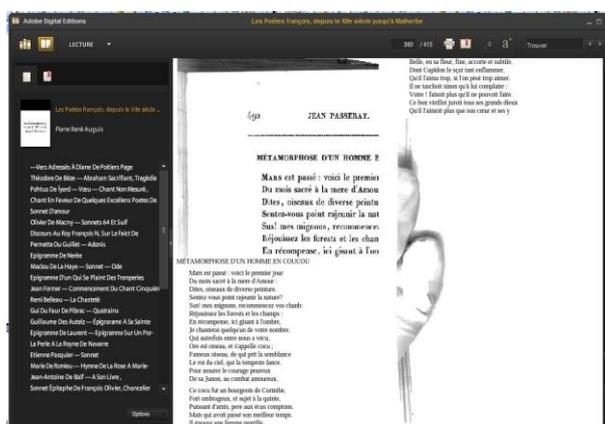
¹³⁶ PLATON. *La République*. Paris : Garnier Flammarion, 1964. Livre X, p.362.

¹³⁷ LUPOVICI, Catherine. Les stratégies de gestion et de conservation préventive des documents électroniques. [En ligne]. *BBF*, 2000, t.45, n° 4, p. 43-54. [Consulté le 5 novembre 2010] URL : <<http://bbf.enssib.fr/>>

¹³⁸ TESSIER, Marc. Rapport au ministre de la culture et de la communication.[en ligne]. Paris, le 12 janvier 2010. Annexe 3, p.54-55. [Consulté le 1^{er} novembre 2010].

URL : <http://www.culture.gouv.fr/mcc/Actualites/A-la-une/Mission-sur-la-numerisation-du-patrimoine-ecrit/Rapport-Tessier>

reconnaissance optique de caractère qui permet de récupérer le texte dans l'image d'un texte imprimé) est en jeu du fait des erreurs contenues. L'exemple d'un fichier Epub de Google Livre fourni par le rapport est significatif¹³⁹ :



Double page d'un fichier Epub

Cette image¹⁴⁰ nous invite à nous interroger sur l'*aura* de l'œuvre, cette atmosphère mystérieuse et fascinante qui entoure une chose ou une personne. En effet, ce surcroît de visibilité que semble donner le numérique aux œuvres d'art n'est –il pas illusion ?

En premier lieu, «les diverses méthodes de reproduction technique de l'œuvre d'art l'ont rendue exposable à tel point que(...) le déplacement quantitatif intervenu entre les deux pôles de l'œuvre d'art s'est traduit par un changement qualitatif, qui affecte sa nature même¹⁴¹». Walter Benjamin distingue entre la « valeur culturelle » de l'œuvre et « sa valeur d'exposition ». Jusqu'au 18^e siècle, l'image sculptée ou peinte d'un dieu représentait cette entité, elle était un « moyen d'accès à un domaine divin¹⁴² » et, en ce sens, sa dimension rituelle l'emportait sur sa valeur esthétique. Aujourd'hui, l'œuvre reproduite sur un support numérique a essentiellement une valeur d'exposition.

De plus, la publicité que donne la reproductibilité aux œuvres, à l'heure de la diffusion sur Internet, ne s'accompagne pas nécessairement d'une meilleure compréhension de cette œuvre qu'il s'agisse d'un manuscrit, d'un incunable ou d'une photographie. En effet, l'accès à l'art a toujours demandé des efforts- l'art n'existe peut-être que pour celui qui accepte de changer son regard pour pénétrer dans le monde des œuvres. L'accès aux richesses composant le patrimoine des bibliothèques n'a de sens que s'il permet cette ouverture de l'esprit et *cultura animi*¹⁴³, que s'il génère le loisir entendu en son sens étymologique grec- la *skolé* conçue comme *vie contemplative* et réflexion. On peut, par exemple, se demander si la campagne de numérisation des enluminures des manuscrits pilotée par l'IRHT s'adresse à un large public- le spécialiste des miniatures ayant besoin des originaux. N'est-il pas nécessaire d'être « éduqué » à la compréhension de ces 80 000 images indexées par des chercheurs pour en saisir le sens?

Enfin, il est ressorti de mon enquête auprès des bibliothèques que l'on ne s'est pas encore vraiment interrogé sur le statut « patrimonial » à accorder aux fichiers numériques. Pourtant d'aucuns s'accordent à dire que si les originaux venaient à disparaître, le substitut numérique pourrait accéder au statut d'«objet patrimonial »,

¹³⁹ *Ibid.* p. 61, double page d'un fichier Epub de Google Livre à partir de l'ouvrage *Les Poètes français depuis le XIII^e siècle jusqu'à Malherbe* de Pierre-Rene Auguis, tome 4, Imprimerie de Crapelet, 1824, collection de l'Université de Michigan.

¹⁴⁰ A la décharge de Google, il faut dire que l'entreprise procède à une double numérisation donc ce type d'image a peu de chances d'être diffusée.

¹⁴¹ BENJAMIN, Walter *Œuvres III*. Paris: Gallimard, 2000. Coll. Folio Essais. p.282-285.

¹⁴² MALRAUX, André Malraux. *Les voix du silence*. p.51

¹⁴³ CICERON. *Tusculanes*. Paris: Les Belles Lettres, 1968. livre II, 13.

« objet considéré sous l'angle de sa valeur collective¹⁴⁴ », un bien reconnu et entretenu la communauté dont il est une partie de la mémoire.

La pérennité des supports

Les techniques de conservation

La diffusion numérique implique non seulement le respect de l'intégrité de l'information mais aussi la continuité de la communication des documents au public. En effet, si l'accès aux manuscrits et imprimés repose sur la médiation culturelle (il faut connaître la langue ou le code utilisé), l'accès aux documents numériques nécessite aussi une médiation technique- un lecteur de CD ou de DVD, un ordinateur, etc. Constituer le patrimoine numérique de demain demande donc une réflexion autour des procédés techniques de conservation des supports. La durée de vie d'un document numérique est inférieure à celle des microfilms, un CD laissé dans un coin se dégrade rapidement. L'obsolescence des technologies informatiques, en particulier des moyens de lecture, est l'autre risque auquel est soumis tout document numérique.

A l'heure actuelle, deux techniques¹⁴⁵ permettent de garantir l'accès aux données numériques :

- La migration: soit il s'agit d'une simple migration de support physique de stockage en conservant à l'identique toutes les couches logiques du logiciel soit on modifie le format du document en l'enregistrant sous un nouveau format (ce fut le cas à la BMT quand la bibliothèque dut renumériser les 5 000 photographies sur plaques de verre).
- L'émulation: « Un émulateur est un ensemble de dispositifs et de logiciels permettant d'exécuter sur un certain type d'ordinateur les instructions écrites pour un autre type d'ordinateur. L'ordinateur conserve donc ses caractéristiques mais simule en quelque sorte le comportement d'un autre¹⁴⁶ ». Il s'agit donc de faire croire à l'ordinateur qu'il est d'une version antérieure.

Par conséquent, le numérique entraîne de nouvelles pratiques en matière de conservation mais aussi en matière d'archivage.

L'archivage : le programme SPAR de la BNF¹⁴⁷:

Depuis 2004, la Bibliothèque Nationale de France développe le projet SPAR (système de Préservation et d'Archivage Réparti). Ce magasin numérique est conforme à la norme OAIS, modèle de gestion qui donne une terminologie unique pour manipuler tous les concepts liés à la préservation des données numériques et qui décrit les composantes du système de préservation :

¹⁴⁴ MELOT, Michel. Qu'est-ce-qu'un objet patrimonial?. *BBF*, 2004, t.49, n°5, p.5-10.

¹⁴⁵ LUPOVICI, Catherine. Les stratégies de gestion et de conservation préventive des documents électroniques. [En ligne]. *BBF*, 2000, t.45, n° 4, p. 43-54. [Consulté le 5 novembre 2010]

URL : <<http://bbf.enssib.fr/>>

¹⁴⁶ HAETTIGER, Magali. Mémoire de DCB. ENSSIB, Janvier 2003. p.39.

¹⁴⁷ Cf site BNF Pour les professionnels sur le projet SPAR : http://www.bnf.fr/fr/professionnels/conserver_spar.html

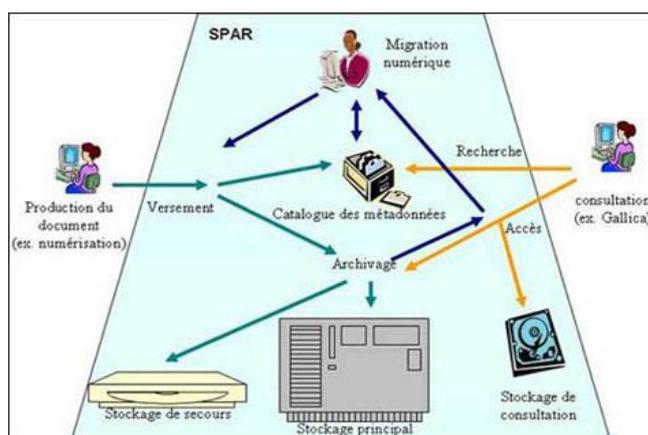


schéma présentant le fonctionnement du magasin numérique SPAR
© BnF

Le système permet de collecter, stocker, préserver ainsi que de diffuser massivement des documents numériques (documents numérisés ou nativement numériques). Par exemple, quand le format JPEG pour les images sera obsolète, il transformera les images dans un nouveau format. Cette technologie est particulièrement intéressante pour les bibliothèques de lecture publique qui numérisent prioritairement des documents iconographiques. Or, pour l'instant ce programme reste très onéreux pour ces établissements. Toutefois, de récentes réunions entre la bibliothèque municipale de Toulouse et BnF ont fait état d'un projet de serveur de conservation ouvert aux bibliothèques partenaires de Gallica. La médiathèque de Dole va aborder la question de son intégration au programme SPAR lors de la réunion annuelle du Pôle associé en 2011.

Une réflexion collective sur la conservation des objets numériques doit être engagée, même si la numérisation est récente et qu'elle ne rentre pas dans les préoccupations premières des bibliothèques. Le programme SPAR est plein de promesses pour cette transmission pérenne de la mémoire numérique. Cela est d'autant plus vrai que ce système est en mesure de revenir en arrière et de restituer les objets dans leur format d'origine. Il permet donc de retracer la généalogie des documents numériques puisqu'il conserve la trace des formats antérieurs. L'enjeu de cette conservation est donc « d'interroger son [celle de l'objet numérique] authenticité en suivant le parcours des transformations qu'il a subi. A l'instar de la philologie qui interroge les manuscrits et exemplaires sauvés du naufrage du temps pour reconstruire le texte d'origine, la version qui fera foi, une archivistique numérique aura pour objectif de définir des critères et règles généalogiques pour dégager le contenu des différents objets matériels qui l'ont incarné selon les diverses étapes de ses transformations¹⁴⁸ ».

Il apparaît donc légitime de s'interroger sur l'aura de cette mémoire virtuelle que les bibliothèques de lecture publique sont en train de constituer, conformément à leurs missions. En effet, si la mémoire traditionnelle incarnée dans des objets physiques (livres, cartes, médailles, etc.) inscrivait « les souvenirs dans le sacré »¹⁴⁹, la mémoire numérique, désincarnée, pose aux bibliothécaires la question de son statut et doit les amener à mener une véritable réflexion sur sa valeur. Cette réflexion doit par conséquent non seulement porter sur leur conservation prévisionnelle (quels sont les axes de développement du patrimoine à conserver?) et mais aussi sur leur conservation

¹⁴⁸ BACHIMONT, Bruno. *Op.cit.*

¹⁴⁹ NORA, Pierre. *Op.cit.*p.25.

préventive (quelles techniques doit-on mettre en place pour assurer la pérennité des collections patrimoniales?).

Ces enjeux, déterminants pour une constitution raisonnée du patrimoine de demain, demandent certainement à être abordés dans une démarche commune entre les bibliothèques de lecture publique et les autres institutions présentes au niveau local et national.

VERS UNE NUMERISATION PARTAGEE ?

Numériser sans avoir défini une réelle politique documentaire, mener des actions de numérisation sporadiques ici et là sans réel projet d'établissement risque de générer une mémoire criblée de trous, des pans entiers de l'histoire politique et culturelle risquant d'être oubliés. Tel est le constat que fait une journaliste du New-York Times, après avoir appris que la collection Steinbeck au musée de Salinas ne faisait l'objet d'aucun projet de numérisation¹⁵⁰. Questions de financements, impossibilité technique ou copyright peuvent être les principales raisons de cette situation.

Coordonner les actions de numérisation à différents niveaux pourrait alors à la fois éviter de générer cette mémoire partielle et /ou partielle mais aussi donner une audience et une visibilité accrues aux fonds patrimoniaux.

Les partenariats, la clé du succès ?

Le Schéma numérique des bibliothèques et les appels à projets de la MRT

Quatre groupes de travail (autour de 4 thèmes : Programmes de numérisation : recensement et concertation ; Evaluation ; Acquisitions électroniques ; Conservation numérique) ont été mis en place pour réfléchir à une plus grande rationalisation de la numérisation en France face à la multiplication des initiatives au sein de divers établissements culturels. La première étape a été de dresser un bilan de la numérisation des bibliothèques françaises (actions, financements, politique) pour ensuite proposer des axes stratégiques. « L'enjeu du numérique dans les bibliothèques est d'une importance et d'une ampleur telles qu'il n'est possible d'y apporter une réponse adéquate que dans le cadre d'une approche collaborative et d'actions concertées, qui seules par ailleurs garantiront la bonne utilisation des ressources publiques, humaines et financières, et seront à la hauteur de l'ambition nationale¹⁵¹ ».

Les appels à projets 2011 de la MRT, qui s'inscrivent dans le programme « Transmission des savoirs et démocratisation culturelle » du Ministère de la Culture et de la Communication, témoignent de cette volonté nationale de politique de numérisation concertée et se proposent de favoriser les projets ayant une dimension régionale. Pour qu'un projet soit accepté par la MRT, il faut qu'il respecte certains critères: s'inscrire dans un programme, proposer des ensembles cohérents et de taille critique, permettre une consultation libre et ouverte des ressources numériques culturelles. L'appel à projets stipule que les établissements devront « rendre les documents accessibles à tous sur Internet à la fin du projet (fin 2011)¹⁵² ». Par ailleurs, cet appel à projets insiste sur la nécessité d'adopter des « technologies et des protocoles

¹⁵⁰ HAFNER, Kate. Knowledge lost in a digital age struggling to preserve collective memory in an online world. *The New-York Times*, mars 2007.

¹⁵¹ RACINE, Bruno. Rapport au Ministre de la Culture et de la Communication. Schéma numérique des bibliothèques. [En ligne]. Décembre 2009. [Consulté le 24 novembre 2010]. p.45.

URL : http://www.dgmic.culture.gouv.fr/IMG/pdf/SNB_Rapport_Racine.pdf

¹⁵² Cf site du MCC : <http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation>

standards favorisant l'interopérabilité nationale et européenne : choix du Dublin Core pour les métadonnées, protocole OAI-PMH, etc. ».

Des projets réussis

Les projets qui aujourd'hui offrent une réelle visibilité et une réelle cohérence sont issus d'actions concertées et de partenariats. Ils illustrent par ailleurs cette nécessité de considérer l'échelon régional comme l'« échelon pertinent¹⁵³ » dans le domaine de la valorisation du patrimoine culturel.

- **Le portail de la bibliothèque numérique de Dole** : la médiathèque est Pôle associé régional avec la BNF pour la numérisation ; elle coopère aussi avec la Bibliothèque municipale de Besançon et l'agence de coopération régionale Accolad. Ces partenariats vont se traduire par la mise en place prochaine d'un portail numérique sur le patrimoine de Franche-Comté¹⁵⁴.
- **La bn-r**: la bibliothèque numérique réunit les établissements culturels de Roubaix.
- **Le Portail Pireneas**: piloté par la MIDR de Pau, il regroupe les ressources sur les Pyrénées de différents établissements culturels de Pau, Ortez et Olloron Sainte-Marie mais aussi de Midi-Pyrénées puisque les ressources de la Bibliothèque municipale de Toulouse sur ce thème sont visibles sur le portail. Le projet, initialement baptisé BNRP (bibliothèque numérique des ressources paloises) a été mis en place en 2003 sous l'impulsion de Jean-Paul Oddos, alors directeur de la MIDR. Le programme reposait sur la numérisation des documents iconographiques de la MIDR et sur une aide aux partenaires: le musée du Château, le musée des Beaux-Arts, les Archives Départementales, les Archives Communautaires, l'Institut Occitan, la Mémoire collective en Béarn, le Centre d'étude du protestantisme béarnais. Le choix du Dublin Core s'est fait dès le départ.
- **La BNSA** : <http://bnsa.patrimoines.aquitaine.fr/> : le portail culturel des patrimoines de l'Aquitaine dans lequel est intégré le site *Pireneas* de la MIDR de Pau. Ce portail a bénéficié de subventions dans le cadre du contrat plan Etat-région 2000-2006.

La coopération permet de disposer de moyens humains, techniques et financiers accrus C'est l'obstacle financier qui n'a pas vu aboutir le projet « Pyrénées Itinéraires Virtuels » que souhaitait mettre en place la BNRP à Pau et auquel la communauté d'agglomération a renoncé en raison du coût. Ce projet, reposant sur un consortium public/privé, consistait au développement d'un moteur de recherche spatio-temporel et thématique à même de valoriser un fonds documentaire patrimonial situé dans le territoire pyrénéen- ce moteur de recherche aurait, par exemple, pu répondre à la recherche suivante: « donner un instrument de musique en vallée d'Ossau au XIX e siècle »¹⁵⁵.

De plus, l'exigence d'interopérabilité permet d'avoir une visibilité nationale (sur Gallica) voire européenne en étant présent sur le portail fédératif hébergeant des métadonnées Europeana, ou encore, le portail Michael (portail multilingue rassemblant les collections numérisées des différents pays européens).

¹⁵³ WESTEEL, Isabelle. Le patrimoine passe au numérique. *BBF*, 2009, t.54, n°1. [Consulté le 18 juin 2010].
URL: <<http://bbf.enssib.fr/>>

¹⁵⁴ Voir le projet sur le site de l'agence <http://www.livre-franchemonte.com/> et rapport Schéma numérique p.20.

¹⁵⁵ Voir le détail de ce projet sur <http://bach2.imag.fr/ARIA/2006/347.pdf>

L'exemple de Midi-Pyrénées

Le constat

Comme nous l'avons déjà évoqué, la région souffre d'un manque de reconnaissance patrimoniale (2 BMC, 22 bibliothèques détenant des fonds patrimoniaux). Par ailleurs, il n'existe pas de politique de numérisation en plan établi et très peu de petites bibliothèques peuvent se poser la question de la numérisation par manque de moyens financiers, techniques et humains. De plus, une analyse du paysage du patrimoine écrit montre que la BMVR de Toulouse n'a pas véritablement, jusqu'à ce jour, une stratégie régionale en matière de valorisation et de numérisation de ces collections patrimoniales. Les conseillers au livre et à la lecture de la DRAC ont donc un rôle de relance envers les petites bibliothèques de lecture publique afin qu'elles participent aux appels à subventions ou aux appels à projets du ministère de la Culture- l'intervention de la DRAC a notamment permis à la bibliothèque d'Auch de bénéficier de crédits du FRAB (organisme subventionné par la DRAC et le conseil régional) pour un projet de numérisation.

L'action de la DRAC

Les missions

La DRAC a un rôle de relais de la politique culturelle nationale et d'adaptation à un territoire local. Elle veille aussi à mettre en cohérence l'ensemble des partenaires pour un projet global. Toutefois, ne disposant d'aucune autorité hiérarchique sur les établissements des collectivités territoriales, son action est en forme de négociations, de médiations.

Les perspectives

- **La bibliothèque numérique de Toulouse:** elle continue à se développer et travaille sur de nouveaux partenariats. La bibliothèque a déjà un partenariat avec Gallica qui propose un lien vers la BMT. Lors d'une réunion récente à la BnF s'est posée la question de l'amélioration de la visibilité des partenaires. Gallica offre une ouverture pour la BMT, un référencement et une visibilité énormes.
- **Le portail Patrimoines.fr du conseil régional de Midi-Pyrénées :** la DRAC a ainsi négocié l'obtention d'un volet patrimoine écrit sur le portail Patrimoines du conseil régional¹⁵⁶ qui prendra la forme d'expositions virtuelles. Jusque-là étaient uniquement représentés les patrimoines pictural, industriel, mémorial, paysager et mobilier. Pourtant, l'ambition du site est de « numériser l'ensemble du patrimoine de la région », le portail se voulant « désormais un outil essentiel pour Midi-Pyrénées, aussi bien pour sa promotion culturelle que pour son développement économique ».
- **Le pôle associé BnF:** la DRAC a œuvré en vue d'intégrer ce PEG dans une convention réunissant la BnF d'une part, le Centre Régional des Lettres de Midi-Pyrénées (structure régionale pour le livre), la DRAC, le Conseil Régional et la Ville de Toulouse pour la BMVR. Ce projet de Pôle Associé portera sur la coopération documentaire. Cette dernière concernera aussi bien sur des opérations de signalement, de valorisation que des opérations de numérisation du patrimoine écrit, graphique et

¹⁵⁶ Disponible sur <http://patrimoines.midipyrenees.fr/fr/thematiques/patrimoine-memorial/index.html>

sonore de la région Midi-Pyrénées. Le projet définit des priorités conversion rétrospectives de catalogues de bibliothèques, numérisation des revues savantes de la région et numérisation de la presse régionale et locale, numérisation de collections thématiques et/ou présentant un intérêt particulier. C'est le CRL qui va fédérer l'ensemble des actions.

- **Le Plan de conservation partagée des documents:** il s'agit de la conservation raisonnée d'un patrimoine récent qui concerne essentiellement la littérature jeunesse et les périodiques. En vigueur depuis 2005, il vise notamment à proposer aux publics «des collections de périodiques complètes, en bon état, répertoriées et localisées. La nécessité de la conservation partagée, notamment au niveau régional, s'affirme encore plus avec le développement des périodiques électroniques et les problèmes posés par leur archivage¹⁵⁷». En Midi-Pyrénées, la réflexion est centrée sur la valorisation par le biais de l'animation- la valorisation par numérisation n'étant pas, pour l'instant, à l'ordre du jour.

Ces actions et projets ne font pas mention des fonds détenus par les petites bibliothèques qui n'ont pas les moyens de numériser et mettre en ligne leurs fonds patrimoniaux, qui considèrent encore ces collections comme un « poids » car elles n'ont pas les moyens techniques, humains et financiers de les mettre en valeur- cela d'autant moins que une partie de ces fonds restent à inventorier en Midi-Pyrénées. Par conséquent une réflexion est à entreprendre entre ces bibliothèques d'une part, la BMVR de Toulouse, la DRAC, le CRL, le conseil régional d'autre part, pour sortir ces fonds de leur « anonymat ». Peut-être que le Pôle Associé avec la BnF offrira cette occasion d'établir une véritable stratégie régionale de diffusion nationale de la mémoire locale.

Ces programmes de numérisation concertée ont donc pour objectif de rendre le patrimoine écrit et graphique plus visible en numérisant davantage et de façon plus rationnelle- l'enjeu de la numérisation étant de numériser ce qui n'est pas numérisé ailleurs. Or, comme le fait remarquer Caroline Durand, pour les élus, il est important que la ville possède ses propres fichiers numériques. Par conséquent, l'image du patrimoine, son poids dans l'imaginaire collectif, peuvent être un frein à ces programmes concertés.

Rendre visible le patrimoine présent et à venir ne peut naître que d'une collaboration entre les différents acteurs au niveau local, régional et national, collaboration qui doit également porter sur les moyens de transmission pérenne de cette mémoire virtuelle. Les partenariats entre les grandes bibliothèques patrimoniales et les acteurs de la lecture publique pourront alors démocratiser véritablement l'accès au patrimoine, à la mémoire locale. Ils pourront être ce gage de partage d'« une mémoire documentaire vivante, ouverte au cœur de la cité¹⁵⁸ » que Gilles Eboli appelle de ses vœux.

¹⁵⁷ Cf site du CRL : <http://www.crl-midipyrenees.fr/cooperation-entre-mediathèques/conservation-partagee-des-periodiques/>

¹⁵⁸ Eboli, Gilles. Pour une théorie du bloc, patrimoine et lecture publique. [En ligne]. *BBF*, 2004, t.49, n°5. [Consulté le 18 juin 2010]. URL : <<http://bbf.enssib.fr/>>

Conclusion

Par conséquent, la technologie numérique permet de rendre et de maintenir des contenus accessibles-cela est crucial pour les fonds de presse du 19e et du début du 20e siècle qui se dégradent inexorablement en raison de l'acidité des papiers.

Les bibliothèques de lecture publique ont fait le choix de numériser prioritairement les collections iconographiques à la fois dans une optique de diffusion grand public et dans la perspective de renforcer leur propre image. Cependant, il ne faut pas que cette diffusion de masse permise par la numérisation remette en question le rôle de la culture conçue comme *paidéia*. Hannah Arendt dénonce le danger d'une culture de masse qui dénaturerait les objets culturels: «leur nature est atteinte quand ces objets eux-mêmes sont modifiés-réécrits, condensés, digérés, réduits à l'état de pacotille pour la reproduction ou la mise en images (...) la culture se trouve réduite à engendrer le loisir¹⁵⁹ ». Il ne s'agit pas de numériser pour numériser mais plutôt d'offrir des projets intellectuellement construits, reposant sur la sélection de documents choisis pour leur intérêt (culturel, local, historique, etc.). Ces collections numérisées doivent aussi être disponibles et accessibles sous plusieurs modes de consultation en fonction des publics. Il est primordial de continuer la médiation sur le web, de donner un *fil d'Ariane*¹⁶⁰ à l'internaute-usager dans le flux informationnel que constitue la Toile. « Les hommes ont besoin de savoirs leur donnant accès à ces saveurs que sont les objets d'une culture, ils souffrent quand ils sont environnés d'objets vides et insipides. Tel est le véritable enjeu de la numérisation¹⁶¹ ». Cette exigence est en train d'être réellement prise en compte comme le montrent les réussites actuelles à Dole, Roubaix ou Toulouse. Cependant, ces bibliothèques n'ont pas encore développé de stratégies concernant la pérennité de ce patrimoine, elles n'ont pas de vision à long terme de l'archivage de ces images et de cette mémoire numériques dont les besoins de stockage sont en progression constante.

En outre, la numérisation des fonds patrimoniaux des bibliothèques de lecture publique doivent s'inscrire dans des projets collectifs à même de donner une visibilité aux petits établissements qui ne disposent pas des ressources humaines, financières et techniques et qui pourtant détiennent des richesses non signalées dans leurs réserves comme l'illustre le cas des bibliothèques de Midi-Pyrénées.

Par conséquent, le numérique fait émerger de nouveaux défis pour les bibliothèques: il s'agit de conserver les documents déjà numérisés mais aussi de prévoir la conservation du patrimoine numérique en cours de constitution- tout en continuant à accroître et conserver le patrimoine traditionnel. Par ailleurs, le numérique pose ou va poser la question des droits, notamment sur l'archivage des blogs et sites web régionaux.

Comme le souligne Bertrand Calenge¹⁶², c'est la fonction mémorielle de la bibliothèque qui est en passe d'être requalifiée- quand conserver signifie désormais transformer, changer de format ou de support pour maintenir l'accessibilité aux images numériques. Le numérique induit donc une modification de la fonction mémorielle de la

¹⁵⁹ Hannah Arendt, *La crise de la culture*. p271.

¹⁶⁰ JEANNENEY, Jean-Noël. *Quand Google défie l'Europe, plaidoyer pour un sursaut*. p.130.

¹⁶¹ STIEGLER, Bernard. Numérisation : les hommes ont besoin de savoirs et de saveurs. [En ligne]. *Observatoire des médias*. Dossier Patrimoine numérique : mémoire virtuelle, mémoire commune ? Institut national de l'Audiovisuel. Mis en ligne le 14 février 2008. URL : <http://www.ina-sup.com/ressources/dossiers-delaudiovisuel/numerisation-les-hommes-ont-besoin-de-savoirs-et-de-saveurs>.

¹⁶² CALENGE, Bertrand. *Op.cit.* p.228.

bibliothèque. « La mise en mémoire du savoir, qui était l'une des facettes les plus importantes de l'activité des bibliothèques change de forme, et peut-être de nature¹⁶³ ». Pour ne pas devenir ces « coquilles vides » « quand, demain, la mémoire du monde tiendra dans quelques armoires informatiques dont l'immense contenu sera accessible sur les ordinateurs domestiques¹⁶⁴ », les bibliothèques de lecture publiques doivent continuer à avoir une vision prospective et envisager dès à présent la question de la conservation prévisionnelle et préventive du patrimoine numérique.

¹⁶³ PARROCHIA, Daniel. Nécessité des réservoirs et exigence des flux: vers une néo-bibliothéconomie.[En ligne]. *BBF*, 2001, t.46, n°1. [Consulté le 5 octobre 2010]. URL : <<http://bbf.enssib.fr/>>

¹⁶⁴ BIANCHI, Florence. Numérisation et patrimoine. [En ligne] *BBF*, 2008, n° 4, p. 77-77. [Consulté le 13 septembre 2010]
URL : <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 13 septembre 2010

Sources

Rapport d'activités 2009 sur les services numériques de la Bibliothèque Municipale de Toulouse.

Compte-rendu d'une intervention de Jocelyne Deschaux au CFCB de Toulouse (9 mars 2010): « Les fonds numérisés et l'apport des collections numériques pour les collections patrimoniales : l'exemple de Toulouse ».

Cahier des charges pour la numérisation et la conservation établi par Jocelyne Deschaux en décembre 2008.

Compte-rendu de Sylviane Sauge sur la bibliothèque numérique de la Médiathèque de Dole (présentation et solution logicielle).

Projet de la convention-cadre de pôle associé documentaire entre BNF, DRAC Midi-Pyrénées, ville de Toulouse pour la Bibliothèque municipale et le Conseil régional de Midi-Pyrénées.

Programme de la numérisation en Midi-Pyrénées, Centre Régional des Lettres de Midi-Pyrénées, réalisé dans le cadre d'une journée d'information du 22 mai 2007.

Bilan de la mission pour le Plan d'Action pour le patrimoine Ecrit et Graphique, région Midi-Pyrénées. (septembre 2005 - novembre 2007).

Programme national de numérisation du Ministère de la Culture et de la communication, Appel à projets de numérisation 2011

Ebauche d'un entretien de Géraldine Bulckaen à la revue L'Observatoire.

Bibliographie et webographie

Monographies

Philosophie

ARENDDT, Hannah. *La crise de la culture*. Paris, Gallimard, 1963. Folio Essais. 380 p.

BENJAMIN, Walter. *Œuvres, III*. Paris : Gallimard, 2000. Folio Essais. 480 p.

BERGSON, Henri. *L'énergie spirituelle. Essais et conférences*. Paris: Les presses Universitaires de France, 1959. 214 p.

CICERON. *Tusculanes*. Livre II, 13. Paris : Les Belles Lettres, 1968. 226 p.

DEBRAY, Régis. *Le pouvoir intellectuel en France*. Paris : Gallimard, 1986. 346 p. Folio Essais.

MALRAUX, André. *Les voix du silence*. Paris : Gallimard, 1965. 256 p.

PLATON. *Phèdre*. Paris : Garnier Flammarion, 1964. 187 p.

PLATON. *La république*. Paris : Garnier Flammarion, 1966. 510 p.

RICOEUR, Paul. *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris : Le Seuil, 2000. 676 p.

Patrimoine

BABELON, Jean-Pierre ; CHASTEL André. *La notion de patrimoine*. Paris : Editions L. Lévi, 1995. 142 p. Coll. Opinion.

DESACHY, Matthieu. *Incunables albigeois*. Rodez, Editions du Rouergue, 2005. 109 p.

MOUREN, Raphaële (dir.). *Manuel du patrimoine en bibliothèque*. Paris : Electre-Editions du cercle de la Librairie, 2007. 416 p.

NORA, Pierre (dir.). *Les lieux de mémoire*. II, La Nation. Paris : Gallimard, 1997. 1652 p. Coll.Quarto.

ODDOS, Jean-Paul (dir.). *Le patrimoine, Histoire, pratiques et perspectives*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1997. 448 p. Coll. Bibliothèques.

ROUSSO, Henri (dir.). *Le Regard de l'histoire : L'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XX^e siècle en France*, Actes des Entretiens du patrimoine organisés au cirque d'hiver du 26 au 28 novembre 2001. Paris : Fayard et Monum. Editions du Patrimoine, 2003. 396 p.

VARRY, Dominique. Les confiscations révolutionnaires. In VARRY, Dominique (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises*, vol.III, les Bibliothèques de la Révolution et du XIXe siècle 1789-1914. Paris : Promodis-Cercle de la Librairie, 1991. p.9-27.

Patrimoine des bibliothèques de France. Vol.7. Paris : Payot, 1995.271 p.

Bibliothèques et bibliothéconomie

BERTRAND, Anne-Marie. *Les bibliothèques*. Paris : La découverte, 2007. 120 pages. Coll. Repères.

BERTRAND, Anne-Marie. Les bibliothèques. In SAEZ, Guy (dir.). *Institutions et vie culturelles*. Paris : La documentation française, 2004. 172 p. Les Notices de la Documentation française.

CALENGE, Bertrand. *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 2008. 264 p.

CHARTIER, Anne-Marie, HEBRARD, Jean. *Discours sur la lecture*. Paris : Fayard, 2000. 762 p.

Analyse et indexation de l'image

COLLARD, Claude, GIANNATTASIO, Isabelle et MELOT, Michel. Les Images dans les bibliothèques. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1995. 390 p. Coll. Bibliothèques.

GARNIER, François. *Thésaurus iconographique: système descriptif des représentations*. Paris : Le Léopard d'or, 1984. 240 p.

HUDRISIER, Henri. *L'iconothèque : documentation audiovisuelle et banques d'images*. Paris : La documentation française, 1982. 269 p. Coll. Audiovisuel et Communication.

KATTNIG, Cécile. Gestion et diffusion d'un fonds d'images. Paris : Armand Colin, 2005. 127 p.

Ouvrages généraux sur les nouvelles technologies

CASSIN, Barbara. *Google-moi, La deuxième mission de l'Amérique*. Paris : Albin Michel 2007. 258 p.

DOUEIHI, Milad. *La grande conversion numérique*. Paris : Seuil, 2008.

HOOG, Emmanuel. *Mémoire, année zéro*. Paris : Editions du Seuil, 2009.216 p.

JEANNENEY, Jean-Noël. *Quand Google défie l'Europe: plaidoyer pour un sursaut*. Paris : Mille et une Nuits, 2005. 224 p. Troisième édition revue, augmentée et mise à jour.

MC LUHAN, Marshall. *Understanding media, the extensions of man*. Cambridge: The MIT Press, 1997. 359 p.

POLASTRON, Lucien X. *La grande numérisation. Y-a-il une pensée après le papier ?* Paris : Delanoël, 2006.

RACINE, Bruno. *Google et le nouveau monde*. Paris : Plon, 2010. 154p. Coll. Tribune Libre.

Périodiques

Bulletin des Bibliothèques de France

BBF. Dossier « Gérer le patrimoine », 2009, t.54, n°1. [En ligne. Consulté le 18 juin 2010].

URL: <http://bbf.enssib.fr/>

BBF. Dossier « Au cœur des images », 2007, t. 52, n°2, p5-69. [En ligne. Consulté le 18 juin 2010].

URL: <http://bbf.enssib.fr/>.

BBF. Dossier « Patrimoines », 2004, t.49, n°5. [En ligne. Consulté le 15 septembre 2010].

URL: <http://bbf.enssib.fr/>.

BBF. Dossier « Images », 2001, t. 46, n°5, p.15-93. [En ligne. Consulté le 15 septembre 2010]

URL: <http://bbf.enssib.fr/>.

BIANCHI, Florence. Numérisation et patrimoine. [En ligne] *BBF*, 2008, t.53, n° 4, p. 77-77. [Consulté le 13 septembre 2010]

URL : <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 13 septembre 2010

COULOUMA, Élisabeth, PELIGRY, Christian. Le fonds ancien de la bibliothèque municipale de Toulouse. *BBF*, 1982, n° 12, p. 699-705.

GARDEN, Maurice. Les bibliothèques de recherche. [En ligne].*BBF*.1996, t.41, n°2. [Consulté le 10 juin 2010].

URL: <<http://bbf.enssib.fr/>>

ILLIEN, Gildas. Le dépôt légal de l'internet en pratique. [En ligne]. *BBF*, 2008, t.53, n° 6, p. 20-27. [Consulté le 15 décembre 2010].

URL : <http://bbf.enssib.fr/>

LUPOVICI, Catherine. Les stratégies de gestion et de conservation des documents électroniques. [En ligne].*BBF*, 2000, t.45, n°4, p.43-54. [Consulté le 5 novembre 2010].

URL: <http://bbf.enssib.fr/>

MATHIOT, Vivian Thérèse. Les outils du web 2.0 en bibliothèque. [En ligne]. *BBF*, 2007, t.52, n°6 ; p.100-101. [Consulté le 24 novembre 2010].URL: <http://bbf.enssib.fr/>

PARROCHIA, Daniel. Nécessité des réservoirs et exigence des flux: vers une néo-bibliothéconomie. [En ligne]. *BBF*, 2001, t.46, n°1. [Consulté le 5 octobre 2010].
URL: <http://bbf.enssib.fr/>

PLAZANNET, Fabien. Le plan d'action pour le patrimoine écrit. [En ligne]. *BBF*, 2008, t.53 n° 6, p. 14-19. [Consulté le 15 décembre 2010]
URL: <http://bbf.enssib.fr/>

Rapport au directeur du livre et de la lecture sur le patrimoine des bibliothèques. *BBF*, 1982, n°12, p.657-688. [Consulté le 15 décembre 2010]
URL: <http://bbf.enssib.fr/>

TESNIERE, Valérie. Patrimoine et bibliothèques depuis 1945. [En ligne]. *BBF*, 2006, T.51, n°5. [Consulté le 18 juin 2010].
URL: <http://bbf.enssib.fr/>

WESTEEL, Isabelle. Numériser les œuvres du domaine public, et après.[En ligne]. *BBF*, 2009, t.54, n°5.p.82-83. [Consulté le 12 décembre 2010].
URL: <http://bbf.enssib.fr/>

Documentaliste-Sciences de l'information

MELOT, Michel. L'image n'est plus ce qu'elle était. *Documentaliste-Sciences de l'Information*. Juin 2005, volume 42, p.361-365.

REGIMBEAU, Gérard. L'image d'art entre analyse critique et analyse documentaire. *Documentaliste-Sciences de l'Information*. Février 2007, volume 44, p.130-137.

Autres articles

BIASI, Pierre-Marc (de). Le statut du patrimoine écrit. *Universalis*, Encyclopédie Universalis, 1993, p.388-401.

BULCKAEN, Géraldine. La bibliothèque numérique de Roubaix. *L'Observatoire*. Automne 2010, n°37.

CHARTIER, Roger. Du codex à l'écran : les trajectoires de l'écrit. *Solaris*. [En ligne]. Dossier « Pour une nouvelle économie du savoir ». n°1, PU de Rennes, 1994. [Consulté le 15 novembre 2010].
URL: <http://biblio-fr.info.unicaen.fr/bnum/jelec/Solaris/d01/index.html>

DARNTON, Robert. Google and the future of Books. [En ligne]. *The New-York Review of Books*. 12 Février, 2009, vol.56, n°2. [Consulté le 15 mai 2010].
URL: <http://www.nybooks.com/articles/archives/2009/feb/12/google-the-future-of-books/>.

HAFNER, Kate. Knowledge lost in a digital age. Struggling to preserve collective memory in an online world. *The New-York Times*, mars 2007.

HUGO, Victor. Guerre aux démolisseurs. *La Revue des deux mondes*.1832, V, p.607-622.

Patrimoine numérique : mémoire virtuelle, mémoire commune ?[En ligne].*InaSup*.
Les Dossiers de l'audiovisuel, février 2008. [Consulté le 15 novembre 2010].
URL: <http://www.ina.fr/observatoire-medias/dossiers/patrimoine-numerique/index.html> .

POISSENOT, Claude. Bibliothèque et patrimoine: du présent vers le passé.
LIVRESHebdo [En ligne]. Blog du 17 mai 2010 [Consulté le 15 juin 2010].
URL : <http://www.livreshebdo.fr/weblog/du-cote-des-lecteurs---23/439.aspx>

RIOUX, Jean-Pierre. L'émoi patrimonial. *Le temps de la réflexion*, 1985, n°6, p.39-48.

ROBERT, Richard. L'écrit en révolution. *Esprit*. Mars-Avril 2000. p.210

SERRES, Michel. Internet crée des savoirs. *L'expansion*, n°642, du 29 mars au 11 avril 2001.

Actes de colloques

CONGRES DU CENTENAIRE DE L'ABF. *La bibliothèque, demain*. PARIS, les 9-12 juin 1996. Intervention d'Alberto Manguel, *La bibliothèque, hier*.

Rapports et textes institutionnels.

BARLUET, Sophie. Rapport Livre 2010 : pour que vive la politique du livre [en ligne].
Paris, juin 2007, 149 p. [Consulté le 10 décembre 2009].
URL: http://www.culture.gouv.fr/culture/guides/dll/Rapport_Livre_2010_juin2007.pdf.

DESGRAVES, Louis. Le patrimoine des bibliothèques. Rapport au Directeur du Livre et de la Lecture. Paris : Ministère de la Culture, 1982. 2 vol.

ORY-LAVOLLEE, Bruno. La diffusion numérique du patrimoine: dimension de la politique culturelle. [En ligne]. Rapport à Mme la ministre de la culture et de la communication. Janvier 2002. [Consulté le 17 décembre 2010].
URL:<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/ory-lavollee/ory-lavollee.pdf>

RACINE, Bruno. Rapport : Schéma numérique des bibliothèques. [En ligne]. Paris, décembre 2009, 88 p. Mise à jour le 25 janvier 2010. [Consulté le 24 novembre 2010].
URL : http://www.dgmic.culture.gouv.fr/IMG/pdf/SNB_Rapport_Racine.pdf.

STASSE, François. Rapport au ministre de la culture et de la communication sur l'accès aux œuvres numériques conservées par les bibliothèques publiques. Paris, avril 2005.16 p. [consulté le 10 novembre 2010].
URL : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/0544000450/0000.pdf>

TESSIER, Marc. Rapport au ministre de la culture et de la communication sur la numérisation du patrimoine écrit. Paris, 12 janvier 2010. 64 p. [consulté le 12 novembre 2010]. URL :
<http://www.culture.gouv.fr/mcc/content/download/3520/23115/file/Rapport%20sur%20la%20numerisation%20du%20patrimoine%20ecrit.pdf>

Textes législatifs

Décret n°2010-767 du 7 juillet 2010. Art. R.1614-91.

Loi DADVSI n°2006-961 du 1^{er} Août 2006.

Code des collectivités territoriales Art R 1422-4 sqq.

Travaux d'étudiants

BOURGEOUX, Laure. *Musées et bibliothèques sur Internet. Le patrimoine au défi du numérique*. Université Paris 1 Sorbonne-Panthéon, juin 2009. Mémoire de Master2-Histoire et politique des musées.

HAETTIGER, Magali. *L'archivage des sites Web régionaux*. Enssib, 2003. Mémoire de DCB.

Sites et bases de données

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Les entrepôts OAI de la BnF. In Bibnum.bnf.fr : Espace professionnel de publication sur le document numérique. [En ligne. Consulté le 04 décembre 2010]
URL : <<http://bibnum.bnf.fr/oai/index.html>>.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. L'indexation matière RAMEAU des documents iconographiques. [En ligne. Consulté le 18 juin 2010]
URL : <[http://guideducatalogueur.bnf.fr/ABN/GPC.nsf/0F0C64D179181767C125744E0047103A/\\$FILE/EXTAcc%C3%A8sSujetRAMEAUIcono.htm?OpenElement](http://guideducatalogueur.bnf.fr/ABN/GPC.nsf/0F0C64D179181767C125744E0047103A/$FILE/EXTAcc%C3%A8sSujetRAMEAUIcono.htm?OpenElement)>

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Le dépôt légal de l'internet. [En ligne. Consulté le 15 décembre 2010].
URL : <http://www.bnf.fr/fr/professionnels/depot_legal/a.dl_sites_web_mod.html>.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Le projet SPAR et l'archivage numérique. [En ligne. consulté le 15 décembre 2010].
URL : < http://www.bnf.fr/fr/professionnels/conserver_spar.html>.[consulté le 15 décembre 2010].

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES. *Charte des bibliothèques*. [En ligne]. Adoptée le 7 novembre 1991. [Consulté le 10 décembre 2010].
URL : < <http://enssibal.enssib.fr/autresites/csb/csbchar.html>>.

FRANCE.MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Plan national de numérisation*. [En ligne. Consulté le 15 décembre 2010].
URL : <http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/politique/plan.htm>

FRANCE. MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Site Patrimoine écrit du Service du Livre et de la Lecture.
URL: <http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr>

Sites internet de diffusion de documents numérisés

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Site de la bibliothèque numérique.
URL: <http://gallica.bnf.fr>

BIBLIOTHEQUE DE DOCUMENTATION INTERNATIONALE CONTEMPORAINE.
URL: <http://www.bdic.fr>

BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE DOLE. URL: <http://www.dole.org/mediatheque/>

BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE ROUBAIX. URL: <http://www.bn-r.fr/>

BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE TOULOUSE.
URL: <http://www.bibliotheque.toulouse.fr/>

FRANCE.MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Le site du catalogue en ligne des collections numérisées.
URL: <http://numerique.culture.fr>

FRANCE.MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Le Portail collections.
URL: <http://recherche.culture.fr>

FRANCE. MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION et INSTITUT POUR LA RECHERCHE EN HISTOIRE DES TEXTES. Base Enluminures.
URL: <http://www.enluminures.culture.fr/documentation/enlumine/fr/>

Portail EUROPEANA: <http://www.europeana.fr>

Portail MICHAEL: <http://www.michael-europe.fr>

Portail Aquitaine Patrimoines. URL: <http://bnsa.patrimoines.aquitaine.fr/>

Portail d'exposition du patrimoine sur les Pyrénées: <http://pireneas.fr/>

Portail Patrimoines Midi-Pyrénées. URL: <http://www.patrimoines.midipyrenees.fr/>

Table des annexes

ANNEXE 1: TABLEAU RECAPITULATIF DES FONDS PATRIMONIAUX DANS LES BIBLIOTHEQUES DE MIDI-PYRENEES	75
<i>(Tableau élaboré à partir des données du bilan de la mission pour le patrimoine écrit en Midi-Pyrénées, dans le cadre du Plan d'Action pour le Patrimoine écrit et graphique).....</i>	<i>75</i>
ANNEXE 2: LISTE DES ENTRETIENS.....	77
ANNEXE 3: LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT SCHEMA NUMERIQUE DES BIBLIOTHEQUES.....	79
ANNEXE 4 : EXTRAIT DU RAPPORT RACINE SUR LES BIBLIOTHEQUES TERRITORIALES	80
ANNEXE5 : EXEMPLES D'EXPOSITIONS VIRTUELLES	88

Annexe 1: tableau récapitulatif des fonds patrimoniaux dans les bibliothèques de Midi-Pyrénées

(Tableau élaboré à partir des données du bilan de la mission pour le patrimoine écrit en Midi-Pyrénées, dans le cadre du Plan d'Action pour le Patrimoine écrit et graphique)

Département	Bibliothèque	Manuscrits	Livres et brochures	Périodiques	Cartes et plan	Affiches	Dessins	Estampes	Cartes postales	Photos	Plaques de verre	Partitions	Monnaies médailles
ARIEGE	FOIX	71	15393	non	NC	non	non	130	19	non	non	12	non
	PAMIERS	non	5000	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
	SAINT GIRONS	Non	6700	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
AVEYRON	RODEZ	138	40000	NC	non	non	non	non	non	non	non	NC	non
	SAINT- GENIEZ-d'OLT	non	4800	NC	NC	non	non	NC	non	NC	non	NC	non
	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	NC	1373	110	non	non	non	non	non	1000	non	NC	non
HAUTE GARONNE	TOULOUSE	5000	104100	140000	3000	non	non	2000	4000	5000	non	NC	non
GERS	AUCH	99	18000	NC	non	non	non	non	1000	NC	NC	NC	non
	MIRANDE	3	4000	NC	non	non	non	non	non	non	non	non	non
	PLAISANCE DU GERS/ MARCIAC	non	900	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
	ISLE JOURDAIN	non	7	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
LOT	CAHORS	NC	40000	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	non	NC	non
	FIGEAC	non	3000	1	non	non	non	non	non	non	non	no	non

Département	Bibliothèques	Manuscrits	Livres et brochures	Périodiques	Cartes et plans	Affiches	Dessins	Estampes	Cartes postales	Photos	Plaques de verre	Partitions	Monnaies médailles
-------------	---------------	------------	---------------------	-------------	-----------------	----------	---------	----------	-----------------	--------	------------------	------------	--------------------

HAUTES PYRENEES	BAGNERES-DE BIGORRE	143	7000	28	178	1	non	1677	120	204	NC	NC	non
	TARBES	163	20900	78	240	non	non	600	non	non	non	NC	non
TARN	ALBI	660	88800	1050	NC	NC	NC	NC	NC	NC	non	NC	non
	CASTRES	119	7007	120	1171	100	non	NC	743	200	200	non	2568
	GRAULHET	400	non	NC	non	non	non	non	100	non	non	NC	non
	LAVOUR	10	4200	1260	1	non	non	non	non	non	non	non	non
	MAZAMET	2	780	non	18	30	non	non	186	60	non	non	non
TARN ET GARONNE	CASTELSARRASIN	200	528	non	NC	non	non	non	non	non	non	non	non
	MOISSAC	NC	NC	NC	non	NC	NC	non	non	NC	non	NC	non
	MONTAUBAN	1545	27391	31	NC	NC	NC	NC	NC	NC	non	NC	non

Annexe 2: liste des entretiens

Entretiens en vue de l'enquête sur les bibliothèques de lecture publique

Entretiens téléphoniques

Le 5 mars 2010 : entretien avec Marc-Edouard Gautier, directeur de la bibliothèque municipale d'Angers.

Septembre 2010 : entretiens avec Mme Quérol, responsable de la bibliothèque municipale de Bagnères-de-Bigorre ; Mme Panighetti, bibliothèque d'Auch ; Mme Lambert, bibliothèque de Foix ; Mme Hélie, bibliothèque de Pamiers ; Mme Moulin, bibliothèque de Rodez ; M.Brugel, bibliothèque de Villefranche-de-Bigorre.

Le 4 octobre 2010: entretien avec Nathalie Martin, conservateur au service patrimoine, à la Médiathèque intercommunale à dimension régionale de Pau.

Le 29 octobre 2010: entretien avec Sylviane Sauge, conservateur chargée de la numérisation et de la coopération.

Le 30 octobre 2010: entretien avec Géraldine Bulckaen, chargée des projets de numérisation et du secteur audiovisuel à la Médiathèque de Roubaix.

Le 22 novembre 2010: entretien avec Géraldine Raison, gestionnaire de collections pour le Dépôt légal du numérique à la BnF.

Entretiens sur sites

Médiathèque Pierre-Amalric, Albi: mars 2010 : entretien avec Matthieu Desachy, directeur de la bibliothèque.

Bibliothèque municipale de Toulouse

Les 12 et 17 septembre 2010 novembre: entretien avec Jocelyne Deschaux, conservateur responsable du patrimoine écrit.

Le 17 septembre 2010: entretien avec Florence Courtial, conservateur responsable du fonds local, des périodiques et du dépôt légal.

DRAC de Midi-Pyrénées :

Le 15 novembre 2010: entretien avec Caroline Durand, conseiller pour le livre et la lecture.

Annexe 3: les recommandations du rapport Schéma numérique des bibliothèques

Les 11 recommandations du rapport Racine

Recommandation 1: Pérenniser la concertation autour du numérique en bibliothèques à travers un groupe de contact permanent sur les bibliothèques numériques.

Recommandation 2 : Mettre en oeuvre une politique d'acquisition des ressources documentaires électroniques sous forme de licences nationales dans les cas qui s'avèreront les plus appropriés.

Recommandation 3 : Créer un consortium national (GIP, association, fondation ou autre forme) pour coordonner la conservation numérique en bibliothèque, le cas échéant dans d'autres institutions publiques (institutions de recherche, institutions culturelles (archives, musées) ou documentaires, etc.

Recommandation 4 : Fournir à leurs instances de décision ainsi qu'à leurs tutelles, les critères d'une évaluation systématique des services numériques et des programmes de numérisation mis en oeuvre par les bibliothèques.

Recommandation 5 : Développer le recensement des programmes de numérisation par une mise en réseau renforcée des bases d'inventaire existantes (Patrimoine numérique, NUMES, RNBFD).

Recommandation 6 : Constituer les corpus documentaires numériques les plus exhaustifs possible dans des domaines de référence répondant à la demande du public et à des nécessités de préservation du patrimoine, grâce à des programmes coopératifs de numérisation ouverts à toutes les bibliothèques.

Recommandation 7 : Définir et financer un programme concerté et d'envergure de numérisation de la presse nationale et régionale des XIXe et XXe siècles. Lancer une action nationale pour rassembler et valoriser les collections de presse nationale et régionale déjà numérisées.

Recommandation 8 : Aider les bibliothèques à mettre en place des réservoirs de données répondant au protocole OAI-PMH. En faire un critère majeur de la contractualisation en cas d'attribution de subventions publiques pour la numérisation.

Recommandation 9 : Développer l'offre légale de livres numériques, dans le cadre d'un plan de développement du livre numérique en bibliothèque conçu en partenariat avec les éditeurs, et rendre plus visibles ces ressources.

Recommandation 10 : Développer l'offre de contenus numériques pour les handicapés, et offrir un signalement exhaustif de cette offre à travers un outil de signalement national comme le Catalogue collectif de France.

Recommandation 11 : Inciter les organismes de formation à développer une offre de formation initiale et continue répondant aux besoins des bibliothèques de toute taille et mieux faire connaître cette offre.

Annexe 4 : extrait du rapport Racine sur les bibliothèques territoriales

Extrait du Rapport Schéma numérique des bibliothèques du 18 septembre 2009 :

Groupe Numérisation: recensement et concertation.

Chapitre 4: Etat des lieux de la numérisation dans les bibliothèques.

Les politiques et actions au niveau régional:

4.2.1. Les dispositifs structurants

4.2.1.1. Les plans régionaux de numérisation du MCC

Dans le domaine de la valorisation du patrimoine culturel, la région est l'échelon retenu¹⁹ par le MCC pour la mise en place de politiques concertées sous la forme de plans régionaux de numérisation et de portails régionaux de ressources numériques, pour le déploiement du volet numérisation du PAPE (plan d'action pour le patrimoine écrit) et pour l'articulation avec les programmes de coopération menés par la BnF. Les objectifs des plans régionaux de numérisation sont principalement de favoriser la conservation, la connaissance, la diffusion ainsi que l'exploitation intellectuelle et économique du patrimoine dispersé physiquement dans les bibliothèques, les services d'archives, et les musées, de garantir la cohérence, l'accessibilité et la pérennité des réalisations, de développer de nouveaux services pour les citoyens, enfin de valoriser le patrimoine immatériel et d'inscrire les territoires dans l'économie du numérique en renforçant l'offre culturelle et touristique.

Sur la période 2000-2006, plusieurs contrats de projets Etat-Région (CPER) ont pris en compte la numérisation des collections des institutions culturelles, comme en Picardie ou en Champagne-Ardenne. Par ce dispositif, la médiathèque Les Silos de Chaumont en Champagne-Ardenne par exemple a pu numériser les affiches de la collection Dutailly²⁰ avec un taux de subvention de l'Etat et de la Région atteignant 70% de l'opération. En Picardie, le Conseil régional et la Direction régionale des affaires culturelles ont mis en place dès 2001 un plan régional de numérisation, sous la forme d'un protocole d'accord et d'un appel à projets annuel à destination des musées et de trente bibliothèques éligibles (bibliothèques municipales ou intercommunales regroupant au moins 10 000 habitants, dotées d'agents qualifiés et disposant de fonds anciens ou régionaux spécifiques).

Pour la période 2007-2013, deux nouvelles régions (la Lorraine et la Franche-Comté) bénéficient de contrats de projets Etat-Région incluant la numérisation des collections de bibliothèques. En Lorraine²¹, un programme fédérateur concernant le patrimoine écrit, documentaire et filmique, patrimoine commun aux musées, aux archives et aux bibliothèques de Lorraine, mais qui intéresse aussi les universités de Nancy et de Metz, les laboratoires de recherche (INALF par exemple) et les entreprises, est mis en œuvre pour « fédérer et coordonner en Lorraine toutes les actions de numérisation autour d'objectifs communs centrés sur la conservation, la mise en valeur, l'exploitation scientifique et la diffusion auprès de tout public du patrimoine quel que soit le support (papier, film, son...) et le lieu de conservation pour autant qu'il s'agisse de documents destinés à la libre consultation du public ». Ce dispositif doit concourir à une valorisation de l'identité régionale, à la démocratisation culturelle et à un meilleur aménagement du territoire. En Franche-Comté, dans le prolongement du CPER 2000-2006 qui avait contribué à la création d'un portail régional des musées²² et à la réalisation d'un « musée virtuel » du patrimoine muséographique avec l'aide de crédits FEDER, le contrat de projets Etat/Région 2007-2013 prévoit la mise en place d'un fonds d'intervention régional interdisciplinaire de numérisation pour les bibliothèques, les archives et les musées. Ce dispositif est la pièce majeure d'un plan d'action régional pour le patrimoine en Franche-Comté. Il vise notamment à « combler les importantes lacunes en terme de description des collections et d'utilisation des nouvelles technologies comme outils favorisant la conservation, la communication et la mise en valeur des collections anciennes, rares ou précieuses des bibliothèques, musées et services d'archives de la région ». Ces exemples paraissent d'autant plus intéressants que leur modèle organisationnel (état des lieux, concertation entre les acteurs, mutualisation des compétences et des moyens...) est transposable à d'autres régions²³.

4.2.1.2. Les pôles associés régionaux de la BnF

¹⁹ Le colloque national « Numériser et valoriser en région le patrimoine écrit et graphique », organisé à Rennes les 22 et 23 septembre 2005 par la COBB, agence de coopération des bibliothèques et centres de documentation de Bretagne, en a démontré la pertinence.

²⁰ <http://silos.ville-chaumont.fr>

²¹ http://www.lorraine.ca/ishia/trcbdarsitcfc-interact/harcd/documents/sonacil_regionalepubllications/cccc.pdf

²² <http://www.musecs-franche-comte.com>

²³ La richesse patrimoniale d'autres régions justifierait la mise en place d'un dispositif régional. Les potentialités de la région Nord-Pas-de-Calais ne sont plus à démontrer : six bibliothèques municipales classées (Boulogne-sur-Mer, Cambrai, Douai, Lille, Roubaix, Valenciennes), d'autres fonds importants : Aire-sur-la-Lys, Arras, Calais, Dunkerque, Saint-Omer, Touroing, la réserve ancienne des trois universités lilloises. Le recensement Patrimoine numérique cite une vingtaine de projets et de réalisations dans différentes institutions culturelles : Service de l'inventaire général du patrimoine culturel de la région, Bibliothèque de Lille, Roubaix, Valenciennes, Archives départementales du Nord et du Pas-de-Calais, Archives municipales de Douai, Touroing, Villeneuve d'Ascq, Musées. Les réalisations concertées sont déjà nombreuses : Muséon, PôLE, NordNum, Libria, bibliothèques numériques de Lille, Roubaix et Valenciennes. La complémentarité des fonds est évidente notamment pour l'iconographie locale. Le manque de coopération en matière de numérisation, malgré la volonté des établissements, tient jusqu'ici en grande partie à l'absence de structures fédératrices. Le Centre régional du livre et des lettres, en cours de configuration, envisage de développer une politique régionale de patrimoine écrit, en liaison avec les établissements

La politique de coopération de la BnF vise également à contribuer à coordonner la dynamique régionale de mise en valeur du patrimoine. Elle s'appuie sur le dispositif des pôles associés régionaux, qui sont au nombre de huit fin 2008 : Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Basse- et Haute-Normandie, Picardie, Rhône-Alpes, au sein desquels il s'agit de conduire avec de multiples partenaires des programmes raisonnés d'actions collaboratives et de parvenir collectivement à une couverture progressive du territoire²⁴. Plusieurs objectifs sont visés :

En termes de signalement,

- Continuer à recenser les fonds anciens, locaux et spécialisés et étoffer le *Répertoire national des bibliothèques et fonds documentaires (RNEFD)*, accessible via le Catalogue collectif de France (CCFR) ;
- Conduire des campagnes systématiques de rétroconversions pour enrichir le CCFR : imprimés patrimoniaux avant 1914, fonds locaux et spécialisés, 78 tomes, etc. ;
- Mettre à jour le Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques françaises, en ligne depuis l'été 2008 ;
- Poursuivre l'élaboration de la *Bibliographie de la presse française politique et d'information générale (BIPPPIG)* en partenariat avec les institutions détentrices de collections de presse locale ;

En termes de coopération numérique,

- Lancer des programmes de numérisation des fonds locaux et régionaux, et en particulier accélérer la numérisation de la presse locale, en synergie avec l'action de la mission de la recherche et de la technologie; mener à son terme le programme de numérisation des publications des sociétés savantes²⁵ ;
- Enrichir l'offre locale par la mise à disposition d'un « *kit régional* », composé de données, jusqu'à présent accessibles au niveau national, qui enrichiront les portails régionaux et les sites des bibliothèques²⁶.

Le soutien de la BnF aux pôles associés régionaux est une des actions financées sur les crédits délégués par la DLL à la BnF pour la mise en œuvre de la politique nationale de coopération (2,85 M€ en 2009).

4.2.1.3. Le rôle des structures régionales pour le livre (SRL)

Pour mettre en place un plan régional de numérisation, l'existence d'une structure de coopération apparaît comme un atout indéniable et, dans certaines régions, comme une condition *sine qua non*.

Certaines SRL portent des programmes de numérisation à l'échelle régionale, avec des financements divers : État (DRAC et parfois MCC dans le cadre du programme national de numérisation de la MRT), Régions, Départements, Communes, ... Le pilotage scientifique de l'opération est généralement assuré par un groupe de professionnels (bibliothécaires et archivistes). Les corpus sont définis le plus souvent pour leur intérêt local et les collections de plusieurs établissements sont traitées conjointement. Les SRL se chargent de l'appel d'offres et du suivi de l'opération, parfois aussi de la publication (sur un site Internet régional) .

En Basse-Normandie, le Centre régional des lettres (CRL) anime la bibliothèque numérique *Normannité*²⁷. Pour répondre au besoin de coordination régionale en matière de numérisation, plusieurs structures régionales du livre ont élargi les activités de leur commission Patrimoine à la numérisation, comme FICASCO²⁸, agence régionale du livre en Picardie, ou se sont dotées d'une commission numérisation, comme la C2LR²⁹ (Agence de coopération pour le livre en Languedoc-Roussillon), devenue association Languedoc-Roussillon Livre et Lecture, qui a réuni dès 2006 une commission « numérisation-réseau régional ».

Pour mémoire, en Bretagne, la COEB, agence de coopération des bibliothèques et centres de documentation de Bretagne, devenue Livre et lecture en Bretagne, a animé entre 2002 et 2008 une commission numérisation qui a proposé dans le cadre de la préparation du contrat de projets Etat/Région 2007-2013 un programme régional particulièrement ambitieux « pour la numérisation et la valorisation du patrimoine écrit et graphique de Bretagne » concernant aussi bien les aspects archivistiques, sonores (notamment en langue bretonne) et musicaux qu'ethnologiques et audiovisuels et leur mise en ligne par le portail régional documentaire *Britalia*³⁰.

²⁴ La convention de coopération avec la BnF n'est signée que par un nombre restreint de partenaires. Les signataires habituels sont le DRAC, la structure régionale pour le livre (SRL), la bibliothèque de dépôt légal imprimés et le conseil régional. Ils agissent pour le compte des autres bibliothèques territoriales de la région, parfois aussi pour celui des archives départementales, souvent par le biais d'une commission « Patrimoine » largement ouverte. Une convention est en cours de signature avec l'Aquitaine. Des travaux préliminaires sont menés avec les régions Champagne-Ardenne et Nord-Pas-de-Calais . A moyen terme, la BnF envisage d'associer aux pôles régionaux les bibliothèques universitaires disposant de fonds patrimoniaux, pour la mise en œuvre de programmes de numérisation et de valorisation du patrimoine local et régional.

²⁵ Le travail est sollicité pour cinq régions : Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Lorraine, Poitou-Charentes ; huit régions sont partiellement couvertes : Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Haute & Basse Normandie, Rhône-Alpes, Pays de Loire, Picardie.

²⁶ Voir note 17

²⁷ <http://www.normannite.info>

²⁸ <http://www.ficasco.org>

²⁹ http://www.c2lr.net/html/1_c2lr1_commissions.html

³⁰ <http://www.britalia.org>

4.2.2. Les politiques et actions des collectivités territoriales

Dans l'ensemble, les informations sur les initiatives restent cependant relativement peu nombreuses; elles sont en tout cas extrêmement dispersées. Il est difficile aujourd'hui de les recenser et donc de s'informer sur la politique qui sous-tend ces actions même si les Commissions « Patrimoine » animées par les SRL permettent de prendre connaissance d'opérations de numérisation (de taille fort variable) dans un grand nombre de communes.

4.2.2.1. Les régions

Quelques conseils régionaux soutiennent des initiatives de numérisation et de valorisation du patrimoine écrit et graphique, en dehors des contrats de projets Etat-Région et du programme national de numérisation du MCC. On peut citer le cas de la région Ile-de-France (numérisation des archives de l'association ANETH (théâtre contemporain) et de l'association Buchenwald-Dora; numérisation des archives sonores de l'association SONORE et des archives photographiques de l'association Forum des Images) et celui de la région Provence Alpes Côte d'Azur (financement par la Direction de l'économie du CR de la numérisation de photographies anciennes pour le compte du Parc régional de Camargue).

4.2.2.2. Les départements

La numérisation du patrimoine écrit dans les départements concerne essentiellement les collections des services d'archives, en application de la politique de la direction des archives de France au MCC et en accord avec les DRAC. De nombreux projets des conseils généraux bénéficient de financements de la mission de la recherche et de la technologie dans le cadre du programme national de numérisation, décrit en 4.1.1.1.2. Il existe cependant des programmes conduits sur seuls crédits de la collectivité.

4.2.2.3. Les communes

De nombreux projets portés par les communes (bibliothèques, archives) bénéficient de financements de la mission de la recherche et de la technologie dans le cadre du programme national de numérisation.

Mais on relève quantité d'initiatives locales, financées en totalité ou majoritairement sur les fonds propres de la collectivité (à Bourg-en-Bresse par exemple, la numérisation des collections patrimoniales du réseau de lecture publique, accessibles via *Bourg en Doc*, a été financée à 70% par la commune, à 30% par la DRAC). Certaines de ces initiatives locales sont connues des SRL à travers les commissions « Patrimoine » qu'elles animent ou des DRAC, mais les villes n'ont aucune obligation de signaler leur action.

Les informations sur ces initiatives restent éparpillées et non synthétisées à ce jour. On ne dispose pas d'une enquête nationale sur l'activité (qui pourrait être portée par le MCC pour les BMC, et accompagnée par la FNCC pour les autres bibliothèques municipales).

4.2.2.3.1. Lyon et Google

La ville de Lyon se distingue par l'accord qu'elle a passé en juillet 2008 avec Google, et donc par l'affirmation d'une position politique et la visibilité de celle-ci.

Google s'est engagé à numériser gratuitement 500 000 ouvrages issus du fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon en contrepartie d'une exclusivité commerciale de 25 ans. Les opérations de numérisation seront échelonnées sur dix ans et porteront sur des ouvrages sélectionnés par la bibliothèque, parmi les fonds anciens d'imprimés antérieurs au XX^{ème} siècle et livres de droits. La Bibliothèque de Lyon se verra remettre une copie des ouvrages numérisés.

Les ouvrages numérisés devront être accessibles gratuitement via Internet, conjointement sur Google Book Search et sur un site hébergé par la ville de Lyon dont l'architecture sera développée par la firme. La numérisation, qui n'a pas encore débuté à ce jour, s'effectuera dans un site proche de la Bibliothèque de la Part Dieu, spécialement aménagé par Google.

La réutilisation des documents numérisés par la bibliothèque de Lyon dépend des clauses du contrat signé avec Google, mais la direction de la bibliothèque a d'ores et déjà annoncé son intention de coopérer avec la BnF et Europeana.

4.2.3. Quelques exemples de coopération remarquables

On évoquera ici trois exemples où les politiques des collectivités territoriales et l'action de l'Etat à travers ses dispositifs structurants, se sont unies pour porter des programmes de numérisation.

4.2.3.1. Le Languedoc-Roussillon

Il s'agit d'un exemple particulièrement intéressant qui concerne la politique menée par la région Languedoc-Roussillon, mais qui est aussi liée aux actions menées par le ministère de la culture, la BnF (pôles régionaux) et la structure régionale pour le livre. La SRL LR2L (Languedoc-Roussillon Livre et Lecture) porte depuis 2007 un important projet de numérisation en mode image et texte de 500 000 pages de presse ancienne régionale. Le budget global de l'opération est estimé à 260 000 euros et la publication en ligne prévue pour le dernier trimestre 2009. Le Conseil régional s'est fortement engagé dans ce projet, au titre de l'investissement en particulier : c'est en effet le Conseil régional qui a fait l'acquisition d'un serveur et qui se charge du stockage et de la sauvegarde pérenne des fichiers numérisés d'une part, de la publication sur un portail Internet dédié aux divers patrimoines de la région d'autre part. L'opération est accompagnée financièrement par l'Etat (DRAC Languedoc-Roussillon et MRT). Un concours scientifique a été apporté par la Bibliothèque nationale de France, dans le cadre de la convention de « pôle associé régional » qui lie la BnF, LR2L, la DRAC et le Conseil régional Languedoc-Roussillon ainsi que la Communauté d'agglomération de Montpellier. La BnF prend également à sa charge la numérisation des bulletins des sociétés savantes de la région.

La SRL s'est chargée de l'étude de faisabilité du projet comprenant l'inventaire des collections à traiter (en partenariat avec les établissements de la région), de la rédaction du cahier des charges et de l'appel d'offres, enfin du suivi de la commande et du contrôle des fichiers livrés³¹.

4.2.3.2. Rhône-Alpes

Les départements et plusieurs villes de Rhône-Alpes se sont impliqués dans une opération régionale portée par la SRL, avec le soutien de la DRAC, et qui concerne la presse locale ancienne.

Initiée dès 1996, grâce à des crédits de l'Etat (DRAC) et de la Région Rhône-Alpes, la première phase de la campagne de sauvegarde de la presse d'information générale éditée en Rhône-Alpes s'est déroulée de 1998 à 2002. Cette première opération a bénéficié du soutien de l'Etat, de la Région, des conseils généraux de l'Ain, de l'Ardeche, de l'Isère, de la Loire, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie, et enfin des Villes d'Annecy, Annonay, Bourg-en-Bresse, Chambéry, Grenoble, Lyon, Privas, Roanne, Saint-Etienne, et Saint-Chamond.

À l'issue de la seconde phase de la campagne (2003-2005), plus de vingt titres étaient sauvegardés. Il a été décidé de poursuivre et d'amplifier cette campagne, avec le soutien accru de l'Etat et de collectivités territoriales toujours plus nombreuses (non plus le Conseil régional, mais des départements et des villes). La troisième phase de la campagne (2006-2008) a vu la participation des huit conseils généraux de la région et de douze villes ; désormais, ce sont plus de quarante titres de presse locale ancienne qui sont sauvegardés³².

Le portail « régional » en Rhône-Alpes est *Mémoire & Actualité* en Rhône-Alpes qui présente des estampes d'intérêt local et la presse ancienne régionale. Il est géré par l'ARALD et soutenu par la DRAC et par le MCC dans le cadre de l'appel à projets Patrimoine écrit de la DLL, avec une part importante réservée aux documents numérisés dans le cadre des campagnes régionales de numérisation inscrites dans le PAF Rhône-Alpes.

4.2.3.3. L'Aquitaine

La région Aquitaine a développé sur la même période le projet original de *Banque numérique du savoir en Aquitaine* (BNSA)³³. Pour mettre en place le volet patrimonial de la BNSA, le Conseil régional d'Aquitaine et l'Etat ont élaboré et signé une convention d'application du contrat de projets, pour la période 2000-2006.

Les partenaires adhérents du volet patrimonial de la BNSA sont, à ce jour, le Conseil régional et l'Etat, les cinq conseils généraux d'Aquitaine, les villes de Bayonne, Sarlat et Pau ainsi que la Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées.

Le dispositif, bénéficiant également de subventions européennes (FEDER) est reconduit pour 2007-2013. En janvier 2008, 38 468 ressources concernant les cinq départements aquitains (Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Landes et Pyrénées Atlantiques) sont ainsi localisées dans la BNSA. Ce programme innovant s'inspire aussi des objectifs définis par les Conseils européens de Lisbonne et de Göteborg (recherche, innovation, attractivité territoriale).

4.3. Les autres acteurs

Plusieurs autres types d'institutions ou d'organismes agissent dans le domaine de la numérisation et de la valorisation du patrimoine écrit, mais aussi iconographique, manuscrit, sonore ou audiovisuel. Ces acteurs sont hors des sphères du ministère de la culture et de la communication³⁴ et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et ils ne pas relèvent pas d'une collectivité territoriale.

³¹ Voir en annexe 4.1.3.1 le plan de financement triennal de l'opération.

³² Voir en annexe 4.1.3.2 le détail de la campagne de sauvegarde de la presse régionale de l'ARALD en 2008.

³³ Voir le Site « Aquitaine patrimoines, le portail culturel des patrimoines de l'Aquitaine » <http://bnsa.patrimoines.aquitaine.fr/apd/wcb/>.

³⁴ La numérisation des collections des services d'archives régionaux, départementaux et communaux, des musées dépendant de collectivités territoriales (institutions sur lesquelles la direction des archives de France et la direction des musées de France exercent leur contrôle) peuvent profiter du soutien financier apporté par le programme national de numérisation du MCC.

Plusieurs catégories peuvent être établies : bibliothèques dépendant d'autres ministères³⁵ et des grands corps de l'Etat³⁶ ; bibliothèques de statuts divers (entreprises publiques, associations, fondations, syndicats, sociétés savantes, etc.)³⁷. Il est à remarquer que souvent la bibliothèque et les archives sont rattachées à une même direction et que la valorisation de documents de différentes natures (manuscrits, imprimés, gravures, photos) est conçue comme une seule et même action.

Bien que ces acteurs, à la tête d'un vaste et riche patrimoine écrit et iconographique, aient une réelle volonté de le valoriser par le biais de la numérisation et que quelques-uns aient d'ores et déjà engagé des actions, il ne semble pas toujours que le degré de sensibilisation des autorités de tutelle soit tel que l'on puisse, sauf exception, discerner des axes stratégiques. Cependant, positionnés à l'écart des circuits professionnels de la culture, ils peuvent éprouver un besoin de conseil et d'accompagnement scientifique et technique. Nombre de ces institutions et organismes pourraient gagner à intégrer les programmes nationaux de numérisation – et en particulier les programmes thématiques de numérisation concertée lancés par la BnF – pour valoriser au mieux le patrimoine qu'ils détiennent.

Les ressources concernées sont très variées. A titre d'exemple, on citera :

- Programmes en cours, comme par exemple celui de l'École nationale de l'administration pénitentiaire (plans des établissements pénitentiaires, statistiques de prisons, congrès pénitentiaires internationaux) ;
- Programmes à venir, comme ceux de La documentation française (fonds d'histoire coloniale), du Musée social (fonds sur la bienfaisance, la charité et l'action sociale, la prévoyance et l'hygiène sociale, le logement social, les mouvements mutualistes et coopératifs) ou du Service historique de la défense (historique et journaux de marche des régiments).

4.4. Synthèse de l'état des lieux de la numérisation dans les bibliothèques françaises

Les éléments réunis ci-dessus, ainsi que les informations rassemblées lors des réunions du groupe et des auditions des experts, permettent de formuler des observations et de mettre en évidence plusieurs points importants ou fondamentaux).

4.4.1. Politiques et actions

Les politiques de numérisation du MCC via la MRT et de la BnF sont formalisées et largement diffusées. La politique de l'enseignement supérieur et de la recherche est redéfinie depuis la réorganisation du ministère au printemps 2009. Elle est actuellement en voie de stabilisation et de formalisation.

La BnF et le MCC via la MRT sont actifs dans le domaine de la numérisation depuis de nombreuses années : 1992 pour la première, avec un changement d'échelle depuis 2006; 1996 pour la seconde, avec des appels annuels à projets depuis 2001. A partir de 2003, le MBSR a appuyé scientifiquement et financièrement les projets de numérisation patrimoniale d'un certain nombre de bibliothèques universitaires et deux programmes concernant les revues SHS.

Dans les politiques des acteurs institutionnels majeurs, il est possible d'identifier des points de rencontre et des intentions convergentes :

- entre les programmes thématiques de numérisation retenus par la MRT et les programmes de numérisation concertée proposés par la BnF, auxquels le MBSR a choisi d'adhérer. Plusieurs axes documentaires se recoupent : histoire de l'art, Première Guerre mondiale, histoire coloniale (colonisation esclavage, immigration), etc. ; pour pouvoir mettre en œuvre ces programmes, les trois acteurs favorisent l'émergence de réseaux (réseaux de contenus et de structures) ;
- autour de la volonté :
 - o d'organiser des accès raisonnés à des ensembles de documents constitués par des institutions distinctes dans le cadre de leurs programmes spécifiques (la BnF et la MRT souhaitent par exemple organiser l'accès à la presse française numérisée (nationale, régionale, locale) en créant un *Gallica presse*, qui serait la porte d'entrée privilégiée aux quelque 600 titres de presse numérisés ou en cours de numérisation) ;

(pilote par la MRT) à condition de s'inscrire dans les thématiques proposées. Cependant, en dehors de la presse locale, les fonds d'imprimés relevant des bibliothèques d'archives et de musées sont peu concernés par les programmes (cf. le rapport de la direction des archives de France, en annexe 4.1.1)

³⁵ Bibliothèques dépendant des ministères de la défense, de la justice, des affaires étrangères, de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, services du Premier ministre (Documentation Française), etc.

³⁶ Assemblée nationale, Sénat, Cour de cassation, Conseil d'état

³⁷ SNCF, organismes membres du CODHOS (Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale), associations (Les arts décoratifs par exemple), fédérations sportives, etc.

- o de développer des portails thématiques spécialisés, pour réunir des documents numérisés épars, leur assurer la meilleure visibilité et faciliter la recherche ;
- o de favoriser des usages innovants des ressources numériques (accès aux contenus sur des appareils mobiles, réutilisation des contenus avec les outils du web 2.0 et dans les réseaux sociaux, etc.)

A contrario, quelques-unes des actions engagées donnent à penser que certains champs pourraient faire l'objet d'une organisation conjointe, renforçant l'efficacité de l'effort public. Ainsi les programmes de numérisation des revues SHS, conduits par le MBSR et la BnF, se prêtent particulièrement bien à une approche commune, que les deux institutions ont l'intention d'engager.

Peu d'informations sont disponibles sur les politiques de numérisation et de valorisation numérique conduites par les collectivités territoriales, à l'exception notable de la ville de Lyon. Celles-ci sont très rarement formalisées (objectifs visés, collections à numériser, volumétrie, coûts engendrés).

Nombre d'actions de numérisation des collectivités territoriales sont engagées en étroite collaboration avec la MRT. L'annualité des appels à projets MRT, liée à une volonté d'efficacité dans la mise en ligne des documents, rend cependant difficile pour certains la mise en œuvre de programmes pluriannuels d'une certaine ampleur.

Des projets territoriaux sont également soutenus par la BnF, dans le cadre des pôles associés régionaux. L'intervention de l'Etat serait facilitée par un échange d'information accru entre la BnF et la MRT.

Une activité locale non négligeable se déploie en dehors des dispositifs structurants. L'information peut mal circuler et les canaux d'information être parfois étanches ; l'absence d'un référent régional pour les questions liées à la numérisation du patrimoine écrit semble poser problème.

L'ancrage renforcé des universités dans le territoire, conséquence de la mise en œuvre de l'autonomie de celles-ci, favorise l'instauration d'un dialogue entre les différents types de collectivités et de bibliothèques, et peut-être, à moyen terme, l'émergence de politiques partagées de numérisation et de programmes d'actions communs.

En raison du positionnement de nombreux autres acteurs en dehors des sphères Culture et BSR, les informations sur leurs politiques et programmes de numérisation ne sont pas aisées à réunir. La MRT, la BnF et le MBSR disposent certes chacun de données, mais pour chacun celles-ci sont partielles et ne sont pas synthétisées.

Il convient de s'appuyer sur le souhait de certains de ces institutions et organismes de s'associer aux programmes nationaux de numérisation, à des fins de diffusion et de valorisation de leur patrimoine, pour favoriser un rapprochement.

La numérisation du patrimoine écrit et graphique est un chantier ouvert par les bibliothèques depuis de nombreuses années et les résultats atteints sont avérés. En revanche, l'attention accordée à la diffusion du produit de la numérisation est plus récente et les efforts incontestables réalisés au cours des dernières années n'ont pas encore permis que l'ensemble des ressources numérisées soient consultables en ligne. La préoccupation de la conservation sur le long terme des données numériques correspond à une prise de conscience nouvelle chez la plupart des acteurs de la numérisation. Les trois acteurs institutionnels majeurs sont informés et conscients des enjeux liés à la pérennisation et à l'archivage des données, mais les autres intervenants sont démunis, même s'ils ont commencé à se préoccuper de la recherche des solutions.

A la suite de la publication de plusieurs contributions qui encouragent la diffusion des données publiques culturelles numériques, les conditions de réutilisation et de dissémination du patrimoine écrit numérisé et des contenus des bibliothèques numériques préoccupent de plus en plus les acteurs de la numérisation, mais les positions adoptées par les responsables des bibliothèques sont souvent restrictives. Une nouvelle approche, nationale, doit être envisagée et des recommandations sont à formuler pour guider les acteurs de la numérisation.

4.4.2. Financements

Les modes de financements de l'activité de numérisation sont multiples : financements nationaux et européens ; financements publics et privés. Des financements de différentes origines sont cumulables, mais avec des incompatibilités, et l'articulation des différentes sources peut s'avérer complexe. Il est difficile pour les acteurs de la numérisation de cerner l'ensemble des dispositifs financiers qui leur sont offerts.

La combinaison dans le temps de certains financements est également source de difficultés : problème déjà évoqué de l'annualité des appels à projets ; articulation des financements obtenus dans le cadre de dispositifs contractuels (contrats de projets Etat - Région, contrats quadriennaux des universités) avec d'autres financements publics inscrits dans des calendriers différents.

D'une manière générale, les budgets consacrés aux actions engagées sont mal connus et le cumul des crédits affectés à l'activité n'est pas réalisé, ni au niveau national, ni au niveau régional.

Afin de favoriser la synthèse des aides publiques, la direction du livre et de la lecture a décidé de faire réaliser au quatrième trimestre 2009 une étude de faisabilité pour un « observatoire des aides publiques en faveur du livre et de la lecture en régions », notamment en faveur de la numérisation du patrimoine écrit. L'objectif de l'étude, confiée au CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), est de « poser les bases d'un dispositif de recueil d'informations sur la contribution des acteurs publics (Etat, collectivités, structures

régionales pour le livre) aux différents échelons territoriaux (régions, départements, villes, communautés d'agglomération et de communes) ».

5. Etat des lieux des recensement et du signalement

Les deux objectifs assignés au groupe de travail étaient « Préciser les conditions actuelles de recensement et de signalement des programmes de numérisation réalisés, en cours ou en projet. Apprécier si la situation est satisfaisante et faire d'éventuelles recommandations » et « Préciser les conditions actuelles de recensement et de localisation des gisements documentaires numérisables. Apprécier si la situation est satisfaisante et faire d'éventuelles recommandations ».

Plusieurs outils de recensement et de signalement existent, conçus soit pour le signalement des actions de numérisation, soit pour celui des fonds. Ils sont présentés et analysés ci-après. Leur adéquation aux besoins est étudiée, notamment sur la base des informations rassemblées lors des réunions du groupe et des auditions des experts.

5.1. Le recensement et le signalement des programmes de numérisation

5.1.1. *Les outils de signalement*

5.1.1.1. Les bases d'inventaire des actions et projets de numérisation sous l'égide des ministères

5.1.1.1.1. Le ministère de la culture et de la communication

5.1.1.1.1.1. *Patrimoine Numérique, catalogue national des collections numérisées*

Patrimoine Numérique (www.numerique.culture.fr) a vocation à recenser et décrire les collections patrimoniales numérisées ou en cours de numérisation conduits en France dans la sphère culturelle : bibliothèques, services d'archives, musées, services du patrimoine et bien d'autres institutions culturelles participent au catalogue en y inscrivant leurs collections numérisées et/ou leurs projets de numérisation.

Patrimoine numérique est étroitement lié depuis sa création au plan national de numérisation du ministère de la culture et de la communication, qui favorise les initiatives des acteurs culturels pour la numérisation et la mise en réseau de leurs fonds patrimoniaux. Le portail recense et valorise les initiatives et mutualise les efforts des institutions dans leurs projets de numérisation. La coordination et la gestion de cet outil transversal et transdisciplinaire sont assurées par la mission de la recherche et de la technologie, en lien avec le comité de pilotage transverse « numérisation » du ministère de la culture et de la communication.

Les collections numérisées constituent le cœur de *Patrimoine numérique* qui, outre les informations sur les collections, donne aussi des indications sur l'avancement des projets ou les sources de financement. Les institutions qui détiennent ou participent à la numérisation de ces collections sont également recensées dans le catalogue, au même titre que les services multimédias pouvant valoriser et mettre à disposition du public ces collections : site Internet, exposition virtuelle, cédérom....

Destiné dans un premier temps aux professionnels, l'outil a connu une évolution majeure en 2006 grâce à son intégration dans le portail européen MICHAEL³⁸ (Multilingual Inventory of the Cultural Heritage in Europe – Inventaire multilingue du patrimoine culturel en Europe). *Patrimoine numérique* s'est ainsi doté d'une nouvelle interface graphique plus en harmonie avec le portail de la culture Culture.fr³⁹ et plus attractive pour le grand public. Ce nouvel habillage s'est agrémenté de nouvelles fonctionnalités permettant un meilleur accès aux informations des collections, notamment en intégrant plusieurs modes de recherche. Recherche textuelle simple ou avancée, cartographique, thématique ou par périodes ... autant de moyens pour les utilisateurs d'accéder précisément à l'objet de leurs recherches. Les utilisateurs peuvent se laisser guider par les contenus éditoriaux proposés par le portail.

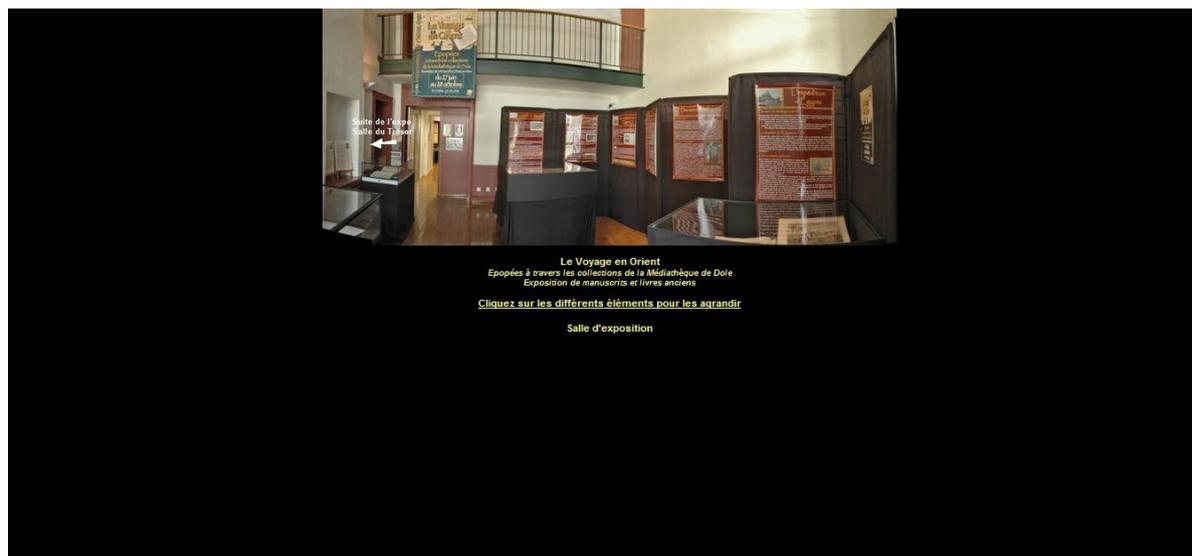
38 <http://www.michael-cultural.org>

39 <http://www.culture.fr>

Annexe5 : exemples d'expositions virtuelles

1) Cas d'exposition réelle exploitée en ligne par alimenter le site web de la bibliothèque

Exposition « Le voyage en Orient » sur le site de la bibliothèque numérique de Dole :



Exposition : Le canal, flânerie virtuelle sur le site de la bn-r



2) Cas d'exposition conçue spécifiquement pour le site web de la bibliothèque :

Expositions Traits portraits sur le site Pireneas



Accueil
Les Portraits d'Henri IV
Scènes de la vie d'Henri IV
Popularité et légende
Bibliographie

Henri IV et le mythe henricien à la Médiathèque intercommunale Pau-Pyrénées

En 1888, la bibliothèque municipale de Pau intègre officiellement dans ses collections la bibliothèque du château de Pau, créée par Napoléon III. Jusqu'alors laissée à titre de dépôt de l'État. Ce sont 7000 volumes comprenant notamment les 5500 volumes de la magnifique collection achetée par l'empereur en 1867, du bibliophile patois, maître de poste et un temps maire de la ville, André Manescau. Le fonds Manescau comporte environ 400 pièces ainsi que de nombreuses estampes se rapportant à la vie guerrière et politique d'Henri IV, à son assassinat, mais aussi à l'histoire de son règne ainsi qu'à sa postérité. Tous les types de documents sont représentés en latin, français, gascon.



Ce fonds est régulièrement alimenté par de nouvelles acquisitions. Il complète le fonds documentaire du Musée du Château de Pau. Outre les documents anciens, le service patrimoine acquiert et conserve les études actuelles sur le sujet. Grâce à la Communauté d'agglomération, le réseau des médiathèques est heureux de présenter ici les toutes dernières acquisitions faites au cours de l'année 2010 dans le cadre des commémorations de la mort du roi Henri. Il s'agit d'une collection de portraits historiques d'Henri IV représentant des scènes et événements de la période de son règne ainsi que des portraits de personnages historiques ayant un lien avec le Béarn. Cet ensemble provient de la collection Adolphe Caula. Elle se compose d'un ensemble de 236 pièces de format divers et couvrant une période allant du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècle.



Traits Portraits

Traits portraits : Comment l'iconographie véhicule la légende au cours des siècles

Accueil
Les Portraits d'Henri IV
▶ Henri III de Navarre
▶ Henri IV avec l'épée
▶ Henri IV et Fleuriette
▶ Henri IV jeune
▶ Henri IV, par Cavarni
▶ Henri Roi de Navarre
▶ Henri Prince de Béarn
▶ Henri IV avec son père
▶ Henri IV à 15 ans
▶ Henri de Bourbon
▶ Henri IV de France, le roi
▶ Les personnages-dés

Scènes de la vie d'Henri IV
Popularité et légende
Bibliographie



Henri III de Navarre (enfance et jeunesse)

Les graveurs de l'époque ne racontent pas l'enfance et la jeunesse d'Henri IV, à une exception près. Henri IV n'existe qu'à partir de son abjuration. Pourtant, impossible de masquer l'origine provinciale du roi quand celui-ci reçoit des Ossalois venus avec les produits du pays. Hardouin de Péréfixe, premier biographe après la mort du roi (il écrit pour le jeune Louis XIV et lui présente ce grand-père fondateur de lignée) fixera la légende de la jeunesse d'Henri de Navarre dont se saisiront avec délicie les graveurs de la fin du XVIII^{ème} siècle et tout le XIX^{ème} siècle.